



ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social: 54, rue de Varenne-75007 Paris-C.C.P. 32.228.84 A la Source

Bulletin n° 18

Eté 1982

Veillez noter les dates suivantes :

- 1) Vendredi 10 décembre 1982, à 17 h. , 54 rue de Varenne. Paris 7e
Assemblée générale (réservée aux seuls membres de l'Association)

Ordre du jour : Le mot du président
Rapport moral
Rapport financier
Préparation du congrès de 1983
Intervention du P. Pierre Sourisseau : Où en est le
Centre national des archives de l'Eglise de France ?

Par mesure d'économie, cette annonce tient lieu de convocation.

- 2) Le 4e stage de formation archivistique spécialisée aura lieu à
l'Institut catholique de Lyon : du lundi 27 juin au samedi 9 juillet 1983.
Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée.
- 3) Le 6e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France
aura lieu les 11, 12 et 13 novembre 1983 à Paris.

=====

EDITORIAL

Le stage d'Angers

Pour une part importante, ce bulletin n° 18 se fait l'écho du 3e stage de formation archivistique spécialisée, qui s'est déroulé du 14 au 26 juin dernier à l'Université catholique de l'Ouest.

La formation donnée dans ces stages comporte trois éléments principaux :

- des cours théoriques et pratiques, qu'il ne saurait être question, bien évidemment, de reprendre de quelque façon ici ;
- des échanges prolongés dans l'amitié tout au long de ces deux semaines de vie partagée : c'est leur caractère même qui en fait le prix ;
- des visites ou contacts divers, dont le programme est établi en fonction des ressources et possibilités locales.

Quelques-unes des rencontres qu'avait permis de réaliser le séjour, à Toulouse, du 2e stage ont fait l'objet d'articles parus dans le bulletin n° 16. L'intérêt qu'a suscité cette publication a incité à donner encore plus largement, dans ce n° 18, le texte de quelques-unes des interventions qui ont jalonné le stage d'Angers.

Le congrès de 1983

L'annonce, faite dans le bulletin n° 17, du congrès de 1983, qui sera celui du 10e anniversaire de la fondation de l'Association, a déjà retenu l'attention de plusieurs côtés.

Le bulletin n° 17 avait répercuté la question qui avait été suggérée :

Quels aspects vous paraît-il important de mettre en lumière pour définir l'identité propre de l'archiviste ecclésiastique et religieux ?

Cette question semble avoir rejoint un certain nombre de préoccupations plus ou moins explicitement formulées ici ou là. Ainsi, à la suite d'une rencontre de quelques archivistes ecclésiastiques et religieux, l'un des participants a fait parvenir la note suivante :

"C'est devenu comme un lieu commun de dire que notre époque est marquée par un désir, conscient ou inconscient, de retrouver ses racines, ses sources, les lieux d'où jaillissent les forces vitales des êtres, des familles, des communautés, des régions, des provinces, des pays ... et tout le monde peut constater dans les livres, les films ou les fêtes locales des signes de cette sensibilité, souterraine mais d'autant plus vigoureuse. Et voilà les archivistes, parce que soucieux de conserver les traces de ces enracinements, situés dans "l'actualité"; comme les écrivains régionalistes, comme les spécialistes des terroirs, les voilà, à leur place, agents de la culture contemporaine; et pour peu qu'ils unissent aux techniques de leur profession une suffisante capacité de discernement qui leur permet de deviner les significations, les voilà à un endroit capital pour agir de façon spécifique dans la grande aventure de notre temps.

Dans ce contexte général, comment préciser l'identité particulière de l'archiviste ecclésiastique ou religieux ? Ce qui est vrai pour tout archiviste d'aujourd'hui ne vaut-il pas aussi pour lui et à un nouveau titre ? Qui d'entre nous n'a pas entendu dire : "Les archives, c'est important !"

Deux réflexions peuvent être faites entre autres :

- Les Chapitres d'aggiornamento des Instituts religieux se sont attachés à retrouver, à partir d'archives le plus souvent, l'inspiration des débuts : tout un monde a été comme "ressuscité" pour le plus grand profit des membres actuels ou à venir de l'Institut : grâce à une publication de textes, à un "pèlerinage aux sources", à un musée de Congrégation, souffle maintenant plus vivement l'esprit de la fondation et, dans ce travail, l'archiviste est un artisan, parmi d'autres bien sûr, mais fort efficace, et les religieuses archivistes, membres du Groupe de recherches qui fonctionne depuis bientôt vingt ans, auraient un bilan très positif à établir et un témoignage très riche à apporter.

- D'autre part, dans une Eglise qui se modifie profondément sous de multiples influences et qui, dans notre pays au moins, ne sait pas encore bien quels seront les traits de son visage, il importe de bien lire le passé pour enrichir d'une tradition féconde les nouveautés qui surgissent : il n'y a pas la tentative de récupération, ni opération "rétro" mais mise en pratique du "nova et vetera" de l'Évangile. En collaborant à ce renouveau, l'archiviste entre lui aussi dans la mission et son activité, utile à la recherche pastorale, se voit dégagée du complexe du "à quoi ça sert ?".....

Encore faut-il que prêtres, religieux, religieuses, laïcs au service des archives de l'Eglise, nous puissions nous exprimer sur le vécu de notre travail. Il conviendrait aussi de regarder ensemble tels ou tels documents qui constituent le matériel habituel de nos travaux et de faire, à partir de ces textes, quelques exercices pratiques de transmission vivante de ces traces de vie conservées, autrement dit essayer de voir, exemples à l'appui, comment nous réalisons le "Servata tradere viva".

A l'heure des "perspectives missionnaires" dans lesquelles l'Eglise de France

est invitée à entrer, les données de l'histoire sont capitales pour trouver "de nouveaux chemins pour la mission". Dans ces essais, notre attention aux traces de l'histoire qui est le propre de notre métier prend un relief nouveau, notre identité peut se redéfinir, notre rôle être mieux perçu par nous et autour de nous dans une Eglise où tous sont actifs, bref notre profession devenir vocation, - et notre métier, ministère. "

Quelques questions semblent se dégager des premières réactions :

1. Comment est vue autour de vous, dans votre diocèse ou votre congrégation, la tâche qui vous est confiée ?
Et vous, comment la voyez-vous ?
2. En quelle circonstance, dans votre diocèse ou votre congrégation, a-t-on fait appel à vous ?
Quelles initiatives avez-vous été amené(e) à prendre dans votre diocèse ou votre congrégation : pour récupérer des archives (notes dans le bulletin diocésain ou de la congrégation, visites, ramassage par vous-même ou par quelqu'un d'autre, etc.) ? pour faire connaître le contenu des archives dont vous avez la charge (expositions, publication de documents, interventions d'un côté ou de l'autre, etc.) ?
3. Autour de vous, les archives ecclésiastiques et religieuses sont-elles perçues comme source spirituelle ? comme élément d'analyse sociologique ? comme documentation généalogique ou biographique ? comme de vieux papiers sans intérêt ? etc...
Et discernez-vous pourquoi ? Comment jugez-vous cette situation ? Que pouvez-vous faire pour l'améliorer ?
4. Les archives dont vous avez la charge ont-elles quelque chose à dire au-delà de l'unité ecclésiastique ou religieuse à laquelle vous êtes attaché(e) ? Quand, de l'extérieur, on a recours à vos services, quels sont les aspects qui retiennent principalement l'attention ? Attend-on de vous que vous communiquiez les documents ? que vous fassiez les recherches pour les autres ? etc. Et vous, que pensez-vous de la manière dont sont abordés les fonds qui vous sont confiés ? dont on s'adresse à vous ?
5. Peut-on définir le rôle de l'archiviste dans la perspective missionnaire de l'Eglise ? dans l'évolution de la société humaine dans laquelle il nous est donné de vivre aujourd'hui ?
6. Comment s'articulent, dans la responsabilité de l'archiviste, les exigences de contemplation, de discrétion, de technique archivistique, etc. ?

Quelles sont, parmi ces questions, celles qui vous paraissent les plus importantes ?

Quelles questions ajouteriez-vous ?

Pourriez-vous adresser votre réponse au Secrétariat de l'Association pour l'Assemblée générale du 10 décembre prochain, en indiquant sur l'enveloppe : "Congrès de 1983". Merci.

Charles Molette.

3E STAGE DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE :

ANGERS, 14-26 JUIN 1982

ECHOS DU STAGE

Le 3e Stage de formation archivistique spécialisée, organisé par l'Association des archivistes de l'Eglise de France, s'est déroulé dans le cadre de l'Université catholique de l'Ouest (l'U.C.O.), du 14 au 26 juin 1982, à Angers.

Les stagiaires - une vingtaine - étaient venus d'un peu partout de France, et même de Rome..... archivistes diocésains, ou de Congrégations religieuses, de Monastère. Plusieurs étaient débutants dans la profession.

Le cadre de l'U.C.O. d'Angers, où se déroule ce stage de 15 jours, est fort chaleureux et sympathique. Dès le lundi 14 juin, le Recteur - Mgr Collin - accueille le groupe des participants. Il présente l'U.C.O. et ses Instituts spécialisés, évoquant l'ancienne Université d'Angers, sa renaissance et sa reconversion relativement récente. L'U.C.O. est pour la pensée chrétienne un lieu de créativité et de continuité, afin de rester témoin de la foi dans le monde d'aujourd'hui.

L'après-midi de ce 1er jour de stage, le Père Besson présente l'U.C.O. et ses Archives, en retraçant son histoire.

Les participants sont répartis en plusieurs foyers de la ville. Très vite des liens fraternels se nouent, dans un réel climat d'amitié et de joie. Tous sont unanimes à apprécier la qualité et la densité des cours et des conférences, parfaitement organisés et riches de toute une ouverture sur l'histoire et la vie de l'Eglise, en particulier de cette région angevine. L'archiviste n'est - il pas "le gardien du passé pour le transmettre aux générations futures"...?.... dans nos Congrégations religieuses, nos Eglises locales.

Outre les cours du Père Molette et de son Equipe, il faut signaler les nombreuses conférences données par des intervenants de valeur - sur place à l'U.C.O. ou lors des visites documentaires dans la région.

Avec le Père Molette, le Règlement général des Archives de l'Eglise de France nous est présenté et commenté, notamment ce qui concerne la constitution des Archives, la consultation et la communication de celles-ci.

Il essaie de sensibiliser son auditoire à l'important problème de la sauvegarde des Archives.

Quant au Père Sourisseau, il n'oublie pas les problèmes de locaux, de matériel d'équipement. Il nous donne de judicieux conseils pratiques d'installation et de classement.

Et le Père Jean Mauzaize explique avec compétence les divers cadres de classements. Il nous conduit à travers le dédale des Inventaires & Fichiers, des divers fonds d'archives civils et religieux. Il nous aide à découvrir toutes les ressources offertes à l'archiviste, comme au chercheur et à l'historien, par les fonds anciens et contemporains....

des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale,
des Archives départementales et communales,

....les Archives vaticanes et des Congrégations romaines, et les fonds civils et religieux de l'activité missionnaire.

Quant au Père Bizeau, il s'attarde longuement sur les Archives diocésaines et paroissiales.

De nombreuses visites illustrent tout cet enseignement, en particulier :

- la visite aux Archives de l'U.C.O. et à sa Bibliothèque,
- la conférence et la visite aux Archives départementales du Maine & Loire,
- la visite au château de Baugé et à ses archives municipales.

Ces visites documentaires étaient comme la vérification de cette assertion : "les archives sont la mémoire du passé"..de ce passé historique et religieux, tellement lié à l'histoire de notre pays, à tout son patrimoine culturel et religieux.

Deux visites nous font retrouver l'histoire monastique de la région :

- l'une sur les vestiges de la Basilique et de l'ancien monastère de Marmoutiers, dans ce lieu tout imprégné du souvenir de saint Martin, évêque de Tours.

- Le Père Pineau nous aide à retrouver ce qui subsiste de l'ancienne abbaye de Saint-Maur, d'après les sources d'archives (plans, documents anciens, vestiges et inscriptions lapidaires, etc....)

Chaque jour, l'une ou l'autre conférence nous met dans le sillage de saints et de grandes figures qui illustrent cette région d'Angers et de Tours :

- Saint Martin et Marie de l'Incarnation à Tours.
- Marie Poussepin et les Dominicaines de la Présentation de Tours
(conférence de Sr Madeleine Saint-Jean)
- Jeanne Delanoue qui doit être canonisée prochainement....&
et Notre-Dame des Ardilliers,
- Sainte Marie-Euphrasie Pelletier et le Bon Pasteur d'Angers
(causerie de Sr Marie-Anne Cloarec)
- Les évêques d'Angers
- Mgr François de La Bouillerie et Mgr Berneux (martyr en Corée) dont le souvenir reste attaché à la famille de La Bouillerie, du château de Lathan.
- Le Père Pouplard, archiviste diocésain, nous fait retrouver les traces des Martyrs de la Révolution, de la Terreur...
...place du Ralliement à Angers et au Champ des Martyrs, en dehors de la ville.
Pour 99 d'entre eux, est ouvert le Procès de Béatification.

A Saint-Florent-le-Vieil, le Musée nous offre toute une page de notre histoire de France, en ce haut-lieu des Guerres de Vendée.

Et le Curé de Pin-en-Mauges nous conduit à l'église du village et au presbytère où il a exposé les archives paroissiales, gardant la mémoire de ce douloureux passé vendéen.

Mais impossible de tout mentionner ce qui constitua ce stage à Angers ! De toutes ces richesses reçues durant ces 15 jours, chacun s'efforcera de n'en rien perdre, de ramasser tous les morceaux. Conscients de leur responsabilité en Eglise, nos stagiaires auront à coeur de servir - comme le disait si bien le Père Molette - "l'Anamnèse des Mirabilia Dei".

Mgr Poupard - de passage à Angers - et Mgr Collin, recteur de l'U.C.O., ainsi que Mgr Orchamp, évêque d'Angers et chancelier de l'Université, prodiguèrent leurs encouragements au groupe d'archivistes, tandis que le Père Molette soulignait :

"L'archiviste ecclésiastique ou religieux, de par la responsabilité qui lui incombe, a pour mission de contribuer d'une manière assez privilégiée à rendre ses contemporains attentifs à ce qui est en jeu dans l'héritage du passé, et donc à le prolonger aujourd'hui et demain, non pas dans ses aspects contingents, mais dans la continuité vivante qui procède d'une même inspiration."

Soeur Marie-Geneviève Guernier
secrétaire-archiviste provinciale
Saint-Joseph-de-Cluny

OUVERTURE DU STAGE - 14 JUIN 1982

ADRESSE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

A MGR LOUIS COLLIN, RECTEUR DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST

Cher Monseigneur,

C'est avec empressement et bienveillance que vous avez bien voulu accepter d'accueillir dans l'Université catholique de l'Ouest le 3e stage de formation archivistique spécialisée, organisé par l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Nous avons envisagé cette éventualité au sortir de l'Institut catholique de Paris, il y a deux ans, après la visite que venait d'y faire le Souverain Pontife. Et lorsque nous en avons reparlé il y a déjà presque un an, vous avez pensé que cette initiative pourrait s'inscrire dans l'agenda de votre maison pour cette seconde quinzaine de juin. Nous voici donc à pied d'oeuvre.

Ces cours de formation archivistique spécialisée sont la dernière création de notre Association. Elle vous est déjà connue depuis quelques années puisque vous m'aviez accueilli dans cette maison pour une conférence sur les archives de l'Eglise en France, conférence dont le texte a paru dans la revue *Impacts* (1978, n° 4, pp. 3-30).

Fondée le 19 septembre 1973, l'Association des archivistes de l'Eglise de France était née de la décision des 56 archivistes diocésains et religieux réunis à Paris pour répondre à une invitation que j'avais été amené à lancer conjointement avec l'abbé Huot-Pleuroux, alors secrétaire général de l'épiscopat, et le P. Barbier, alors secrétaire du Comité permanent des religieux.

Or, du côté des congrégations féminines, un effort archivistique coordonné était déjà en cours. Dans la mouvance de la préparation du *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active* (paru en 1974 aux Editions de Paris, avec le concours du C.N.R.S.) était né, en effet, le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines. Le voeu de l'assemblée constituante de l'Association, de s'ouvrir aux religieuses, pouvait facilement prendre corps en décembre 1973 lors de la tenue de la 7e réunion de ce Groupe (ce groupe vient de tenir sa 34e réunion à Angers samedi et dimanche). Et Sr Madeleine Saint-Jean qui est de la fondation en est actuellement un peu la cheville ouvrière.

Quoi qu'il en soit, c'est parce que ce groupe de religieuses existait qu'a pu être définitivement constituée l'Association des archivistes de l'Eglise de France "en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses". Cette précision, inscrite dans les statuts de l'Association, engage donc aussi son fonctionnement. Et il est aussi précisé dans les statuts que, plutôt que le caractère (d'Eglise, d'Etat ou privé) des dépôts, c'est le "caractère propre des fonds envisagés" qui est le critère retenu par l'Association.

Depuis sa naissance, l'Association publie un bulletin semestriel. Le n° 17, qui vient de sortir, présente assez amplement une création de l'Association, le Centre national des archives de l'Eglise de France. Dès sa fondation, l'Association avait affirmé la nécessité d'un tel organisme. Les origines et le développement en ont été modestes et pauvres; mais le projet a pris corps. Et je suis heureux de compter parmi l'encadrement de ce stage le P. Pierre Sourisseau, des Missionnaires de la

Plaine, qui se donne désormais à ce Centre avec intelligence, avec compétence et avec coeur.

Si le bulletin est, pour les archivistes ecclésiastiques et religieux, un instrument d'information et donc de liaison, en même temps qu'un instrument de formation en incitant à une espèce de co-éducation, il était aussi nécessaire dans la même perspective de provoquer des rencontres entre archivistes. C'est ce qu'ont cherché à réaliser les congrès, qui se tiennent tous les deux ans.

Notre 4e Congrès national, qui s'est déroulé à Paris en novembre 1979 sous la présidence de M. le Cardinal Antonio Samoré, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise romaine, nous a valu, dans la séance solennelle tenue au siège de l'UNESCO, de recevoir un message pontifical qui est, pour ceux qui en portent la responsabilité, une charte des archives ecclésiastiques et religieuses.

Ce message pontifical, qui anticipe sur les précisions canoniques à venir, se trouve dans le *Manuel des archives de l'Eglise de France* qui a pu paraître en juin 1980 et qui contient aussi le fruit des premières années de la collaboration qui s'est instaurée entre les archivistes ecclésiastiques et religieux de France.

Sa mise au point permettait aussi d'inaugurer les cours de formation archivistique spécialisée. Nous avons laissé le Cardinal Samoré annoncer lui-même à notre Congrès de Paris que notre Association allait entreprendre d'instituer ces cours. Le Cardinal Samoré, en effet, attachait beaucoup d'importance à ce projet dont nous nous étions entretenus à plusieurs reprises. La réponse fut immédiate : dans les huit jours qui suivirent l'annonce des premiers cours pour la première quinzaine de juillet 1980 à l'Institut catholique de Paris, il y eut une vingtaine d'inscriptions. Signe évident que cette institution répondait à un besoin.

Un deuxième stage fut organisé l'an dernier à l'Institut catholique de Toulouse avant notre 5e Congrès national.

Nous ouvrons ce matin le 3e stage dans cette Université catholique qui fait revivre depuis 1875 la vieille Université d'Angers.

Permettre à notre Association de pouvoir assurer la formation spécialisée qui lui incombe vis-à-vis de ses membres, c'est bien un service pour lequel il est assez naturel que nous nous tournions vers nos Instituts catholiques. Vous l'avez bien compris, cher Monseigneur. Et je vous en remercie vivement.

Si nous sommes réunis dans cette maison aux destinées de laquelle vous présidez avec lucidité, fermeté et courtoisie, c'est bien pour approfondir le sens de ce service des archives ecclésiastiques et religieuses, dont Jean-Paul II disait qu'il s'agit d' "un service rendu à la Vérité (...) un geste d'amour envers la Vérité" (4 avril 1981). Cet objectif ne répond-il pas à la raison d'être de l'Université catholique de l'Ouest dans les murs de laquelle vous voulez bien nous accueillir aujourd'hui ?

D'ailleurs, les concours mêmes et la cordialité que nous avons pu trouver sur place vous ont fait envisager de pouvoir nous aider même d'une manière plus suivie. Sans doute est-il prématuré de préciser de quelle façon. Mais, que ce genre de projet ait pu être ébauché, c'est bien un signe de l'intérêt que vous voulez bien porter à l'effort que nous avons entrepris. Et je vous en remercie encore, cher Monseigneur.

Angers, 14 juin 1982

Charles Molette.

ADRESSE DE MGR LOUIS COLLIN, RECTEUR DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST,
AUX PARTICIPANTS DU 3ème STAGE
DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE
ANGERS - 14 JUIN 1982

Après les Instituts catholiques de Paris et de Toulouse, l'U.C.O. est heureuse d'accueillir le troisième stage de Formation archivistique spécialisée organisé par l'Association des archivistes de l'Eglise de France, sous la dynamique impulsion de son président, Monsieur l'Abbé Charles Molette. A lui-même, à tous les conférenciers et à tous les participants, je me plais à adresser mes plus cordiales salutations de bienvenue, en même temps que mes vœux pour le plein succès de ces deux semaines d'études et de stimulantes rencontres.

La Catho d'Angers, comme ses soeurs de Paris, Lille, Lyon et Toulouse, est entrée allègrement, depuis 1975, dans le second centenaire de son histoire. Comme ses soeurs aussi, elle plonge ses racines dans une très longue tradition universitaire, dont elle se veut, pour une part, l'héritière. La création de l'*Universitas andegavensis* remonte à des lettres patentes du roi Charles V, en 1364, la Faculté de Théologie ayant été érigée par le pape Eugène IV en 1432. Mais dès les XIème-XIIème siècles, les Ecoles d'Angers étaient déjà célèbres. Y enseignèrent, parmi d'autres, l'évêque Ulger et Robert d'Arbrissel, le fondateur de l'Ordre de Fontevrault, dont le souvenir est lié à l'Abbaye royale à laquelle sans doute votre séjour angevin vous permettra de faire une visite. Ce n'est donc pas sans raison qu'en 1736 l'auteur d'une dissertation sur l'ancienneté de l'Université d'Angers et sur l'époque de son établissement, la distingue des "universités modernes" (comme celles de Vienne, de Cracovie, de Cahors, de Valence, de Poitiers, de Caen), qui ont une époque bien marquée de leur établissement ; il la rapproche plutôt de celles de Paris, Bologne, Oxford, Toulouse, Orléans, qui "partagent les écrivains", lorsqu'il s'agit de dater le temps de leur fondation.

Rassurez-vous : je n'irai pas chercher dans un trop lointain passé - ma connaissance des archives de l'ancienne Université d'Angers est trop insuffisante pour m'y autoriser - le souvenir de Maîtres illustres qui, avec moi, vous accueillent au début de ces assises. Permettez-moi d'évoquer seulement quelques noms de professeurs et chercheurs dont les travaux ayant quelque rapport avec vos préoccupations ont honoré (et continuent d'honorer) notre histoire récente :

- Mgr Auguste Dies, le philosophe-historien, dont on a écrit que "nous lui devons le plus de lumière sur Platon".

- le Chanoine Georges Blond, dont les travaux sur l'histoire de l'Eglise en Anjou (je pense en particulier à ses études sur Jeanne Delanoue) font autorité ...

- le R.P. André Dodin, toujours des nôtres même s'il vient d'être atteint par l'âge de la retraite, spécialiste mondialement connu de saint Vincent de Paul.

- l'abbé René Laurentin, dont vous connaissez les publications sur Lourdes, Pontmain, Catherine Labouré et la Médaille miraculeuse

- le Chanoine Jean Jeanneteau, pour qui les archives du chant grégorien, à Solesmes ou ailleurs, ont peu de secret ...

C'est vous dire que, sans revendiquer pour la Catho d'Angers une spécialisation de pointe dans le domaine de l'histoire ou de l'archivistique, je me plais à retrouver la préoccupation constante d'une fréquentation scientifique exigeante de

ces disciplines ... Aujourd'hui encore, j'en vois un signe dans le souci des responsables actuels de notre Institut de Lettres et d'Histoire, - dont le premier Directeur entretenait déjà avec vous, cher Monsieur le Président, des rapports empreints de respect et d'amitié - de procurer à leurs étudiants une première initiation aux techniques de la documentation, ainsi qu'à la paléographie moderne et médiévale. Ajouterai-je que le développement que nous avons voulu donner, depuis une dizaine d'années, à un centre de "Langage total" permet d'envisager l'ouverture de nos étudiants, particulièrement des futurs professeurs, au repérage, à la collecte, à la conservation et à l'utilisation d'un nouveau type d'archives sur lesquelles Mgr Eyt attirait l'an dernier votre attention avec beaucoup de justesse ; les archives de l'image et du son, dont les modes de stockage et les voies d'accès sont déjà et seront de plus en plus liés à une suffisante maîtrise de l'outil désormais familier de l'ordinateur.

Mais je ne voudrais pas, en m'attardant davantage sur nos quelques réalisations dans le cadre de l'U.C.O., déflorer ce que pourra vous inviter à découvrir, cet après-midi, mon collaborateur et ami, Monsieur l'Abbé Besson ... Pas davantage, je ne voudrais reprendre les pistes que Mgr Eyt ouvrait à votre recherche, dans son intervention du 6 juillet 1981 dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Permettez-moi plutôt de vous livrer quelques réflexions qui me sont suggérées par l'exercice des responsabilités qui sont les miennes. L'approche de votre session m'a invité à les mettre au clair. Elles ne seront peut-être pas sans rapport avec les préoccupations qui sont quotidiennement les vôtres, et avec les sujets qui vont être soumis à votre étude pendant cette session.

En me limitant à l'histoire récente de l'établissement dont j'ai la charge, je suis frappé par la tension dont elle témoigne entre deux pôles ; celui d'une constante capacité de renouvellement et d'innovation - celui de la fidélité et de la continuité par rapport à des orientations de base. Un exemple particulièrement suggestif illustrera mon propos.

L'image de marque de l'U.C.O. d'aujourd'hui, ce sont ses Instituts spécialisés. A côté de notre Faculté ecclésiastique et canonique de Théologie, nous avons certes conservé la structure juridique d'une Faculté libre des Lettres et d'une Faculté libre des Sciences. Mais nos enseignements et recherches dans le domaine des Lettres, des sciences humaines, des sciences mathématiques, de l'E.P.S., s'organisent en fait dans le cadre d'Instituts de Faculté, sous la responsabilité d'un Directeur qui anime une équipe d'enseignants permanents ou à temps partiel. C'est ainsi que nous avons un Institut de Formation des Professeurs, un Institut des Sciences de l'Education et un Institut de Formation en Education physique et sportive. S'y ajoutent un Institut de Lettres-Histoire, un Institut de Perfectionnement en Langues vivantes, un Institut de Psychologie et de Sciences sociales appliquées, un Institut de Mathématiques appliquées et aussi un Institut de Recherche fondamentale et appliquée, sans oublier notre Centre international d'Etudes françaises.

Le projet de ces Instituts est d'assurer aux étudiants des formations d'enseignement supérieur de type pluridisciplinaire susceptibles d'être en prise directe sur un large éventail de professions. Le recrutement, qui se fait sur examen de dossiers et entretiens d'orientation, concerne des jeunes gens et des jeunes filles qui ont un projet professionnel correspondant à la visée de ces Instituts. Chaque Institut établit son programme en fonction de sa propre finalité et des règlements sur la préparation des diplômes nationaux. Les enseignements théoriques sont complétés par des travaux pratiques et des stages de formation d'hommes et de femmes dotés des connaissances et des qualités professionnelles requises pour la vie active. Les études sont sanctionnées par la présentation à un certain nombre de diplômes nationaux (DEUG, Licence et Maîtrise) dont l'obtention fait partie de la préparation professionnelle qui est l'objectif visé. Mais les Instituts délivrent aussi chacun son propre diplôme couronnant le cycle complet de la formation pluridisciplinaire.

Douze ans après leur fondation, ces Instituts spécialisés sont passés d'un effectif initial de quelques 200 étudiants à plus de 1 700 (non compris les 400 bénéficiaires de nos activités en théologie ou sciences religieuses et les 450 étrangers du C.I.D.E.F.). Leur recrutement déborde largement les 14 départements qui constituent notre région académique, pour s'étendre pratiquement à toute la France métropolitaine et même aux DOM-TOM.

A l'origine de ce visage nouveau de l'U.C.O. (un journaliste du Monde a parlé d' "une autre façon de vivre l'Université" !), dont la vitalité confirme à mon sens la valeur du choix qui l'a dessiné, il y a eu tout un jeu de circonstances. Essentiellement, la fondation d'une Université d'Etat à Angers, et l'invitation qui nous fut alors adressée à "reconvertir nos enseignements" dans une ligne de complémentarité plutôt que de concurrence. Egalement, le contexte favorable et stimulant de l'autonomie accordée aux Universités par la Loi de 1968 - et rendue possible pour les Universités catholiques par les dispositions prises en 1971 sur l'accès de leurs étudiants aux diplômes nationaux.

Encore faut-il préciser que, s'il y a eu renouvellement et innovation, c'est dans la continuité avec d'autres initiatives antérieures, qui exprimaient un projet constant. Les initiatives antérieures, je les discerne dans la constitution autour de nos Facultés traditionnelles et s'appuyant sur elles, en tout un réseau d'Ecoles supérieures à vocation professionnelle :

Dès 1898, une Ecole supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers, se proposant "de fournir tous les éléments d'une formation professionnelle complète aux jeunes gens désireux de se consacrer sérieusement à la gestion d'un domaine" (Livret de l'Etudiant, édit. de 1924).

En 1909, l'Ecole supérieure des Sciences commerciales d'Angers, fondée par le doyen Paul Baugas de la Faculté libre de Droit dans un double but : former des jeunes aux disciplines commerciales modernes, permettre à la faveur de ces études l'épanouissement de leur personnalité au service des valeurs profondes de notre civilisation.

En 1950, l'Ecole technique supérieure de Chimie de l'Ouest, fondée par Mgr Ollivier Riobé, futur Recteur et alors professeur de chimie organique, pour former des techniciens supérieurs ou des assistants d'ingénieurs.

En 1956, l'Ecole supérieure d'Electronique de l'Ouest, créée par le Chanoine Jean Jeanneteau, pour former des techniciens supérieurs et bientôt des ingénieurs électroniciens, et associant dans ce but des enseignements théoriques de haut niveau, la pratique de travaux de laboratoire et d'atelier, une formation professionnelle par des visites d'entreprises et surtout des stages dans l'industrie, mais aussi une formation générale préparant aux responsabilités de l'ingénieur sous tous leurs aspects.

Quant au projet constant sous-jacent à toutes ces initiatives et à beaucoup d'autres, n'est-ce pas celui qui inspirait déjà les fondateurs de nos Universités catholiques et dont la visée s'exprime, sous une forme rajeunie, dans la déclaration du second Concile du Vatican sur l'Education chrétienne :

"(Par les Facultés et Universités catholiques) se réalisera comme une présence publique, durable et universelle de la pensée chrétienne dans tout l'effort intellectuel vers la plus haute culture ; et les étudiants de ces Instituts seront formés à devenir des hommes éminents par leur science, prêts à assumer les plus lourdes tâches dans la société, en même temps que témoins de la foi dans le monde"

(Gravissimum Educat. Momentum, n° 10)

*
* *

Quelles réflexions, quelle conclusion me proposé-je de tirer de cet exemple où me paraît s'être affirmée, dans l'histoire récente de l'U.C.O., ce que j'ai appelé la tension entre un pôle de créativité et un pôle de continuité ? Celles-ci :

Lorsque les hommes d'action et de responsabilité que doivent être le Recteur d'une Catho et ses collaborateurs sont confrontés avec la nouveauté permanente de la vie, au fil des années et des décennies, lorsqu'ils sont conviés à faire oeuvre de création par des événements qui bouleversent le tour familial de l'existence, ce n'est certes pas en s'enfermant dans un dépôt d'archives qu'ils vont trouver une réponse aux difficiles problèmes dont les données elles-mêmes sont parfois malaisées à ressaisir dans leur totalité complexe.

Evouquant les mois du printemps 1970 au cours desquels fut prise la décision de créer nos Instituts spécialisés, mon prédécesseur, Mgr Jean Honoré, a écrit : "dans un secret relatif, je réunis au château de Combres, une équipe d'enseignants, afin de jeter les bases d'une reconversion de nos structures et de nos programmes d'enseignement profane en Lettres et en Sciences. Et c'est là que naquit l'idée de créer des Instituts destinés à prendre la relève des Facultés. Celles-ci, pour des raisons évidentes, gardaient leur personnalité juridique ; mais elles n'étaient plus les structures d'enseignement. Elles offraient seulement leur support juridique à des Instituts jouissant de leur autonomie et de leur finalité, originale d'enseignement, en adoptant un style de recrutement, de fonctionnement et de formation proche de celui qui a fait le succès des Ecoles supérieures".

Entre les lignes, spécialement les dernières, je crois pouvoir lire que les grandes décisions naissent assurément d'une faculté d'innover et de faire oeuvre créatrice ; mais ces décisions, avec leur charge d'audace et de pari sur l'avenir, n'en sont pas moins mûries au sein d'une tradition dans laquelle nous enfonçons nos racines, qui nous façonne et que nous contribuons à maintenir vivante et active.

C'est dire qu'il y a aussi tout un temps de maturation, qu'il constitue une étape antérieure ou qu'après coup, il vienne conforter, éclairer et affiner la décision prise, lui permettant de porter tous ses fruits, en évitant les faux pas ou les impasses et en affermissant la marche sur le bon chemin.

C'est ici que le recours explicite à l'expérience du passé, par un facile accès aux documents de toutes sortes qui en conservent la mémoire, s'avère infiniment précieux, voire indispensable.

Il est, paraît-il, des responsables qui se félicitent d'entrer en fonction dans un local que leur prédécesseur a laissé vierge de tout document. Pour ma part, je ne saurais trop dire ma gratitude d'avoir pu, dans les mois qui ont suivi mon arrivée à la Catho d'Angers, à laquelle j'étais jusqu'alors resté étranger, me plonger dans des dossiers abondants et relativement faciles d'accès. Par la suite, il m'a été non seulement agréable, mais très utile, de recourir occasionnellement aux archives d'une époque plus ancienne dont l'abord sera, j'espère, plus aisé pour mes successeurs

Angers, 14 juin 1982

Mgr Louis Collin

ARCHIVES PAROISSIALES

LES ARCHIVES PAROISSIALES DU PIN-EN-MAUGES

Il faut savoir gré à M. l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges de 1785 à 1817, d'avoir sauvé nos archives paroissiales. Cela représente, de sa part, un réel mérite, quand on sait qu'insermenté, il devait se cacher et souvent changer de cachette pour échapper aux recherches; - que son vicaire, l'abbé René Béliet, moins heureux, fut trahi, attaché à la queue d'un cheval, traîné de la ferme du Domaine jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil et fusillé.

Comment nos archives ont-elles pu être préservées des incendies allumés par les colonnes de Turreau ? Celles-ci ont ravagé l'église du Pin, le presbytère et toutes les maisons du bourg, à l'exception d'une seule (cf. le manuscrit de Pierre Blon que m'a aimablement prêté la secrétaire de M. Herriot, maire de Lyon, avec permission de le copier).

Ce manuscrit raconte que cette maison logeait une républicaine, qui avait été blessée au combat de Beaupréau. Comme elle y avait été bien soignée, la maison fut sauvée de la destruction et ses habitants eurent la vie sauve.

Rien n'est dit des mesures de protection dont jouirent nos archives. Le curé du Pin en appréciait sûrement la valeur, lui qui a écrit ses mémoires, qui a parlé de l'insurrection, des hommes qui en furent les principaux acteurs, notamment de son glorieux paroissien, Jacques Cathelineau....

mais, chose étonnante, M. l'abbé Cantiteau "a eu le chagrin de perdre ses lettres des saints ordres et autres papiers probatifs de son état de prêtre catholique" (1), alors qu'il a conservé nos archives !

Il m'a été demandé d'explorer et de faire connaître ces archives. Je m'excuse de le faire de manière artisanale, n'ayant reçu aucune formation d'archiviste... Je souhaite seulement que ce travail puisse servir la mémoire de l'Eglise.

I - CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE

XVe s. - Un contrat "d'acquest de devises" pour la cure et la fabrique de l'église du Pin-en-Mauges.

XVIe s. - Un contrat "d'acquest" fait par Mathurin Gauguet le 13 septembre 1598.

XVIIe s. - Rentes de la fabrique :

- 1634 - Service de la mi-août fondé par Etienne Le Hay & Jeanne Bodard.
- 1647 - Un testament - Luc Grimault étant curé.
- 1649 - Procédure au sujet de la Belonnière - Pierre Grimault curé.
- 1653 - Pièce concernant des vignes situées à Chalennes, dépendant de la cure.
- 1657 - 6 pièces concernant feu M. René Godin, prêtre habitué de l'église du Pin.
- 1664 - Assignation rente des Forges (23 mai) Pierre Grimault
- 1667 - " " " (13 mars) Pierre Grimault
- 1668 - 3 pièces : Inventaires et procédures - jugements (Belottières)
- 1669 - Testament - affaire (Belottières) - et autres pièces ...
- 1670 - Affaire Belottières }
minutes de "lotz et partages" } Pierre Grimault curé

(1) Déclaration de l'abbé Cantiteau devant une Commission nommée par M. le Commissaire général - le 22 janvier 1796.

- 1671 - Minute jugement (Belottières)
Rente sur la Brichetière et les Forges
- 1673 - Assignation (rente des Forges)
- 1675 - Rente des Forges
- 1680 (4 nov.) - Rente de la Morinière
- 1696 : 8 pièces concernant la rente sur la métairie de la Burgevinière de Jallais pour fondation à l'église du Pin

XVIIIe s. - Plan d'archives du bourg du Pin-en-Mauges avant la Révolution

- Extraits d'archives du château de Beaupréau concernant l'église et la cure du Pin
- Acte de partages
- 1724 - 4 pièces : "Réparations à la cure du Pin par M. Compère pourvu de ladite cure par le décès de M. Amellant précédent curé."
- 1728 (16 avril) - Titre de rente pour la fabrique du Pin
- De 1730 à 1740 - 9 titres de rentes
 - Titres de rentes pour la fabrique du Pin (de 1750 à 1789) soit une douzaine
- 28 mai 1770 - Acte de l'abbé Quéneau, curé - maisons du Haut-bourg : Grandin... Cathelineau
- Papier terrier décimal de la cure du Pin-en-Mauges fait en 1777 (François Quéneau, curé, de 1763 à 1785)
- Un bon de l'Armée catholique de 5 livres - signé : Stofflet
- 1781 - Etat de rentes : blé, laine, seigle - argent
- Etat des dîmes de 1781 à 1783 ... et des récoltes de ces mêmes années
- 7 juillet 1781 - Demande d'obéissance féodale faite au procureur de la fabrique du Pin - pour le seigneur de L'Aunay-Gobin - concernant les Forges, la Naletrie, les Belottières, la Lande Chapron, le Quartror
- 1783 - Récolte 1783 : agneaux, laine - argent
- 28 janvier 1783 - Titre de rente sur la Roche-Ferrière
- Etat des Rentes dépendant de la fabrique du Pin - établi par l'abbé Cantiteau - "Etat estimatif des biens ecclésiastiques situés en cette paroisse et des rentes qui y sont perçues par des ecclésiastiques" ... Liste des bénéficiaires
- Tableau chronologique des enfants dont la naissance n'est pas inscrite à commencer au 1er janvier 1793 jusqu'au temps où l'on a commencé d'inscrire selon les lois de la République, vers la fin de 1797
(ce tableau est de l'abbé Cantiteau)
- 22 janvier 1796 - Déclaration de l'abbé Cantiteau curé du Pin au sujet de la perte de ses lettres d'ordination (document inédit)

"Le 22 janvier 1796 après midy, devant nous, Jean Gabory, commissaire particulier de la paroisse du Pin-en-Mauges, nommé et institué notaire par M. le Commissaire général, s'est présenté maître Jacques Cantiteau, curé de cette paroisse. Lequel nous a déclaré que dans les malheurs de la Révolution il a eu le chagrin de perdre ses Lettres des saints ordres et autres papiers probatifs de son état de prêtre catholique... D'abord vicaire de Saint-Pierre Montlimart et ensuite curé de ce lieu... que pour y supplier (sic) et dans aucun cas n'être confondu avec les apostats qui durant la persécution ont abjuré leur foy et leur caractère, il nous demandait acte de la présente déclaration affirmant être originaire de la paroisse d'Andrezé de ce diocèse où il est né le 19 septembre 1752 et avoir été ordonné prêtre à Angers par Mgr Jacques Degrasse le 21 septembre 1776, puis exercé les fonctions de vicaire à Saint-Pierre Montlimart jusqu'en janvier 1785.

De laquelle déclaration nous lui avons volontiers donné acte par la parole. De plus nous certifions à qui il appartiendra comme chose notoire et dont nous sommes témoin que le dit sieur Cantiteau, curé de cette paroisse depuis le 16 janvier 1785, n'a fait aucun des serments demandés par les Révolutionnaires, qu'il est toujours resté attaché à la foi de l'Eglise et à l'unité catholique, heureux pour lui-même d'avoir pu échapper (sic) aux recherches particulières que les républicains du pays ont fait de sa personne. Ses paroissiens ont eu l'avantage, mêm-

me dans les temps les plus critiques de n'être point privés du secours de son ministère, ayant toujours résidé parmi eux ou à une très petite distance.

Fait et passé au bourg du Pin-en-Mauges au jour susdit, en présence de Jean Gattine, maréchal - René Jamain., procureur de fabrique, de Louis Rochard, boucher, Mathurin Lépine, Maréchet Lucien syndic, qui ont signé avec moi, ainsi que le déclarant J. Cantiteau, curé du Pin."

- Rôle pour le traitement de M. Oger, curé du Pin, réduit pour M. l'abbé Ramibault à 500 au lieu de 600 que demandait M. Oger.
 - Requête de Joseph Pithon.père, Naletrie : "Le 16 janvier 1787 lui serait né de son mariage avec Jeanne Terrien un fils prénommé Joseph, dont la naissance n'a point été constatée sur les registres de l'état civil..." "Requête tendante à faire réparer cette omission..."
 - 4 fructidor an X (22 août 1802) - Pétition de l'abbé Cantiteau adressée à la municipalité du Pin.
 - Adresse de M. l'abbé Cantiteau à Mgr Montault, 5 février 1804, au sujet de la confrérie du S.S.
 - Deux lettres adressées à M. l'abbé Ramibault, curé, par M. le chevalier de Lostanges.
 - Pièce de vers de M. le chevalier de Lostanges qui devaient être inscrits sur le côté gauche du monument élevé à la mémoire de Cathelineau
 - Ordonnance de Louis-Philippe, roi des Français, autorisant la fabrique de l'église du Pin-en-Mauges à accepter un legs (14 juin 1839)
 - Acceptation d'un legs d'immeubles par la fabrique (27 mai 1844)
 - Ordonnance de Napoléon III autorisant la fabrique du Pin à accepter un legs (26 mars 1856)
 - Ordonnance de Napoléon III autorisant la fondation à perpétuité d'un service annuel pour une défunte (20 février 1860)
 - 1er août 1888 - Acte de bornage entre la fabrique du Pin et Mme Gerfault (2 exemplaires)
 - 3 actes de fondation de messes....
- XXe s. - Trois lettres du duc de Blacas à M. l'abbé Boiteau (du 22.10.07 - du 10.04.08 et à M. l'abbé Terrien (du 5.10.10)
- Procès-verbal de concession de jouissance gratuite de l'église accordée à M. l'abbé Boiteau, curé du Pin, pour une durée de 18 ans
 - Autorisation accordée à M. Boiteau par M. le Préfet de M.& L. de construire un mur de clôture
 - Bail donné par M. l'abbé Terrien à M. Chouteau sur une pièce de terrain dans la Beausse
 - Déclaration de Mlle Fourault (1er juin 1911) en vue des travaux de construction d'une maison d'habitation (celle-ci deviendra la maison des maîtres de l'Ecole libre du Pin)
 - Factures
 - Bail de la cure - signé par M. l'abbé Terrien
 - La collection des 40 numéros du bulletin paroissial "La Voix du Clocher" - de 1953 à mars-avril 1960. Cette collection comprend (n° 38 - Année jubilaire 1959) le compte-rendu de la fête du 2e centenaire de la naissance de Jacques Cathelineau. Cette fête eut lieu le 7 juin 1959.
 - La collection des 895 feuilles paroissiales hebdomadaires qui ont remplacé "La Voix du Clocher", après le Concile.
 - Livres d'annonces de 1882 à nos jours.

II - REGISTRES

- Registre des Délibérations ouvert le 26 décembre 1786 par l'abbé Cantiteau et continué par l'abbé Ramibault, contenant des lettres de l'abbé Cantiteau et quelques documents.
- Registre de 1870 et sq.
 - p. 1 Procès-verbal de la visite pastorale de Mgr Freppel
 - p. 5 Bénédiction de la chapelle de l'Immaculée Conception
 - p. 11 Copie des mémoires de l'abbé Cantiteau, curé
 - Listes - des parents de Cathelineau qui ont servi sous lui
 - des hommes du Pin qui ont servi sous lui
 - des hommes du Pin qui sont morts dans les combats ou ont été massacrés... (M. l'abbé René Bélier, vicaire)
 - p. 37 Procès-verbal d'installation de M. Bodin, curé
 - p. 39 Eloge funèbre de M. l'abbé Ramibault, curé
 - p. 60 Service anniversaire de M. l'abbé Ramibault
 - Extraits du journal l'Etoile
 - Curieuses pages de Maurice d'Andigné.
 - p. 72 Consécration de l'église
 - Procès-verbaux des installations de M. l'abbé Boiteau, M. l'abbé Terrien, M. l'abbé Madiot et de M. l'abbé Lépine.
- Répertoires des naissances et baptêmes, depuis 1700 jusqu'à 1875
- Registres des mariages, baptêmes, sépultures de 1789 à 1887
- Registre de 1876
 - Délibérations du Conseil de Fabrique de 1876 à 1968
 - Procès-verbal de la consécration de l'autel majeur qui eut lieu après la restauration de l'église, le 27 mars 1968
- Registre du Rosaire - établi par Pierre Grimault, curé, portant le nom des associés du 11 septembre 1651 à 1908 - Archives du Rosaire
- Registre des adorateurs du Saint Sacrement

III - DOSSIERS DIVERS

- Dossier n° 1 - concerne la maison construite par Mlle Fourault (maison des maîtres d'école)
- Délivrance de legs des veuves Lunel - Bouyer et Esseul à la fabrique (3 décembre 1861)
 - Délivrance à la fabrique du legs Ramibault et acceptation (27 février 1872)
 - Testament de René Supiot en faveur de la fabrique (31 janvier 1874)
 - Dépôt du Testament de M. l'abbé Ramibault, curé; extrait concernant la fabrique (23 décembre 1875)
 - Constitution de rentes perpétuelles - 10 janvier 1888 - en faveur de la fabrique (messes)
 - Vente par M. l'abbé Durand à Mlle Fourault (30 mai 1911)
 - Achat par M^e Baret (24 juillet 1911) d'un terrain, bien d'église, pour le compte de Mlle Fourault
 - Procès-verbaux de mise sous séquestre des biens de fabrique
- Dossier n° 2 - Coutumier - Usages de l'église du Pin
- Mères chrétiennes
 - Adoration du Saint Sacrement
 - Sainte Enfance
 - Rosaire
 - 2 actes de vente à M. l'abbé Ramibault (22 avril 1830)
 - Erections des chemins de Croix: - de la chapelle de l'Immaculée, 25.2.1890
 - de l'église, 13 mars 1892

- Enfants de Marie : Erection et Règlement de la Confrérie
- Ecoles
- Reliques de saint Pavin

Dossier n° 3 - Authentiques des reliques des saints

Dossier n° 4 - Factures travaux

Dossier n° 5 - Documents divers.... Impôts

- Dossier de lettres de Jacques-Joseph de Cathelineau
- Dossier de lettres non datées de Jacques-Joseph de Cathelineau
- Dossier de lettres de Lafont-Gouzi à la famille Cathelineau. Ce docteur de Toulouse était un ami de la famille Cathelineau, le protecteur de Jacques-Joseph. Il s'est entremis pour obtenir un titre de pension en faveur de cette pauvre famille. Il est un des premiers biographes du généralissime
- Dossier : Relations avec Rome (cause de béatification pratiquement abandonnée) et avec l'évêché d'Angers
- Dossier concernant les familles Cathelineau, le transfert des restes des 2 Cathelineau de la chapelle du CEG de Saint-Florent-le-Vieil à l'église du Pin-en-Mauges - la lettre de la veuve du capitaine Gérard de Cathelineau (1959)
- Dossier concernant la Croix de procession du Pin-en-Mauges - portée par Cathelineau dans les pèlerinages avant l'insurrection, dans les combats.... et vendue au comte de Quatrebarbe par l'abbé Ramibault pour reconstruire son église et son presbytère. Cette croix est actuellement la propriété des héritiers du comte de Quatrebarbe, les familles d'Hattécourt - des Lauriers, au château de Chauzeaux
- Dossier concernant les fêtes du 2e centenaire (7 juin 1959)

IV - DOCUMENTS

- Manuscrit de Pierre Blon... (prêté par la secrétaire d'Herriot, avec permission de le copier)
- Vie de l'abbé Cantiteau, par M. de La Sicotière (1877)
- Eloge funèbre de Jacques Cathelineau par M. l'abbé Cantiteau
- Biographies de J. Cathelineau : Discours de Mgr Luçon, 13 octobre 1896
 - Les 3 Cathelineau.... 1893
 - J. Cathelineau dit le saint de l'Anjou 1896
 - Vie populaire de J. Cathelineau (Théodore Muret) 1845
 - J. Cathelineau, de Jean Lauprêtre
 - J. Cathelineau, du R.P. Gasnier, 1958
 - J. Cathelineau, de F. Charpentier
 - J. Cathelineau, de l'abbé Tricoire

auxquelles nous devons ajouter prochainement "Jacques Cathelineau : un héros de vitrail", écrit par M. le chanoine Louis Guéry de Monchamp, ancien professeur à l'U.C.O. d'Angers, édité par la maison Artaud, avec les vitraux en couleurs.

- Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein
- Vie du comte Henri de Cathelineau (petit-fils du généralissime)
- Divers articles du Dictionnaire de Célestin Port
- Liste des fusillés du champ des martyrs d'Avrillé
- Liste des curés du Pin-en-Mauges
- Photocopies des Archives de M. & L.
 - 1°) Le cahier de doléances de la paroisse du Pin en 1789 (768 habitants)
 - 2°) Mémoires de Larevellière-Lépeaux. Pèlerinages à Bellefontaine et à N.D. de Charité à Saint-Laurent-de-la-Plaine - Interdiction de l'Administration départementale - démolition de la chapelle de N.D. de Charité - Visite de Larevellière au collège de Beaupréau...
- Portraits de Cathelineau
- Documents photocopiés : Brevet - Lettre de Cathelineau - Blessure de Cathelineau à Nantes - L'épée du généralissime à Saumur - La chaumière de Cathelineau
- Photo de Humeau de La Poitevinière qui reçut Cathelineau blessé à Nantes
- Nombreuses photos et nombreux documents de la fête du 7 juin 1959.

Le Pin-en-Mauges, 22 juin 1982
abbé René Lépine
curé du Pin-en-Mauges

TRANSMISSION VIVANTE DES ARCHIVES DE CONGREGATIONS FEMININES

LES ARCHIVES DE LA CONGREGATION DU BON PASTEUR D'ANGERS

Venant de l'U.C.O., il faut passer dans la Doutre - "outré-Maine" - pour gagner l'entrée principale de la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers. C'est ce qu'ont fait les participants du troisième stage de formation archivistique spécialisée, en ce mercredi après-midi, 23 juin 1982.

* *

C'est en 1829 que la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, alors religieuse de l'Ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge à Tours (Institut fondé par saint Jean Eudes à Caen au XVII^{ème} siècle), est venue en ces lieux mêmes commencer une oeuvre similaire à celle du Refuge de Tours. Cinq curés d'Angers ont demandé cette fondation, avec la pleine approbation de l'évêque, Mgr Charles Montault. Fondée en maison autonome, comme les autres monastères du Refuge, cette maison située rue Brault, au faubourg Saint-Jacques, deviendra quelques années plus tard la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers.

Approuvée par Grégoire XVI en 1835, qui reconnaît le bien-fondé d'un "généralat", c'est-à-dire d'un gouvernement central avec noviciat unique (jusqu'à la division en provinces en 1855), et possibilité pour les monastères de se soutenir mutuellement par communauté de biens et de sujets, la Congrégation du Bon Pasteur prend rapidement une extension aux dimensions de l'Eglise universelle. A sa mort, le 24 avril 1868, la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier laisse 110 maisons réparties sur les cinq continents. Béatifiée en 1933, elle a été canonisée par Pie XII le 2 mai 1940.

* *

De cette extraordinaire fécondité d'une vie toute consacrée à la gloire de Dieu et au "salut des âmes" - selon la formule même du quatrième voeu - nos archives gardent de nombreuses traces. Mais il faut noter cependant que l'organisation actuelle, en ce qui concerne la partie dite "Archives historiques", est récente, même si des inventaires et de précieux index existent depuis la fin du siècle dernier. Le classement méthodique, selon un cadre-type, en boîtes d'archives et avec différentes sortes de fiches : fiches analytiques, fiches de lieux, personnes, choses... ne date que des années 1978-1979, et il est loin d'être achevé. La présentation que nous avons pu en faire n'était, donc, que très partielle.

Nos archives gardent de nombreuses traces... car la fondatrice ne recommandait-elle pas elle-même avec insistance de "mettre tout par écrit", et de tenir avec soin les annales de chaque maison. Aussi dès la fondation de cette maison d'Angers, en 1829, tout est noté : les principaux événements et tous les actes qui ont fait l'histoire de la congrégation et la vie de la maison-mère comme des fondations.

Citons :

- Livres des Actes du Conseil et des Actes du Chapitre.
- Registres d'entrée et sortie des postulantes.
- Registres des prises d'habit et des professions.
- Registres des visites canoniques.
- Catalogue des religieuses depuis la fondation.
- Livres des Annales, etc....

Au total : 75 registres et livres manuscrits.

Ces registres sont précieux pour qui veut se pencher sur l'oeuvre réalisée par cette femme d'action, toute "imbibée de Dieu" selon sa propre expression, et suivre pas à pas l'histoire des fondations. Mais plus encore, pour aller au coeur d'une vie, il faut lire ce qui a jailli spontanément sous la plume, et dans les propos quotidiens. Les premières générations de religieuses du Bon Pasteur ont eu le souci de conserver avec soin toute une floraison de lettres, à l'image de ce XIXe siècle où l'on écrivait beaucoup, et de recueillir, à partir de 1838, au fil de son discours l'enseignement dispensé dans ses "noviciats" par sainte Marie-Euphrasie. Elle n'a rédigé aucun ouvrage de spiritualité ni traité de pédagogie. Mais elle a dispensé pendant plus de trente ans à ses "filles", novices et professes, un enseignement solide que les auditrices ont recueilli. Les notes ainsi conservées et rassemblées (représentant six boîtes d'archives) ont été imprimées en partie en 1886 dans un ouvrage intitulé : "Entretiens et Instructions de la vénérable Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier", réédité en 1907.

- LES LETTRES : Jetons un coup d'oeil sur quelques séries :

. Série I - CB.1 à I - CB.9

Ici sont conservées près de 1500 lettres autographes de sainte Marie-Euphrasie, dont 1200 adressées à ses religieuses, qu'elle appelait avec tendresse : "Mes enfants bien-aimées, ma gloire et ma couronne", paraphrasant l'apôtre Paul. A l'une de ses plus fidèles, Soeur Marie de Saint-Stanislas Bedouet, entrée comme elle au Refuge de Tours, et qui a été avec elle la fondatrice de la maison d'Angers, avant d'être, à partir de 1833, supérieure de la maison de Poitiers, elle a écrit 282 lettres. A d'autres, ce ne seront que de courts billets, pour quelques conseils précis ou pour donner réconfort et appeler à la confiance en Dieu. Combien est émouvante cette lettre datée de la maison-mère le 11 novembre 1842, adressée aux religieuses parties pour fonder aux Etats-Unis. Ces religieuses sont cinq, de cinq nationalités différentes, et la supérieure, une angevine, a vingt-quatre ans. Celle-ci, Soeur Marie des Anges Porcher, a écrit au crayon au verso de la lettre ces mots : "Cette lettre est la toute première adressée à Louisville après notre arrivée dans cette ville; elle a été arrosée plus d'une fois de mes larmes et ne m'a jamais quittée".

. Série I - CF.2 à I - CF.7

Lettres de M. de Neuville. Nature forte et généreuse, le comte Augustin Le Roy de La Potherie de Neuville a été l'insigne bienfaiteur de l'oeuvre du Bon Pasteur. Ses libéralités ne peuvent se raconter. De 1831 à 1843, il va envoyer presque quotidiennement son fidèle serviteur Louis porter rue Brault des dons en espèces ou en nature, qu'il accompagne d'une lettre à l'écriture serrée, ou d'un petit billet à la fondatrice.

. Série EA à EC :

Correspondance des différentes maisons avec la maison-mère. Ce sont ici des milliers et des milliers de lettres, qui ont fait l'objet d'un premier tri et d'un premier classement, mais dont la grande majorité restent encore à déchiffrer et à exploiter. Celles adressées à la Mère Pelletier en particulier permettent d'éclairer la correspondance de la fondatrice. Le contenu de certaines de ses lettres reste parfois obscur si l'on ne connaît pas le contexte. Quelle aubaine donc, pour l'archiviste ou l'historiographe, d'avoir toute une suite de lettres entre deux correspondants, en l'occurrence la fondatrice et telle ou telle de ses religieuses.

Nombre de renseignements fort intéressants nous sont donnés par ces lettres sur :

- l'oeuvre apostolique des religieuses du Bon Pasteur;
- la vie de chaque communauté;
- la vie de l'Eglise dans diverses parties du monde.

Fort intéressantes, par exemple, ces précisions trouvées dans une lettre de la même Soeur Marie des Anges Porcher qui, en 1849, allant fonder une maison du Bon Pasteur à Philadelphie, s'arrête à Baltimore et assiste d'une tribune de la ca-

thédrale à la messe d'ouverture du septième Concile de Baltimore. "Il y avait, précieuse-t-elle, deux archevêques, vingt-trois évêques et plus de soixante prêtres..."

- LES PROCES DE BEATIFICATION ET DE CANONISATION

Introduite en 1897, la cause de béatification de la Mère Marie de Sainte-Euphrasie a permis de rassembler des documents essentiels qui constituent un fonds important de nos archives. L'inventaire qui en a été fait à la fin du XIXe siècle, et leur classement initial par liasses (même s'il a été modifié dans l'organisation actuelle), facilitent le travail de l'archiviste de cette fin du XXe siècle. Nous avons ainsi de précieux index sur :

- les relations avec le Saint-Siège; avec l'évêché d'Angers et l'archevêché de Tours;
- la correspondance avec les cardinaux protecteurs et différentes Congrégations romaines, en particulier la "Propaganda Fide" et la S.C. des Evêques et Réguliers, etc.

Un autre index de plus de 450 documents relève tout ce qui a trait aux relations avec Mgr Angebault, évêque d'Angers de 1842 à 1869.

.....

A côté des volumes concernant la cause de sainte Marie-Euphrasie, sont venus s'ajouter depuis 1975 ceux de la cause de béatification de Soeur Marie du Divin Coeur Droste zu Vischering. Née à Münster (Westphalie) le 8 septembre 1863, elle est décédée le 8 juin 1899 au Bon Pasteur de Porto où elle était supérieure. Tempérament ardent et actif, âme mystique, Maria Droste a été attirée dès sa jeunesse par l'amour miséricordieux de Jésus dans son Divin Coeur. Marquée par la maladie et de très grandes souffrances, elle a été l'objet de grâces particulières du Seigneur et a eu entre autres "missions" celle d'écrire au Pape Léon XIII pour demander la consécration du genre humain au Sacré-Coeur. Soeur Marie du Divin Coeur a été béatifiée par Paul VI le 1er novembre 1975, sous le nom de "Bienheureuse Maria Droste".

- LE CENTRE SPIRITUEL

Celles qui nous ont précédées ont eu le souci de garder soigneusement, mais avec les moyens de l'époque, les traces du passé, de transcrire les annales et les lettres circulaires, de noter même dans de petits carnets ou agendas des détails et des précisions qui sont pour l'histoire et les générations à venir des repères indispensables. Tel ce carnet qui porte la mention: "Notes sur les personnages et les lieux, etc., dont il est, ou peut être parlé dans les Annales de la Congrégation." Ce faisant, ce sont aussi les traces de l'action de Dieu qu'elles nous ont transmises, que nous lisons dans la vie de notre sainte fondatrice, dans l'histoire de la congrégation, avec ses ombres et ses lumières.

Nos supérieures actuelles ont poursuivi ces objectifs en facilitant une meilleure organisation de nos divers services d'archives, tant à la maison-mère d'Angers qu'à la curie généralice à Rome (via Raffaello Sardiello, 20).

Conservier et protéger les documents d'hier et d'aujourd'hui, en assurer un classement méthodique, mais plus encore, selon la devise adoptée par l'Association des archivistes de l'Eglise de France: "rendre vivantes les choses conservées", c'est à cette fin qu'a été organisé depuis près de trois ans, à la maison-mère, un "centre spirituel" qui travaille en proche collaboration avec notre service d'archives historiques. Son but: donner la possibilité de venir puiser aux sources l'esprit de l'Institut, l'esprit de la fondatrice et la spiritualité qui a été la sienne, celle de saint Jean Eudes. Ce centre accueille: des groupes de religieuses de nos diverses communautés de France, en session de huit jours à trois semaines; ou des religieuses de divers pays, donc de diverses langues, qui souhaitent individuellement un temps de ressourcement pouvant aller de quelques semaines à un an. Les possibilités sont donc variées; mais ce centre spirituel est encore trop récent pour que nous puissions donner ici un bilan de son fonctionnement.

- ARCHIVES ADMINISTRATIVES ET SALLE DU SOUVENIR

A la suite des deux pièces réservées aux archives historiques, les stagiaires ont parcouru rapidement la grande salle aménagée depuis une dizaine d'années pour recevoir les archives dites "administratives" de nos maisons de France, en particulier celles des maisons fermées ces vingt dernières années. Coup d'oeil rapide sur les armoires où sont classés et répertoriés les dossiers du personnel éducatif, des pensionnaires, jeunes filles et femmes confiées ou hébergées dans nos "Bon Pasteur". On sait l'importance, à l'heure actuelle, d'avoir à jour tous les dossiers, ne serait-ce que pour répondre à une demande de reconstitution de carrière....

Après une traversée du jardin, une visite à la chapelle où se trouve la châsse de sainte Marie-Euphrasie, nous gagnons au quatrième étage de l'un des bâtiments, une pièce mansardée appelée : "salle du souvenir". Ici, la responsable des archives administratives et du service juridique, malgré ses nombreuses occupations et son âge, a rassemblé avec amour, dans des vitrines, beaucoup d'objets, parchemins, livres anciens, vases et ornements sacrés, etc... qui sont autant de "traces" de l'histoire de la congrégation du Bon Pasteur et de son évolution depuis 150 ans....

- L'ORATOIRE SAINTE MARIE EUPHRASIE

La dernière étape de cette visite est à l'oratoire pour une concélébration. Cet oratoire n'est autre que la pièce qui a servi de bureau puis de chambre à la Mère Pelletier et où elle est décédée le 24 avril 1868. Tout le rappelle : depuis les 50 casiers qui prennent tout un mur de la pièce, et qu'elle avait elle-même fait monter pour y classer toute la correspondance, jusqu'au petit bureau qui a été le sien et le lit à rideaux blancs. Cette concélébration, en ce lieu même, fut un temps fort de cette journée. Ici, plus encore qu'ailleurs, on ne se rappelle pas sans une certaine émotion quelques-uns des conseils qu'elle a laissés à ses religieuses pour les inciter à garder mémoire des grâces du Seigneur :

... (Hier, un religieux de grande réputation me dit : ...) "Vous pouvez vous appliquer à vous en particulier ces paroles de Notre-Seigneur : "Recueillez les morceaux pour que rien ne se perde" (Jn 6, 12). De tous ces petits morceaux vous pourrez composer un mets délicieux qui nourrira les générations futures...."

"Mes chères filles, il faut que nous mettions tout par écrit. Je ne saurais trop recommander à chacun de nos monastères de rédiger ses Annales avec soin. Les circulaires annuelles serviront pour la continuation de notre histoire; elles seront un chant nouveau qui s'élèvera de toutes nos tribus à la gloire de Dieu".

Angers, le 23 juin 1982

Soeur Marie-Anne Cloarec

archiviste
maison-mère du Bon Pasteur d'Angers.

COMMENT LES DONNEES DE L'HISTOIRE ET LES DOCUMENTS D'ARCHIVES

CONTRIBUENT AU RENOUVEAU DE LA VIE RELIGIEUSE :

Une expérience vécue chez les Dominicaines de la Présentation, à Tours.

Genèse du Projet

1981 fut pour l'ensemble des soeurs de la congrégation, résidant en France, une année assez exceptionnelle de retour aux sources et de partage, riche en expérience à plusieurs niveaux : historique, spirituel, fraternel.

Près de 800 soeurs furent touchées par ce type de ressourcement, en une quinzaine de rencontres de huit à dix jours chacune, à la maison-mère de la congrégation à Tours, et dans trois autres centres où vivent des soeurs à l'âge de la retraite, n'ayant pu se déplacer (Marseille, Feugarolles, Amboise).

Dans l'optique de rénovation des Constitutions - qui viennent d'être approuvées à la suite de plusieurs chapitres d'aggiornamento, la Commission interprovinciale de Formation de France, a conçu un projet à trois niveaux :

1. Resituer pour les soeurs l'intuition première de la fondatrice, Marie Poussepin (1653 - 1744)
2. Montrer à l'aide de flashes choisis à travers trois siècles d'histoire la dynamique de ce projet dans la congrégation.
3. Etudier ensemble comment l'Esprit Saint, toujours à l'oeuvre, inspire et fait vivre aujourd'hui selon le charisme fondateur.

N.B. Je remarque que les points 1. et 2. n'ont point été décidés pour introduire logiquement à 3. mais bien pour répondre à une demande spécifique de l'ensemble des soeurs sur ce thème précis.

Réalisation

Lieu - Cadre - Animation.

Pour la réalisation de ces rencontres, la maison-mère a été retenue comme lieu tout à fait approprié : c'est "la maison de toutes". Elle possède une grande capacité d'accueil, des espaces pour la prière, le travail, les rencontres, l'aération... On y trouve les archives générales et le Centre documentaire historique.

Pour les parties 1. et 2., il a été fait appel au concours de la soeur archiviste, chargée de l'histoire, et à celui du P. Aumônier, le chanoine B. Préteseille, historien de la fondatrice et rédacteur de la Positio.

Pour la partie 3., un frère dominicain, différent selon les rencontres, a aidé les soeurs au plan doctrinal et liturgique, assisté d'une équipe de soeurs plus directement chargée de l'animation.

Cette troisième partie a été vécue de manière très diversifiée selon la personnalité du groupe, du Frère; elle a donné lieu à des rencontres, partages et échanges très fraternels, des célébrations dynamisantes pour l'aujourd'hui de la congrégation. Mon propos n'est pas ici de faire un bilan général de ces ressourcements, mais bien plutôt d'insister sur l'aspect "retour aux sources" par le biais de l'histoire et des archives, rendues vivantes et accessibles à l'ensemble des soeurs.

Contenu

1. Causeries sur la personnalité de la fondatrice - sa spiritualité - son projet religieux et apostolique - Etude des Règles
2. Exposés
 - a. sur les sources de connaissance de la fondatrice : Tradition
Archives
Bibliographie.

Causeries et exposés s'appuyaient sur des visites commentées au local des archives, lieu inconnu de l'ensemble des soeurs, dont l'aménagement actuel est relativement récent, et fonctionnel. Jusque vers 1975, l'accès des archives (chez nous comme en nombre de congrégations) était fermé aux non-initiés, d'où l'espèce d'aura sacro-sainte qui enveloppait la notion même et le manque d'intérêt des soeurs pour ce qui ne leur était pas accessible. Tout en observant la discrétion requise, chacune des soeurs a donc pu se rendre compte de visu, de l'aménagement des locaux, du mobilier requis, du matériel employé (boîtes, fichiers, etc.) du type de classement, du volume engrangé, mais surtout de l'intérêt des documents conservés.

Ce fut pour la plupart une prise de conscience de l'importance de tel ou tel document, de son utilisation pratique pour une circonstance donnée : ex. les écrits de la fondatrice, nécessaires pour connaître sa pensée, travailler un thème des Constitutions, mais aussi rédiger la Positio... Une prise de conscience également de la grande diversité des documents archivés : titres de propriété - lettres de spiritualité - contrats de fondations - journaux de communauté - documents pédagogiques - iconographie... etc.; enfin la constatation du désagrément dans l'interruption des annales ou des chroniques... qui laissent des blancs dans l'histoire d'une fondation.

Les soeurs ont, en quelque sorte, palpé la diversité du travail de l'archiviste, qui exige une formation, des qualités d'ordre, un esprit méthodique, une patience de fourmi... mais aussi l'art d'éveiller les autres à l'intérêt pour le passé, porteur de vie et d'espoir pour aujourd'hui. Les soeurs ont été sensibilisées au mal irrémédiable des destructions systématiques et inconsidérées d'éléments d'archives. Elles ont compris que chacune, à notre place, nous portons la responsabilité de ce patrimoine, et actuellement ceci se traduit de la part de certaines par une meilleure vigilance et sauvegarde.

2.b. : Exposés sur l'histoire de la Congrégation.

On conçoit qu'il ne pouvait s'agir que de flashes illustrant une période plus marquante - une personnalité plus campée - un aspect moins connu - ou au contraire l'évocation de la vie quotidienne, toute simple, qui semble ne pas retenir mais qui est aussi porteuse d'enseignement et de grâce...

Pour soutenir l'attention, j'avais préparé une exposition murale de documents manuscrits ou imprimés, photocopies, photographies, cartes, etc... dans une salle à la disposition des soeurs, afin qu'elles aient sous les yeux en permanence ce support des exposés historiques. Bien sûr, le plus difficile était de se limiter, de faire un choix judicieux parmi tant de pièces. A titre purement indicatif, voici quelques thèmes :

- A. - Fondation de la communauté comme tiers-ordre dominicain en 1697 par Marie Poussepain - Projet caritatif en réponse aux signes des temps.
Documents : Acte de fondation (1697), Placets de la fondatrice à M. de Pontchartrain (1712), Lettres testimoniales de l'évêque de Chartres (1718), Lettres patentes de Louis XV (1724), Procès de Commodo et Incommodo auprès des habitants de Sainville (extraits).
- B. - Expansion de la communauté dans les campagnes chartraines et orléanaises.
Documents : Carte de la généralité (XVIIIe s.), Contrats avec l'hôtel-Dieu de Janville, de Meung-sur-Loire, de Puiseaux... - Feuilles de gages de soeurs hospitalières (1730 - 1735 - 1741)

- C. - Influence de la spiritualité dominicaine dans la congrégation - Cheminement en vue de notre agrégation avec l'Ordre des Prêcheurs.
Documents : Photocopies de pages de livres de spiritualité XVIIIe en usage dans l'Ordre - Extraits de l'"Année Dominicaine" - Mémoire sur la filiation dominicaine de la congrégation - Lettres de Maîtres généraux - Iconographie dominicaine.
- D. - Spoliation du Berceau de la Communauté de Sainville en l'an IV de la République - Dispersion et survie des soeurs, regardées comme "gouvernantes des malades" dans les "hospices d'humanité".
Documents : Acte de vente du couvent comme bien national (1796), Fiches d'identité demandées par le Comité ecclésiastique (1790), Acte de baptême clandestin (1798), Etats de service de soeurs "gouvernantes des malades" en l'an X.
- E. - Reconstitution de la Communauté en 1802 à Janville (E. et L.)
Documents : Mémoire au Préfet d'Eure-et-Loir (1802) - Lettre du maire de Janville au Préfet (an XII) - Liste des soeurs déléguées au Chapitre général des soeurs de charité à Paris (1807) - Lettre de la supérieure générale à Madame Mère de l'Empereur (an XIII).
- F. - Généralat de la R.M. Saint-Pierre (1843 - 1858), fertile en événements tant au dehors qu'au dedans. Après avoir donné une grande expansion apostolique à la Congrégation, cette supérieure fut injustement écartée par le chef du diocèse et exilée dans le sud de la France, où elle vécut 20 ans encore, comme "soeur de charité".
Documents : Lettres d'obédience aux soeurs - Lettres des autorités civiles remerciant la Congrégation pour des actes de courage et de dévouement.
- G. - Evocation de quelques figures de soeurs de charité au XIXe s..
Soeur Nathalie, envoyée par la M. Saint-Pierre à Amboise sur l'ordre du gouvernement, pour une mission de charité auprès de la smala d'Abd-El-Kader, prisonnier de la France.
Documents: Lettre d'Abd-El-Kader exprimant sa gratitude à la maraboute pour son dévouement quotidien durant la captivité.
Soeur Hippolyte : à la tête d'un hôpital de province où elle se dépensa sans compter durant 40 ans.
Document : Portrait de la soeur (+ 1858) retrouvé fortuitement dans une vente d'antiquités, il y a quelques années - Lettre de Napoléon III au sujet de son dévouement.
- H. - Action des soeurs sur les champs de bataille et dans les ambulances lors de la guerre de 1870.
Documents : Citations et décorations accordées à des soeurs - Tableau de Grolle-ron, de la soeur Saint-Henri, repoussant les Prussiens à Janville en 1870 - Passeport de libre circulation à Paris durant la Commune de 1871 pour une soeur de charité.
- I. - Evocation de l'épopée missionnaire de la Congrégation en Colombie et en Mésopotamie.
Documents : Pages de journaux de voyages à travers le désert (1873) - Témoignages de dévouement auprès des lépreux d'Agua de Dios - des Indiens du Casanare.
- J. - Evocation rétrospective de l'action pédagogique et hospitalière des soeurs.
Documents : Photographies de groupes d'élèves au XIXe s. - Bulletins diocésains et annales départementales faisant allusion à des soeurs - Photocopie de devoir d'élève (1867) - Programme des études au Noviciat (1887) - Photos de blessés des ambulances (1914-1918) - Lettres, poèmes de soldats - Citation d'une soeur ayant obtenu à la fois Légion d'Honneur, Royal Red Cross, Médaille de Russie.

Evidemment ce tableau manque de couleur; il ne rend pas un climat. De plus l'énumération n'est pas exhaustive. Je n'ai d'autre but que de faire partager une expérience.

Ce que je veux ajouter en conclusion, c'est que cette expérience a été bénéfique pour nous. Indépendamment d'une découverte - ou d'une meilleure connaissance de nos archives par l'ensemble des soeurs, elle leur a permis une prise de conscience de ce patrimoine. Grâce à ces témoignages concrets, échelonnés au long de deux siècles et plus, elles ont touché du doigt en quelque sorte, comment une même appartenance nous soudait les unes aux autres. Les réalisations se colorent différemment selon les époques, mais au travers on se reconnaît, on s'identifie. Les soeurs ont senti la richesse spirituelle d'une complémentarité à travers l'espace et le temps. Elles se sont mieux situées en Eglise, dans la lignée de saint Dominique et de notre fondatrice, Marie Poussepin.

Tours, le 15 juin 1982

Soeur Madeleine Saint-Jean

archiviste
des Dominicaines de la Présentation

LA GLORIFICATION DE LA SERVANTE DE DIEU JEANNE DELANOUÉ
PHASES DU PROCES DE BEATIFICATION ... JUSQU'A L'ANNONCE DE LA CANONISATION
d'après les archives de la congrégation

- 1e phase : Introduction de la cause
- 2e phase : Vers la reconnaissance de l'héroïcité des vertus
- 3e phase : Approbation des miracles
- 4e phase : Béatification
- 5e phase : Dans l'espérance de la canonisation
- 6e phase : Approbation du miracle
- 7e phase : Canonisation de Jeanne Delanoue.

1e phase : Introduction de la cause

- 1875, 6 avril - Premier projet de béatification de J. Delanoue, lancé par Mgr Freppel, lors de la pose de la première pierre de l'aile du noviciat à la maison-mère de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- 1888, 3 février - Demande officielle adressée à Léon XIII par Mère Marie Saint-Louis, 16e Supérieure générale.
- 1888, 1er avril - Acceptation de Mgr Freppel qui désigne M. le chanoine Lecacheur comme vice-postulateur.
- 1888, 2 avril - Premier procès diocésain sur la renommée de sainteté de la servante de Dieu Jeanne Delanoue.
- 1890, 11 août - Envoi des actes du procès ordinaire à Rome par Mgr Freppel.
- 1898, 25 juillet - Introduction de la cause en cour de Rome.
- 1898, 12 décembre - Décret décernant à Jeanne Delanoue le titre de Vénérable; décret signé par Sa Sainteté le pape Léon XIII

2e phase : Vers la reconnaissance de l'héroïcité des vertus

- 1900, 26 juin - Procès de non-culte
- 1903, 8 mars - Procès diocésain, dit apostolique
- 1903, 10 novembre - Validité du procès sur renom de sainteté
- 1904, 22 juin - Reconnaissance des restes de Jeanne
- 1907, 16 janvier - Ouverture du tombeau de Jeanne Delanoue pour reconnaissance des reliques
- 1911, 20 mars - Deuxième procès apostolique
- 1911, 8 août - Validité des procès apostoliques et ordinaire.
- 1920, 20 avril - A Rome : Congrégation anté-préparatoire sur l'héroïcité des vertus de Jeanne : conclusion favorable
- 1927, 24 mai - Congrégation préparatoire pour la même cause : heureux résultat
- 1929, 28 mai - Congrégation générale : issue favorable
- 1929, 7 juin - Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la vénérable Jeanne Delanoue, signé par S.S. Pie XI.

3e phase : Approbation des miracles

- 1935, 19 octobre - Procès pour examen de la guérison de Soeur Sainte-Virginie (guérison survenue en juillet 1924 : cancer du pharynx)
- 1937, 17 juin - Procès pour examen de la guérison de Soeur Marie de la Présentation (guérison survenue le 7 septembre 1908 : laryngite tuberculeuse)
- 1937, 24 octobre - Procès pour examen de la guérison de Soeur Marie-Elisabeth (guérison survenue le 24 octobre 1907 : coxalgie guérie subitement sur le tombeau de Jeanne Delanoue)
- 1941, 16 novembre - Décret de Rome approuvant les trois miracles

4e phase : Béatification

- 1942, 11 janvier - Décret de "tuto". S.S. Pie XII déclare que l'on peut procéder, en la fête de Pâques, à la béatification.
En raison de la guerre, impossibilité des communications, cette béatification est remise.
- 1947, 18 mars - Exhumation et reconnaissance des restes.
- 1947, 9 novembre - A Saint-Pierre de Rome, béatification solennelle de Jeanne Delanoue, désormais la bienheureuse Jeanne Delanoue.

5e phase : Dans l'espérance de la canonisation

- 1950, 11 février - Demande de reprise de la cause en vue de la canonisation, adressée à Pie XII par Mère Saint-Joseph, Supérieure générale.
- 1950, 6 février - 17 suppliques de N.S. les archevêques et évêques adressées à S.S. Pie XII en vue de la reprise de la cause de canonisation.
au 17 mai
- 1950, 19 décembre - Lettre de Mgr Chappoulié confirmant la décision et promettant d'agir à Rome.
- 1951, 9 octobre - Procès apostolique pour l'étude du miracle de M. Auguste Gouraud.
- 1951, 17 octobre - Lettre de Mgr Villepelet, évêque de Nantes

Les divers postulateurs : dossier.

- 1/ . Jusqu'en 1956 : Le Père Berutti de l'Ordre des Frères Prêcheurs, postulateur général de la cause de béatification, reste en fonction.
- . De 1956 à 1972 : La postulation de la cause passe entre les mains des prêtres de Saint-Sulpice :
- 2/ De 56 à 58 : le Père Geraud, procureur de Saint-Sulpice, chargé de nouvelles fonctions en 1958, il ne peut continuer d'assurer la charge.
- 3/ De 58 à 60 : le Père Dardonville Paul, de février 1958 à janvier 1960
- 4/ De 60 à 64 : le Père Grignon Jacques (mêmes raisons)
- 5/ De 64 à 72 : le Père Mazars Paul. Il tombe malade dans le courant de 1971 et demande de pourvoir à son remplacement.

- . A partir de 1972, la cause passe entre les mains des prêtres de la Congrégation du Saint-Esprit.

6/ officiellement
en juin 1976

Le Père Marcel Martin, procureur du Séminaire français à Rome accepte de devenir postulateur de la cause de canonisation de Jeanne. (La démarche officielle de nomination et de passage des dossiers de la Procure de Saint-Sulpice à la Procure du Séminaire français dirigée par les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit, ne se fit qu'en juin 1976). - Il vint en visite à la maison-mère dans le cours du mois de juillet 1976 et donna des espérances sur l'avancement de la cause.

6e phase : Approbation du miracle

- . Depuis 1976, une lettre du Père Martin, datée du 24 mai 1977, annonce que l'étude du miracle Gouraud est entre les mains de l'avocat.
- . Etude du miracle Gouraud guéri les 8-9 novembre 1947
par les docteurs décès : 18 juin 1965
au cours des années
1978 - 1979
- . Etude par la S. Congrégation pour les Causes des saints :
 - 24 juin 1980 - examen théologique et canonique
 - 28 octobre 1980 - Plenaria = décision des Cardinaux
 - 31 janvier 1981 - lecture du décret devant le Saint-Père Jean-Paul II
- . En cours de 1981 : décision du postulateur, acceptée par Sr Anne-Marie, Supérieure générale, que soit canonisée Marguerite Bourgeoys avec Jeanne Delanoue.

La cause de Marguerite Bourgeoys étant un peu en retard sur celle de Jeanne Delanoue, il faut attendre que les deux soient rendues à la même phase.

- . Au début de 1982, les postulateurs des deux causes envisagent que la canonisation peut s'espérer pour octobre 1982, et agissent en conséquence :
 - Il reste à présenter la demande de dispense du second miracle
le dossier des faveurs demandées et obtenues
par l'intercession des deux bienheureuses depuis la
béatification.
 - Le dernier acte officiel sera la signature et la promulgation du décret annonçant définitivement la canonisation.

.../....

7e phase : Canonisation de Jeanne Delanoue

Le 24 mai 1982 - En un unique consistoire, présidé par Jean-Paul II, tout se conclut par la décision suprême :

" Je décrète que ces bienheureux sont dignes de figurer sur la liste des saints. Donc, si Dieu le veut, je célébrerai cette cérémonie solennelle dans la basilique vaticane ou sur la place Saint-Pierre au cours de cette année

Pour les bienheureuses Marguerite Bourgeoys et Jeanne Delanoue le 31 octobre 1982. "

Saumur, le 19 juin 1982

Soeur Marie de l'Annonciation
archiviste de la congrégation
de Jeanne Delanoue.

TRACES DE LA VIE DE L'EGLISE DANS LES ARCHIVES FAMILIALES

NOTE SUR LES ARCHIVES FAMILIALES
 ET LEUR INTERET POUR L'HISTOIRE RELIGIEUSE

Les archives familiales et personnelles sont particulièrement importantes pour l'histoire parce qu'elles permettent non seulement de connaître les faits, mais de mieux les comprendre. Sans doute les faits doivent-ils toujours être pris tels qu'ils sont; toutefois des notes personnelles, des correspondances intimes livrent dans bien des cas les mobiles et les intentions profondes alors que le contexte extérieur de l'acte a pu les déformer ou les voiler.

Il est bien certain qu'une instance peut être immédiatement présentée. Car, en formulant l'intention qui inspire son action, un homme peut se tromper, soit parce qu'il se méprend sur lui-même, soit parce qu'il manque de réalisme dans l'appréciation de la situation dans laquelle il inscrit son action.

Des réalités bien complexes que recouvrent ces considérations, il résulte que le recul de l'historien permet alors :

- dans certains cas, de prendre en considération des papiers que les proches dédaignent parce que tel parent, qui a exercé des responsabilités importantes et a eu une influence certaine, n'a pas été connu par sa famille dans l'exercice de ses responsabilités et parce que la portée de son influence est restée ignorée de ses proches;
- dans d'autres cas, d'accorder une valeur relative à certains faits ou à certains hommes, alors que spontanément des proches pourraient être tentés de les auréoler.

Il n'y a aucune raison pour que l'historien soit considéré comme un importun... à moins qu'il ne s'agisse de prononcer une oraison funèbre. Mais il n'est pas plus légitime que l'historien se considère chargé d'assumer les fonctions du ministère public en face des documents laissés par celui qu'il aurait à traiter en accusé et dont la famille aurait à lui fournir les pièces du procès.

S'il est de bonne méthode pour un historien de garder une exigeante maîtrise du jugement, il est parfois extrêmement délicat d'avoir à connaître de l'inspiration religieuse qui a pu animer tel homme qu'il étudie, surtout lorsque cette inspiration s'est traduite par des actes qui ont eu une répercussion sociale. Méconnaître ce qu'il peut y avoir de "spécifiquement religieux" - pour reprendre l'expression de Bergson - dans l'inspiration, serait aussi peu rigoureux sur le plan de la méthode que de méconnaître l'opportunité ou la maladresse de la répercussion sociale.

De cette situation procèdent, il ne faut pas se le cacher, des difficultés réelles aussi bien du côté des familles qui détiennent des archives que du côté des historiens qui désirent les consulter.

D'un côté, il est souhaitable que les familles qui détiennent des archives se rappellent l'adage auquel des chrétiens ne sauraient se soustraire : celui qui possède possède pour tous. Et par conséquent, il est souhaitable que les archives ne soient pas brûlées dans un déménagement ou verrouillées à double tour. Les familles, d'ailleurs, ont toujours la possibilité de faire un dépôt dans un fonds public, ecclésiastique ou privé, quitte à soumettre à une autorisation particulière tel ou tel lot (et dans certains cas elles peuvent même être amenées à considérer que c'est un devoir de leur part d'imposer cette clause).

D'autre part, il est souhaitable, pour l'histoire religieuse, comme pour l'histoire générale, que les historiens désirent recourir aux fonds privés que les familles conservent et parfois à juste titre : précieusement.

En toute hypothèse cependant, les familles n'ont quelque droit que sur les papiers proprement familiaux de leurs membres. Les dossiers de fonction doivent, bien évidemment, retourner au dépôt attaché à cette fonction. Quant aux dossiers personnels, ils doivent être remis au dépôt le plus convenable.

De même que l'histoire d'un pays ne saurait être réduite à l'histoire de ses rois ou de ses guerres, de même l'histoire religieuse ne saurait être réduite à l'histoire de ses évêques, de ses curés, de ses religieux et à l'aspect politique de leur pensée ou de leur action. Les efforts de Gabriel Le Bras ont essayé d'atteindre la "vitalité du catholicisme français" en frayant la voie à la sociologie religieuse, à la psychologie religieuse, comme à un renouveau des recherches dans le domaine de l'histoire religieuse.

Pour que ces divers travaux puissent se développer, il est évidemment nécessaire, et conjointement :

- d'une part que les familles qui détiennent des documents puissent les mettre à la disposition des historiens,
- d'autre part que des historiens s'attellent à ces travaux en sachant discerner ce qui est "spécifiquement religieux".

Dans le Maine-et-Loire, assez nombreuses sont les archives familiales ou privées concernant l'histoire religieuse. Cette situation offrait donc une occasion à saisir pour aborder la question que l'abbé Louis de La Bouillerie a présentée à partir des archives conservées dans sa demeure familiale de Lathan (à Breil).

Charles Molette

LE MESSAGE DE L'EGLISE INCARNE DANS UNE FAMILLE

Il aura fallu venir à "Lathan" pour saisir des archives familiales avec leurs racines : les archives sur papier, mais aussi les archives de la pierre et du bois de cette maison signée le 16 septembre 1862 de cette phrase :

" Si terrestris Domus dissolvatur
aedificationem ex Deo habemus in coelis."

Il aura fallu regarder l'arbre généalogique des "La Bouilleries", comme le candélabre d'un vieux poirier blanchi de fleurs, dans les jardins Lenôtre avivés par les eaux du Lathan, avec la perspective du clocher de Breil et l'horizon des pins... Il aura fallu tout ce cadre pour relire en pleine vie "le Message de l'Eglise incarné dans une famille".

1 - François de La Bouilleries (1764 - 1833) Mélie de Foucault

François a-t-il transmis, dans les archives familiales, un message chrétien en gérant les finances de la Grande Armée ? Les archives ne traduisent pas une préoccupation spirituelle dominante chez Napoléon Ier qui l'entraînait à travers l'Europe. Mais François est l'homme qui donne à sa famille un nom, une place dans la politique française en devenant pair de France, un regard élargi bien au-delà des clochers de La Flèche, de Sablé, du Lude ou de Breil.

Il a une épouse, Mélie de Foucault, qui attend à Bazouges sur le Loir le retour de la Grande Armée, elle vit cette foi dans sa maison, dans ses enfants, dans ses lettres.

2 - Henri de La Bouilleries (1820 - 1898) Marie de La Bouilleries (+ 1883)

Son fils Henri laisse, par contre, beaucoup de documents sur la transmission de la foi et dans sa famille et dans le monde rural.

Dans sa famille "Dans les classes élevées spécialement, l'esprit religieux était très mauvais, le scepticisme y régnait le plus souvent", écrira son fils. A Polytechnique il ose être l'un des deux pratiquants de l'école et inaugure la communion pascale à Notre-Dame en uniforme. Les retraites fermées à Issy et surtout à la Trappe de Bellefontaine stupéfient ses contemporains.

De la prière avec son épouse, de son audace, de ses goûts de bâtisseur de société naît cette maison qui est un document. Voyez les sous-sol : lampisterie, cuisine, premier chauffage central, le rez-de-chaussée centré sur la salle-à-manger des rassemblements, le premier étage réservé aux parents, le second aux servantes et aux enfants.

Il construit au coeur de ce plan la chapelle qui regroupe la famille, le personnel de la maison et de la basse-cour pour la prière de chaque soir. C'est le père de famille qui célèbre cette prière, mais c'est Marie Moriceau, la cuisinière, qui en fixe l'heure en sonnant la cloche quand elle juge qu'elle a terminé ses occupations. Cette chapelle, c'est encore un document avec ses vitraux à la gloire des saintes patronnes des filles d'Henri, avec les statues à la gloire des patrons de ses fils, avec le petit ange doré qui porte un encensoir d'où monte jour et nuit la prière de consécration familiale écrite sur un minuscule papier (20 septembre 1875).

Marie et Henri laisseront de très belles lettres. Ils veillaient, tous

deux, à l'atmosphère de la table. "La conversation générale aux repas, au salon, roulait sur les leçons du jour, sur les petits événements du travail, sur les travaux du château, ... les pauvres, les malades à voir dans la paroisse. C'est ainsi qu'ils formaient notre jugement", écrit leur fils.

Rôle social et Syndicats

Henri va laisser des documents écrits très nombreux, plus ou moins bien conservés, sur "l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers". Avec son cousin, Joseph de La Bouillèrie, qui a bâti sur Cheviré-le-Rouge un château considérable pour recevoir le Roi de France et son entourage, il se passionne pour le travail d'Albert de Mun (1841 - 1914).

L'officier Albert de Mun en chargeant le monde ouvrier de la "Commune", en 1871, découvre la misère d'un peuple qui l'entoure. Il fonde "l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers". Henri collabore à cette oeuvre qui veut être à la fois découverte religieuse et promotion culturelle proposées aux plus pauvres.

Des rencontres d'Henri et d'Albert de Mun naît une correspondance très importante. Henri cherche à réaliser dans le monde rural ce que de Mun a fait pour les ouvriers. Et les "petites filles modèles" de Lathan, à certains jours, attendent sur le perron, scandalisées par le retard du grand-père. "Jamais on ne déjeunait en retard (après 11 h. 30) sauf le jour où Bon-Papa avait une réunion au bout du pavillon de l'Orangerie; un groupe d'un nom bizarre : le Syndicat !" La petite fille "Mondane" m'a raconté cela lors de ses 96 ans.

Le Syndicat agricole est né. Propositions économiques pour le monde rural qui veut profiter des dernières créations de l'industrie : la machine à battre. Les revues du Syndicat d'Anjou ont envahi la maison de Lathan et je puis témoigner les avoir lues toute mon enfance dans des lieux discrets où le papier abondait, mais ça n'était pas aux archives de Lathan.

Dans une lettre, on se posait la question : doit-on faire la prière au début de la réunion syndicale ? Peut-on garder l'esprit chrétien dans le syndicat si l'on n'y garde pas un signe : la prière ? En d'autres documents on lit que "les propriétaires traitaient Henri de théoricien et les paysans affirmaient qu'il brûlerait ses terres" en y jetant des engrais.

Dans la dernière mansarde du grenier, la vieille armoire nous aura tous vus enfants chercher des timbres à formes ovales d'Amérique et des timbres du Canada. Henri, comme en témoignent ces timbres, soutint le lancement de Syndicats dans toute la France, mais il envoya également des statuts modèles pour aider le syndicalisme américain à s'organiser.

Avec qui travaille-t-il ? Il suffit de regarder les signatures pour voir une levée en masse des hobereaux, comme les de Roquefeuil. "Le Syndicat agricole répond aux besoins des grands propriétaires; les petits fermiers semblent en dehors." En 1885, on voit même une panique de société qui va à la dérive; on se raccroche à l'espérance d'une religion qui ramènera la moralité dans le peuple des campagnes.

On trouverait maintenant les origines du Syndicat d'Anjou dans les archives de diverses familles puisque, en devenant CAVAL, Coopérative Agricole Val de Loire, les lettres primitives seraient disparues dans les poubelles de la rue Chevreul. Mais il y a un autre document, dans l'escalier de la rue Chevreul : un buste trône toujours sans que l'on sache son nom, c'est Henri, et sa devise reste curieusement écrite au coeur de la Coopérative : "Cruce et aratro".

Monseigneur Berneux, martyr de Corée (1814 - 1866)

Apprenant la mort de Siméon-François Berneux (8 mars 1866), de la Société des Missions étrangères de Paris, mort pour la foi en Corée, Henri recueillera dans un coffret de bois noir toutes les lettres qu'il avait reçues de son précepteur de vacances : les lettres adressées

à un enfant de Lathan, et ces dernières lettres où l'évêque de Corée (né à Château-du-Loir) lui parlait de l'Eglise en mission qui refusait de demander les canonnières européennes pour protéger ses chrétiens persécutés. "Nous préférons mourir".

"Votre avis, c'est que j'aille en France, que je m'adresse à l'Empereur pour obtenir la liberté religieuse en Corée et de l'argent pour y bâtir des églises; je pense, comme vous, que Sa Majesté qui a tant fait déjà pour nos Missions pourrait bien peut-être m'écouter favorablement; plusieurs personnes m'ont donné le même conseil. Mais il est si difficile de sortir de ce pays qui ne communique avec personne; il serait si difficile d'y rentrer. Et puis, je vous l'avoue franchement, je redoute l'intervention de nos soldats européens. En Corée, jusqu'à ce jour, nous avons été persécutés, mais nous pouvons marcher la tête haute; on peut nous tuer; mais personne ne croit avoir le droit de nous mépriser". (lettre de Mgr Simeon Berneux à Henri de La Bouillèrie, 23 février 1863).

3 - Mgr François de La Bouillèrie (1810 - 1882)

Les documents de François, frère d'Henri, sont très nombreux et on ne sort pas du sujet "Message de l'Eglise incarné dans une famille" en lisant l'évêque de Carcassonne de 1855 à 1872, ou l'évêque coadjuteur de Bordeaux de 1872 à 1882.

Dans sa famille "Ma famille est un petit diocèse dont je suis le très heureux pasteur". Les documents, allocutions aux mariages, baptêmes, premières communions à Breil ou à la chapelle de Lathan deviennent "Mgr de La Bouillèrie dans sa famille" en 1883.

Véritable druide de la terre lathanaise, François s'impose de prendre ses vacances d'évêque au milieu du diocèse familial. Poète, il participe aux joutes de vers qu'on se lance aux grandes soirées et il laisse son "Livre de sonnets". Ses textes enchantaient les soirées de Lathan auxquelles enfants et parents se devaient tous de participer. Entre les compositions musicales d'un Juif qu'il avait converti (1), Hermann Cohen (1821 - 1879), les cantiques qu'il composait lui-même : "L'Ange et l'Ame", les grandes pièces de musique données au piano par parents et grands parents, les représentations théâtrales données dans "l'Orangerie", l'oncle évêque déchaînait les fous rires en lançant ses vers, comme "la ficelle avec le clou, Mademoiselle vous savez où" Et certains soirs il terminait la journée par une veillée d'adoration dans la Tour chapelle, devant le tabernacle fortifié, présence du "Divin prisonnier".

Dans l'Eglise Lutter contre une façon trop janséniste de voir l'Eucharistie (comme le bon curé de Breil qui, alors, n'accordait l'absolution pascale aux hommes qu'après trois confessions), c'est le but de sa vie. Découvrir l'Amour qui s'y exprime, c'est le sujet de beaucoup de ses livres qui résument sa pensée. Les "Méditations sur l'Eucharistie" qui portent une approbation de 1851 et paraissent en 60e édition en 1891. "Le Symbolisme de la Nature" 1866-1868, "Le Cantique des Cantiques appliqué à l'Eucharistie" 1872. Les "Oeuvres de Monseigneur de La Bouillèrie, évêque de Carcassonne", présentées par l'abbé Ricard 1872-1873. "L'Homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin", 1879, où François présente un nouvel humanisme chrétien à la lumière de saint Thomas d'Aquin.

"Lathan" demeurera un lieu où François aime recevoir, en toute liberté, ses amis laïcs et religieux.

4 - François de La Bouillèrie (1855 - 1930) Camille de Messemé.

Les lettres de Froshdorf et de Goritz sont de très petits documents qui parlent davantage des fêtes autour du comte de Chambord que de la pensée du comte.

(1) cf. dom Jean-Marie BEAURIN.- *Flèche de feu. Le Père Augustin-Marie du Très Saint Sacrement. Hermann Cohen. 1821-1871.*- Editions France-Empire, 68 rue J.J.Rousseau . Paris, 1981, 399 p.

Mais François déposera à la chapelle les deux chandeliers de cuivre qui avaient brûlé près du corps du "Roi de France".

François travaille sur les brisées sociales et religieuses de son père, il préside à l'arrivée de la faucheuse en 1890, puis de quelques javeuses, en 1920 de la moissonneuse lieuse. En 1913, c'est la "Laiterie Coopérative". Puis le "Syndicat forestier" qui voit le sommet du gemmage des pins entre 1916 et 1920. Les engrais seront le Guano du Pérou et en 1920 les Potasses d'Alsace.

La condamnation de l'"Action française", par Pie XI, le brise, mais il ne tolère pas une critique de la sentence papale. Le testament de François sera lu comme le Message chrétien, familial et social devant la famille réunie, au grand complet, en habits de deuil.

5 - Emery de La Bouillerie

Charlotte de La Brunetière

Cette fois, les documents sont ceux de l'épouse; gardés secrets par discrétion, ils sont des correspondances complètes pendant la guerre de 1914. Mais surtout, des notes dans le plus grand désordre, toutes ses découvertes des livres spirituels lus par une famille chrétienne entre 1930 et 1950. Les nouvelles "Méditations sur l'Eucharistie" se mélangent aux feuilles de lancement de la "Ligue féminine et catholique des Françaises", aux réflexions griffonnées sur les feuilles blanches cernées de noir des faire-part, à ses dernières pensées sur Royauté et Foi, Eglise et Mission de France.

De vive-voix

Ici s'arrêtent les documents écrits, ici l'on recommence à écouter la tradition orale, comme on relit une rivière en revivant le parcours de sa vallée. Ce sont des voix qui surgissent à Lathan des cercles bibliques, des recollections d'amis et de voisins, des groupes Charles de Foucauld, aux environs des années 1950-1970. Ce sont des archives vivantes comme le bruit des autos qui, ces années-ci, démarrent à minuit après de nouvelles rencontres bibliques, après des préparations de mariages ou de baptêmes comme en 1981.

"Je ne croyais pas, disait Papias en 130, que ce qu'il y a dans les livres me fût aussi profitable que d'entendre les choses exprimées par une parole demeurée vivante". Et en Afrique, Tertullien recommandera, vers 200, de "s'adresser à ces mêmes Eglises que les apôtres ont fondées en personne, et qu'ils ont eux-mêmes instruites, tant "de vive voix que par lettres".

Ces archives de Lathan rapportent "le Message de l'Eglise incarné dans une famille", mais elles permettent aussi de relire, d'une nouvelle façon, la lettre des "Cercles d'ouvriers", la revue du "Drapeau blanc", le "Livre des sonnets", ou "Les Méditations sur l'Eucharistie". C'est bien le relais des générations où l'on avance, comme dit la dernière revue de Lathan "A cor et A cris"

" Tantôt portés, tantôt portant,
" Tantôt tirés, tantôt tirant."

Je vous ai dit cela "au singulier" d'une famille dont vous avez suivi un siècle de déroulement.

Vous l'avez saisie, vous l'avez aimée, elle vous permettra maintenant de relire d'autres archives familiales "au pluriel". Car, aujourd'hui "Je vous écris au pluriel".

Lathan, le 19 juin 1982

Louis de La Bouillerie

UTILISATION DES ARCHIVES

COMPLEMENTARITE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES ET DES SOURCES MANUSCRITES
POUR L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

Le dimanche 20 juin 1982, notre vieille abbaye de Saint-Maur reçoit avec joie les membres du 3ème stage de formation archivistique qui se déroule à l'Université catholique d'Angers du 14 au 26 juin. Notre projet sera de parcourir l'histoire de l'abbaye afin d'en révéler les étapes et de confronter pour certaines, d'entre elles, les archives manuscrites et les traces lapidaires. Nous nous efforcerons également de lire dans les différentes constructions comment elles correspondent à la vocation même de la vie bénédictine.

*
* *

1 - LES ORIGINES

L'histoire des origines de l'abbaye de Saint-Maur nous est connue grâce à un texte d'Odon de Glanfeuil, abbé de Saint-Maur de Glanfeuil, puis de Saint-Pierre des Fossés (IXe siècle). Ce texte est actuellement à la Bibliothèque vaticane sous le titre de *Historia translationis et vita sancti Mauri* (Cod. Reg. Lat. 493) (1).

Dans ce texte l'abbé Odon qui venait d'acheminer le corps de saint Maur, fondateur de l'abbaye de Glanfeuil, jusqu'à Saint-Pierre des Fossés, en passant par Saint-Maur les Buissons à côté de Lons-le-Saulnier, veut raconter la vie du fondateur et décrire l'abbaye telle qu'il l'a connue et où il a vécu.

Or, en ce qui concerne le personnage de saint Maur, son identité fait réellement problème. Odon rapporte comme une certitude que Maur fut disciple de saint Benoît, envoyé en Gaule pour y fonder un monastère, à la demande d'Innocent, évêque du Mans.

Mais Innocent étant mort, son successeur Scienfroy, un usurpateur, ne souhaitant pas fonder de monastère, Maur sera mis en contact avec un conseiller très estimé et aimé du roi d'Austrasie, Théodebert, nommé Florus, dont le désir était de vivre et de mourir en moine.

Or, ce Florus possédait une terre et des bâtiments à Glanfeuil (Les Rives Feuillues). Dès qu'il connaît le projet de fondation de Maur, il lui donne sa maison et, ensemble, ils se lanceront dans la construction de ce qui sera désormais l'ab-

(1) Egalement : Lettre d'Eudes de Saint-Maur-sur-Loire à Amoldus (manuscrit original) Cod. Reg. Lat. 566 (F 33.33v)

Copie d'une charte de l'abbé Archambaud qui contient la vie de saint Maur et l'istoria eversionis. Cod. Reg. Lat. 644 (F1 et 127)

BIBLE de GLANFEUIL (texte transcrit sur les feuillets blancs)
Ms. Paris Bibliothèque nationale Ancien fonds latin n° 3

"Libellus seriem miraculorum praesentis temporis decurrens, quae per beatum Maurum divina operari dignata est Majestas, quaeque ab Odone abbate plena fide expressa sunt" Bibl. Nat. fonds latin n°3 F1 402
Sermon d'Odon et sermon d'Amoin Ms. Paris Lat. 13.758.

baye de Saint-Maur de Glanfeuil (2).

Ce récit est aujourd'hui fortement contesté par l'ensemble des historiens qui ne croient plus à l'identification entre le Maur de Glanfeuil et le disciple de saint Benoît.

La raison qu'ils en donnent est que l'abbé Odon se réfère à un autre texte attribué au pseudo-Faustus, qui aurait été disciple de Maur et membre de l'équipe de fondation, venue depuis le Mont Cassin au VI^e siècle. Or, ce texte n'apparaît qu'à l'époque carolingienne comme issu de génération spontanée.

Mais nous savons bien quels furent les efforts des services de Charlemagne pour imposer la règle de saint Benoît à toutes les abbayes de son empire et ce, en lien avec Rome, dans un but d'unification. D'où la tendance réelle à trouver une origine bénédictine à certaines d'entre elles, surtout quand le fondateur est l'homonyme du disciple de Benoît.

Les textes entre le VI^e et le IX^e siècles laissent en suspens bien des énigmes qu'il sera toujours difficile de démêler. Il y a bien dans le Cartulaire de Saint-Maur (Archives départementales de M.&L.) une charte de Clotaire I^{er} (Charte n° XXXV datée de 560) (3) attestant que lui-même est venu à l'abbaye de Saint-Maur et qu'il y a rencontré Maur, disciple de Benoît. Mais rien ne vient authentifier cette charte dans sa forme transmise, dont la transcription aurait pu avoir été surchargée par un copiste (4).

Donc l'identité de saint Maur reste des plus floue.

Telle n'est pas la réalité de la construction du VI^e siècle.

En 1891, l'abbaye qui avait été vendue comme bien national, lors de la Révolution française, passant de mains en mains, échut, grâce à Mlle Souday, de Sablé-sur-Sarthe, en propriété aux moines de Solesmes. Sept d'entre eux vinrent donc avec le P. du Coëtlosquet, pour la remettre en état et y continuer la présence monastique.

Or, ces moines voulurent vérifier l'authenticité du récit d'Odon en ce qui concerne les descriptions architecturales. En 1898, ils firent appel à un expert : le Père Camille de la Croix, jésuite belge, pour entreprendre des fouilles dans le périmètre de l'abbaye.

Nous possédons le descriptif de ses travaux accompagné de photos et de relevés réalisés par lui-même et contresignés par les Sociétés archéologiques d'Angers, de Nantes, du Maine et de la Mayenne.

Or, aux différents endroits où l'archive du IX^e siècle décrit des bâtiments, le Père Camille de la Croix a retrouvé les murs des différentes époques, et, chose importante, le tombeau du fondateur, oeuvre certaine de l'époque mérovingienne, au lieu précis où le situait le texte d'Odon.

(2) Saint-Maur de Glanfeuil est situé entre Angers et Saumur sur la rive gauche de la Loire.

(3) Cartulaire de Saint-Maur Charte n°XXXV "Accessisse me in Andegavensum pagum in monasterio quod dicitur Gannafolium in quo venerabilis Maurus, patris Benedicti discipulus, Abbatis more videtur potius prodesse quam praeesse."
Cit. Archives d'Anjou - Paul Marchegay Edition Charles Labussière, Angers 1843 pages 326 et 379 293 à 325.

(4) Cette légende aura la peau dure puisqu'elle se maintiendra jusqu'à notre époque expliquant les recherches commandées au P. de la Croix en 1898. En tous les cas en chaque lieu où l'on vénère saint Maur, la légende qui sous-tend le culte fait allusion à Maur fondateur de Glanfeuil et disciple de Benoît.

La conclusion de ces fouilles, le Père de la Croix l'exprime ainsi :

"Il résulte de l'ensemble des travaux, que le récit d'Odon de Glanfeuil contient la description de monuments qui existaient réellement à l'époque où il écrivait. Avant de terminer, je crois qu'il n'est pas sans intérêt de dresser la liste de ces monuments :

- 1° Villa gallo-romaine
- 2° Chapelle Saint-Martin
- 3° Habitation de Saint-Maur
- 4° Sarcophage de Saint-Maur
- 5° Chapelle Saint-Séverin
- 6° Chapelle Saint-Michel
- 7° Portion de mur ayant appartenu au monastère primitif.

"J'ai rempli le programme que je m'étais tracé, et je ne veux pas entrer dans la discussion historique. Je laisse ce soin à d'autres plus autorisés. Je ne suis qu'un simple témoin, qui vient en toute conscience déposer de ce qu'il a vu. J'ignore si Odon de Glanfeuil s'est montré aussi soucieux de l'exactitude et de la vérité dans l'ensemble de son récit que dans la description des monuments qu'il mentionne; mais s'il en est ainsi, on peut considérer à bon droit que la terre de Glanfeuil a bien été le berceau des Bénédictins de France."

Cette première confrontation d'un texte et d'une découverte archéologique témoigne donc en faveur de la réalité d'une fondation au VI^e siècle même si le récit historique semble avoir été perturbé par des travaux de copistes influencés (5).

2 - L'EPOQUE CAROLINGIENNE

Reprenant le texte d'Odon de Glanfeuil, nous poursuivons l'histoire de l'abbaye, et là, nous avons moins de raison de douter de son récit.

Nous lisons qu'en 755 Pépin le Bref avait attribué à un certain Gaidulphe de Ravenne (peut-être Autulfe dissipateur des biens de Saint-Lezin (6)) une partie de l'Anjou (7). Sur ce territoire se trouvait l'abbaye de Saint-Maur. Or, Gaidulphe, non chrétien et même quelque peu hostile en ce domaine, ne va s'intéresser qu'aux produits matériels de l'abbaye et réduira les moines à le servir. La plupart d'entre eux, en désaccord avec ses attitudes, vont se disperser. Gaidulphe maltraitera ceux qui restent. Il détruira l'abbaye sauf la Chapelle Saint-Martin contenant le corps du fondateur. Mais bientôt, au cours d'un repas, il périra empoisonné, à Angers (8).

Dès lors, les moines libérés de ce tortionnaire vont vouloir se regrouper autour du tombeau de Maur. Mais ils ne sont pas assez nombreux pour constituer une Communauté viable. Ils feront appel à Marmoutier sans succès, puis à la communauté de Saint-Pierre des Fossés, à côté de Paris et fondation de Luxeuil, donc colombanienne. L'Abbé des Fossés, Ingelbert, sensible à cette demande enverra plusieurs moines avec Gosbert, pour reconstituer le groupe monastique. L'abbaye de Saint-Maur demeurera sous la dépendance de Saint-Pierre jusqu'à la fin du XI^e siècle.

(5) Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, entreprises en 1898-1899 d'après des textes anciens. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres dans sa séance du 28 avril 1899 - Edition Alphonse Picard et fils, Paris, 1899.

(6) Dictionnaire Hist. et Arch. de Maine-et-Loire, Célestin Port Introd. P. VII

(7) Historia Translationis op. cit. n° 3/8
Diplôme de l'an 833 Arch. Nat. K9 n°8 (copie) - Ed Baluze Capital II 1436 Bouquet VI 591 - Migne Loc Latine T CIV Col 1230 - Diplôme du 14 juillet 847 Arch Nat K II n°54 (original) - Ed Mabillon Annales II Appendix n°70 - Bouquet VIII 490 Gallia II Insum. P 237.

(8) Hist. Tranlat. n° 6/10

Mais il fallait bien reconstruire et pour cela trouver un généreux donateur. Il se présentera dans la personne de Rorgo ou Rorigon, nouveau comte du Maine, qui avait été marié avec Rotrude, fille aînée de Charlemagne et alors remarié avec une certaine Bilechilde ou Blichilde (9) dont il aura 7 enfants. L'un d'entre eux sera moine puis abbé de Saint-Maur.

Rorgo, navré de l'état dans lequel il trouve l'abbaye, va se laisser toucher par les demandes des moines et, finalement, il s'attachera tellement à l'oeuvre de reconstruction du monastère, qu'il y passera la dernière année de sa vie, non comme moine, mais comme familier, et il sera enterré dans l'église abbatiale. Sa tombe sera une pierre surélevée située entre le chœur et la nef, sous la lampe (10). On retrouve une allusion à son tombeau lorsqu'au XVIIe siècle on élèvera d'un mètre le pavage de l'église abbatiale et que l'on se servira de la pierre tombale de Rorgo pour en faire un marchepied d'autel (11). Ainsi le corps et le sarcophage de ce gendre de Charlemagne doivent-ils toujours être dans le sol à l'emplacement de l'ancienne abbatiale.

Aujourd'hui, de l'église du XIe siècle, il ne reste plus que le mur de façade, vestige de l'édifice qui fut réduit à l'état de carrière par les acquéreurs des bâtiments après la Révolution française. Mais dans ce mur se trouve l'admirable croix de Saint-Maur en entrelacs et dont le motif central et les deux bras verticaux seraient du IXe siècle, donc du bâtiment de Rorgo, et récupérés au XIe siècle parmi les ruines laissées par les Normands.

3 - LA GUERRE DE CENT ANS

Un autre épisode de l'histoire peut être reconstitué grâce aux inscriptions gravées sur les murs de la Chapelle Saint-Martin. Cette très belle chapelle des XIIe et XIIIe siècles, construite sur les restes de l'ancienne chapelle du VIe siècle contient le tombeau du fondateur. Elle porte en ses murs des inscriptions du XVe siècle.

La première souligne la tradition de la présence de saint Maur en ces lieux :

HIC EST LOCUS UBI ORABAT SANCTUS MAURUS

Une seconde sur le pilier portant l'arc transversal est ainsi rédigée :

EN L'AN M III CLV FUT CEANS
DES ANGLOIS LE LOGEIS
CRISSOVALLE et CARVALAY

Une erreur chronologique, fait assez fréquent à cette époque, entâche ce texte où il faudrait lire "En l'an 1370... Les Anglais eurent leur cantonnement ici....."

Cette inscription nous invite à nous référer aux chroniques de la Guerre de Cent ans. Et c'est dans les Chroniques de Jean Froissard 1er Tome 2ème partie Chronique CCXCI - que nous apprenons en effet que les Anglais venant d'Angoulême entrèrent en Anjou. Ils se heurtèrent à Saumur à une défense bien organisée par Robert de Sancerre et poursuivirent jusqu'à un endroit que les gens appellent "Ponts de Sé" qu'ils prirent... Or ils étaient commandés par Messire Hue de Cavrelé et le texte poursuit : "Encore en cette chevauchée prirent les Anglais une abbaye sur Loire qu'on dit Saint Mor, si la réparèrent et fortifièrent tellement qu'ils en firent une grande garnison et qui mult greva et dommagea le pays, l'hiver et l'été en suivant." (11).

(9) Cartulaire de Saint-Maur Charte n° XXXIV de 839

(10) D. Galand Hist. de l'abbaye p. 29 et 239.

(11) Les chroniques de Sire Jean Froissard, avec notes, éclaircissements et glossaires, par J.A.C. Buchon, Edit.F. Wattelier, Paris, 1867.

Hue de Cavrelay est donc bien l'un de ces chefs anglais qui vint occuper et fortifier Saint-Maur. Nous lisons, toujours dans les mêmes Chroniques (CCCXIX) que les vaincus de Ponvalain se répartirent dans les forts de la région et l'on parle de "ceux de Saint-Maur" dont Grissoualle.

L'histoire des combats de Duguesclin, nous apprend par ailleurs que le Connétable, rusé, réussit à faire partir les Anglais de Saint-Maur sans effusion de sang. Mais, comme, en partant et contre leur promesse, ils avaient mis le feu et détruit une grande partie de l'abbaye, Duguesclin les pourchassa et les retrouva sous les murs de Bressuire où il les passa par les armes. Il en profita d'ailleurs pour récupérer la ville qui s'était donnée aux Anglais. (12).

Ainsi, une brève inscription nous permet, grâce aux textes consultés, de reconstituer une phase intéressante de notre histoire.

Cependant, face à la gravure déjà citée EN L'AN une autre inscription gravée dans la pierre au XVe siècle va provoquer des réactions et des interprétations diverses :

VINT UNE PUCELLE
ANS LEVA LE SIEGE

Il est bien évident qu'il s'agit là d'un fragment d'inscription qu'on aurait tort d'interpréter trop hâtivement. Certains, en effet, poussés par de nobles sentiments ou par une dévotion à l'égard de Saint-Maur et de Jeanne d'Arc, en ont déduit que Jeanne d'Arc serait venue à Saint-Maur.

Pour nous, nous ne le pensons pas, car Jeanne qui est bien venue à Saint-Florent de Saumur en compagnie du duc d'Alençon, sans doute vers avril 1429, n'y resta que 3 jours. C'eût été suffisant pour venir à Saint-Maur. Mais quel motif l'y aurait poussée ?

Nous savons que Jeanne d'Arc, qui était fort intrépide, se déplaçait pour visiter les places fortes et pour recruter des troupes. Or, de place forte, il n'y en avait plus à Saint-Maur depuis 1370. Des troupes à recruter ? Pas davantage. Qui aurait habité dans un fort en ruine ?

Or, la totalité de l'inscription fut reconstituée par M. Héron, archéologue, qui, patiemment, rassembla des pierres triées parmi d'autres. C'était une inscription d'angle :

EN L'AN M IIII^c XX NEUF
FUT FAIT CE LIEU TOUT NEUF
CELUI AN VINT UNE PUCELLE
QUI D'ORLE ANS LEVA LE SIEGE

Ainsi apparaît clairement qu'il ne s'agit pas de signaler un passage de Jeanne d'Arc à Saint-Maur, mais bien de dater la reconstruction de l'abbaye à partir de la libération d'Orléans par Jeanne d'Arc.

On peut traduire ainsi :

En l'année 1429 Année où Jeanne d'Arc vint libérer Orléans
On a refait tout neuf ce lieu.

Et le fait est confirmé par un rescrit de Yolande d'Aragon, qui gouvernait l'Anjou pendant que son fils Louis II soutenait en personne ses droits au royaume de Naples et de Sicile, et qui donne "congié et consentement de fortifier et emparer leur dicte abbaye pour la sûreté et conservation d'eulx et de leurs hommes, familiers et sugez de leur dicte église et des biens d'icelle; pour obvier aux grands dommages, roberies et pilleries que, à l'occasion de la guerre, ils ont eu et estoient en doubte chascun jour d'avoir, et aussi à ce que mieulx et plus seure-

(12) Histoire de Bertrand Duguesclin comte de Longueville connétable de France d'après Guyard de Berville - p. 189 190 - Ed. Mame Tours, 1889.

ment le service divin à la louange de Dieu feust et soit faict et continué" (13)

Les lettres de Yolande sont datées de Chinon, le 15 juin 1434. Elles furent confirmées le 18 du même mois par le roi Charles VII qui se trouvait dans la même ville. En vertu de cette double autorisation le monastère fut "parachevé de clore, fortiffier et emparer de murs, fossés, paliz, portaux, tours, guarites, eschiffles, barbicanes, pont-leveys, et autres fortiffications et emparements nécessaires à forteresses." (14).

"Après la libération d'Orléans", fait si important pour l'Anjou. On ne s'étonne donc pas qu'on ait fait partir la chronologie de la reconstruction de l'abbaye de cette date, même si cette reconstruction ne se réalisa qu'entre 1432 et 1435.

Par ce rapprochement des archives manuscrites et des traces lapidaires, on peut manifestement restituer un fait d'histoire locale.

4 - LE XVIIÈME SIECLE - UN PLAN METRE - UN BATIMENT

Il s'agit maintenant non point de textes ou d'inscription, mais bien de l'ensemble de l'édifice qui dans toute sa partie, face Loire, ainsi que dans le bâtiment Ouest, témoigne encore aujourd'hui de la volonté des moines d'édifier un monastère qui permette la réalisation de la vie monastique contemplative.

La majorité des bâtiments avait été détruite par les Huguenots lors des triples pillages à Saint-Maur. Vers 1562, d'Andelot y fit une première incursion. En 1585, ce fut le tour de Laboulaye Malièvre. Et enfin en 1591, Duplessis-Mornay y accomplit le 3e pillage.

Ce dernier était capitaine du château de Saumur et théologien calviniste. Duplessis, dit l'histoire manuscrite, frêta trois ou quatre bateaux "qui transportèrent objets sacrés, ornements, livres et parchemins, titres de propriété, à Saint-Mathurin où ils furent vendus ou brûlés. La robe de l'abbé fut achetée à vil prix par un nommé Coullon, qui tenait l'hôtel de la poste." (15).

Sans doute doit-on rattacher à cet événement l'anecdote dont fait état Marchegay dans la publication qu'il fit en 1842 du cartulaire de Saint-Maur.

"Ce qui reste de ce précieux trésor, disait un document du XVIIe siècle, a été retrouvé chez les héritiers d'un cabaretier qui, se trouvant présent au dernier pillage et voyant, parmi un grand tas de papiers que l'on faisait brûler, un livre en parchemin, l'arracha aux flammes disant qu'il lui servirait à allumer sa pipe ou à envelopper ses saucisses."

Or, depuis ce jour, le cartulaire de Saint-Maur avait dû passer dans bien des mains, puisqu'il était considéré comme perdu. Et c'est Marchegay, qui, en 1841, venait d'être nommé à Angers, en mettant de l'ordre dans les archives de la Préfecture, va découvrir dans un recoin une partie du fameux cartulaire "dont l'état indiquait à lui seul le sort que les Huguenots lui avaient fait éprouver." (16).

La ruine de l'abbaye, laissée par Duplessis-Mornay était aussi le symbole du dépérissement de l'ordre bénédictin sous l'influence des guerres intestines et en raison des déplorables conséquences du régime de Commende dans lequel il était tenu. L'abbaye de Saint-Maur n'y avait pas échappé. Cependant elle réagit très vite grâce à Claude Ier de Saint-Offange qui eut le mérite dès 1624 d'élaborer des "Cons-

(13) Voir Titres originaux Arc. Départ. Angers "Abbaye de Saint-Maur".

(14) Archives d'Anjou op. cit. Marchegay p. 309.

(15) id. p. 312.

(16) Archives d'Anjou op. cit. Marchegay p. 320.

titutions et des déclarations sur la Règle de saint Benoît", aidant les moines à reprendre une vie plus régulière.

Pendant ce temps, du Collège de Cluny à Paris partait le mouvement de réforme de l'Ordre bénédictin. On y formait les nouveaux cadres pour les abbayes qui en sollicitaient la venue. L'une des branches de cette réforme portait le nom de Mauristes. Ce sont eux qui vinrent à Saint-Maur à la demande de Claude II Magdelon de Saint-Offange et neveu du premier. Celui-ci passera un concordat avec la Congrégation de Saint-Maur le 8 août 1668 et le 5 novembre de la même année l'introduction des premiers religieux réformés se fit en grande pompe à Saint-Maur : 6 religieux avec le prieur dom Dasquémie.

Un plan métré en toises, datant de 1680 et trouvé aux Archives nationales, parmi les documents non classés, nous montre l'état de l'abbaye à la veille de sa reconstruction (1685). La légende nous instruit fort sur la situation des moines à cette époque.

Nous voyons en effet sur ce plan que les religieux réformés avaient construit pour eux, provisoirement sans doute, du côté Nord de l'église abbatiale, des locaux, tandis que de l'autre côté (Sud) ont été aménagés des bâtiments pour Messieurs les Anciens.

Les anciens moines, en effet, n'adhérèrent point pour autant à la nouvelle fondation. Il y avait eu des arrangements préalables, ménageant les susceptibilités, relatifs aux bénéfices claustraux et ... au partage des meubles. Le chroniqueur ajoute qu'anciens et nouveaux vécurent en bonne intelligence. Dès 1672, continue-t-il, les nouveaux "commencèrent à travailler à la décoration de leur église. Ils la firent orner, polir et vouster à neuf et haussèrent de sable de trois pieds et demi pour éviter l'humidité et les inondations de la Loire."

C'est donc en 1685 que René Magdelon de Saint-Offange (3e du nom) passa contrat avec François Parade d'Angers pour la construction nouvelle. Et l'édifice s'éleva tel que nous le découvrons aujourd'hui.

En parcourant le grand couloir du 1er étage, sur lequel s'ouvrent les cellules des moines, nous remarquons que tout a été conçu et réalisé pour répondre aux exigences de la règle mauriste.

Dans chaque porte de cellule, à hauteur de vue, on remarque une ouverture ovale : le foramen, obstrué à l'extérieur par une petite languette mobile. Il était interdit par la règle de la fermer de l'intérieur. Cette ouverture correspond à un article du règlement qui notait "que le foramen devait permettre au Père Abbé de se rendre compte que les cellules de ses religieux étaient employées utilement."

Cela servait sans doute également aux échanges nécessités par les obligations de leur charge afin de correspondre sans risque de troubler le silence indispensable à la réflexion et à la contemplation. Le volume du couloir était d'ailleurs calculé pour favoriser le même travail et la même contemplation.

Un détail technique cependant attire le regard. Au-dessus de chaque porte une ouverture a été ménagée. Elle peut être fermée de l'intérieur grâce à une lampe pendante ... Cela fait partie du conditionnement du bâtiment dans lequel on trouve tous les éléments du "chauffage intégré". En 1685 Oui !

En effet, l'isolation est assurée, face au Nord et à l'Est, grâce aux doubles fenêtres, une extérieure et une intérieure. Lorsqu'on les ferme toutes les 2 on établit un coussin d'air isolant - c'est aujourd'hui le double vitrage -. Sous les charpentes est répandue une couche de liège et les pans des toits côté Nord et côté Est sont doublés de bois. Entre chaque étage les plafonds sont constitués de bois, de pierre, de terre et d'herbe (notre laine de verre).

Quant à la circulation de l'air, dans chaque chambre à peu près il y avait une cheminée. Le moine allait couper son bois, le montait dans sa chambre et, après avoir fermé ses deux fenêtres, il allumait son feu. Une fois la chambre chaude, il ouvrait la petite imposte au-dessus de la porte de sa cellule et réchauffait ainsi le couloir.

L'été, il suffisait d'ouvrir les 2 fenêtres et cette ouverture au-dessus de sa porte pour faire un courant d'air qui rafraîchissait les couloirs.

Ainsi tout était étudié pour permettre aux moines de vivre sobrement dans une cellule de 3m90 de profondeur sur 3m10 de large les exigences de sa vie de contemplatif. Il se défendait contre les risques de dispersion, grâce à la vigilante entr'aide de son abbé et de ses frères. Il était défendu contre les assauts d'un froid trop vif ou d'une chaleur trop lourde grâce aux dispositions techniques des bâtiments. Dès lors il pouvait vaquer plus sérieusement à sa prière, à son oraison et à sa recherche.

Toute l'abbaye elle-même permet ainsi que s'équilibre l'homme pour un meilleur service de Dieu et de ses frères. Les espaces extérieurs permettent le travail manuel, le silence intérieur, le travail intellectuel et la contemplation, et les bâtiments adjacents un contact avec les autres par l'hôtellerie. Les 4 dimensions essentielles de l'homme qui étant ensemble satisfaites et l'une par l'autre vont aider à réaliser ce moine calme et heureux, pouvant aisément mener le combat pour la sainteté. Ainsi le bâtiment dans le site permet-il à l'homme de s'élever par la contemplation et de communiquer au monde les bienfaits de sa découverte et de sa vie.

5 - LA REVOLUTION FRANCAISE ET LE XXe SIECLE

Des archives conservées et récemment découvertes chez un notaire : Maître Martin à Allones (en Anjou, au nord de la Loire), ont permis de reconstituer pas à pas l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur à la Révolution française et après cet événement jusqu'en 1891.

"On" avait dit (ce "on" est vraiment indéfini) et "on" avait écrit que l'abbaye de Saint-Maur avait été achetée après la Révolution française par la famille de La Rochefoucauld. Or nous pouvons assurer maintenant que jamais aucun La Rochefoucauld ne fut propriétaire d'aucune parcelle de l'abbaye.

Une succession de propriétaires qu'il est maintenant facile de dénombrer se sont passés des uns aux autres non sans procès et sans épisodes tragi-comiques, le domaine abbatial. C'est en 1891 qu'une demoiselle de Sablé, Mlle Souday, très bénédictine d'esprit, contribua à faire que 7 bénédictins de Solesmes viennent prendre possession de l'abbaye. Parmi eux le Père de Coëtlosquet, qui devint abbé en 1893. Egalement un certain dom Vanier très entreprenant va valoriser la propriété. Il s'intéressera fort à la culture de la vigne, et introduisit à Saint-Maur la méthode de vinification élaborée par dom Pérignon. Il y eut du mousseux de Saint-Maur qui valait 1.20 la bouteille en 1895. Il réalisa également tout un système de puits, de citerne et de distribution d'eau irrigant le jardin et alimentant le monastère. De plus il fut un conseiller très écouté des cultivateurs locaux.

Les moines cependant ne demeurèrent à Saint-Maur que peu de temps, à leur grand regret. Chassés de France par les lois de séparation et d'expulsions du début de ce siècle. En 1903 ils gagnèrent la Belgique où ils résidèrent à Baronville près de Bauraing. En 1910 ils fondèrent l'abbaye de Clervaux, au Nord du Luxembourg. En raison de ses origines, cette abbaye porte les titres de Saint-Maurice et Saint-Maur.

Par la suite l'évêché d'Angers s'intéressa à l'abbaye et en 1915, les Assomptionnistes y ouvrirent un "alumnat", petit séminaire, qui se maintint jusqu'en 1968 et dont nous possédons les archives rédigées par les professeurs et les élèves au jour le jour.

Aujourd'hui l'abbaye, toujours animée par une Communauté assomptionniste, est devenue Centre d'accueil. Elle conserve en ses cartons les textes manifestant les étapes de son évolution et garde précieusement les témoignages de personnes venant de tous pays et accueillis au bord de la Loire. Ces témoignages manifestent la continuité d'un projet évangélique issu de sa lointaine origine.

Abbaye de Saint-Maur, le 20 juin 1982

P. Jean Pineau, a.a.

directeur du Centre.

RESSOURCES ARCHIVISTIQUES, HORS LES REGISTRES PAROISSIAUX,
POUR LES RECHERCHES GENEALOGIQUES

Ce m'est un grand honneur que d'avoir à exposer devant une si docte assemblée les quelques éléments dont j'ai connaissance en ce qui concerne l'établissement de généalogies antérieures à l'Etat civil ou aux Etats paroissiaux.

Ce matin même, vous avez entendu un fort savant exposé sur ces éléments essentiels pour la constitution de tableaux d'ascendance. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit mais je m'efforcerai au contraire d'étudier avec vous toutes les autres pièces subsistantes permettant de dresser une filiation parfois jusqu'en l'an 1000, voire même au-delà.

Malheureusement en effet, les Etats paroissiaux n'ont été institués en France que par l'ordonnance de Villers-Cotterets signée le 1er août 1539 par le roi François Ier; encore la mesure dont il s'agit ne concernait-elle à l'époque que les seuls actes de baptême qu'il est parfois bien difficile de conjuguer avec des actes de mariages ou de décès ultérieurs. Certes, un petit nombre de localités, pour des besoins personnels, sur lesquels je ne m'étendrai pas, tenait déjà depuis un certain nombre d'années des registres de baptême; c'est le cas notamment pour des lieux isolés: Givry, en Saône-et-Loire (1336), Roz-Landrieux, en Ille-et-Vilaine (1451); les exemples sont multiples et dans certains cas les documents sont parvenus jusqu'à nous.

Malgré tout, les guerres, civiles et militaires, dont notre malheureux pays fut trop souvent le théâtre, détruisirent une partie de ce patrimoine si précieux légué par nos ancêtres; nous n'en prendrons pour exemple que l'ancien Etat civil de Paris détruit volontairement lors des événements de la Commune dans l'incendie de l'Hôtel de Ville le 28 avril 1871. Beaucoup d'autres cas seraient à citer notamment en Anjou dans la belle région des Mauges qui fut ravagée par les guerres de Vendée, ou encore dans les régions du Calvados ou de la Manche si durement touchées lors des violents combats qui opposèrent les alliés aux troupes hitlériennes en 1944....

Aussi nous faut-il bien avoir recours à d'autres documents pour établir des filiations dans la mesure où les éléments d'état civil ou des états paroissiaux sont insuffisants, lacunaires ou inexistants. Ces documents sont fort heureusement encore nombreux et nous ne pouvons que nous incliner devant ceux qui ont la charge de les détenir et qui exécutent cette mission avec un dévouement digne d'éloges.

Par ordre d'importance, je citerai d'abord :

1 - LES ACTES NOTARIES :

Ils appellent d'abord un historique du terme même de "notaire". Les Latins déjà connaissaient le "notarius", scribe chargé de rédiger les actes et les contrats et de conserver les notes. Dans le bas empire le notarius était un fonctionnaire qui rédigeait les actes juridiques. C'est ce qui explique sans doute que dans les pays de droit écrit qui se délimitent au sud de la France et plus particulièrement au sud d'une ligne imaginaire reliant Bordeaux-Genève, les notaires sont plus anciens que dans les régions du nord dites de droit oral ou de droit coutumier. Imprégnées de barbarie, les régions du nord ne connaîtront à cet égard une évolution intéressante qu'à partir du début du XVIe siècle.

Néanmoins, saint Louis déjà, en 1270, avait établi à la Prévôté de Paris 60 notaires, qui formaient une confrérie se réunissant au Chatelet. En 1302, Philippe IV le Bel établissait dans ses domaines de nombreux autres notaires également chargés de la tenue des actes publics et l'exemple ne tarda pas à être suivi par les seigneurs laïcs et ecclésiastiques. Plus tard, on créa, à côté des notaires, des ta-

bellions qui délivraient les grosses des actes reçus en minutes par les notaires, des gardes-notes qui conservaient les minutes dressées par les notaires décédés ou qui avaient résigné leurs charges. Enfin des gardes-scels qui scellaient les grosses expédiées par les tabellions. Dans nos régions il subsiste des actes notariés depuis 1450 environ, alors qu'au sud de la France on en signale déjà en 1317. Par la suite la profession notariale devait subir quelques modifications, c'est ainsi qu'Henri IV en 1597 confondit tabellion et notaire et rendit la charge héréditaire. Ce n'est qu'à partir de 1706 que Louis XIV enjoignit aux notaires d'avoir chacun un sceau aux armes du roi et de l'apposer eux-mêmes sur leurs actes. On distingue trois sortes de notaires : le notaire royal qui peut être regardé comme le prédécesseur de nos actuels officiers ministériels, le notaire seigneurial, nommé par les seigneurs justiciers et qui ne pouvait exercer que dans l'étendue de la juridiction concernée, c'est-à-dire de la seigneurie; enfin les notaires apostoliques qui existent toujours et qui étaient à l'époque les secrétaires des évêques chargés de dresser les actes de la Chancellerie ecclésiastique.

De nombreuses lois républicaines viendront encore modifier le rôle des notaires et surtout la transmission publique de leurs documents qu'une loi de 1928 fixa à 125 ans d'ancienneté, assouplie par celle du 3 janvier 1979, qui ne reconnaît plus que 100 ans. En outre, les notaires ont la possibilité de déposer aux Archives départementales l'ensemble des pièces anciennes qu'ils conservent, ceci dans un but de centralisation et de meilleure conservation.

Dans les actes notariés, il faut distinguer les actes les plus significatifs des autres, ce qui ne sous-entend pas que les actes considérés comme moins intéressants ne fournissent pas parfois de sérieux renseignements, ni qu'il faille les délaissier au profit des premiers. Toutefois, parmi ceux qui présentent le plus d'intérêt nous indiquerons :

- a) - le contrat de mariage
- b) - le partage après décès
- c) - l'inventaire des biens
- d) - le testament
- e) - la donation entre vifs

ensuite viennent en ordre d'intérêt :

- a) - les contrats d'apprentissage
- b) - les actes de vente
- c) - les baux commerciaux ou publics
- d) - enfin, les obligations ou engagements, les reconnaissances de dettes ou diverses pièces conservées dans les études.

Bien sûr rien n'est parfait, là encore les collections sont parfois lacunaires ou disparues de même qu'il est difficile de savoir quel est le notaire qui s'occupait précisément des affaires de telle ou telle famille à une époque déterminée. Pour remédier à cet état de chose cependant, les chambres syndicales des notaires ont fait imprimer des états matriciels indiquant le nom du titulaire actuel de la charge et en regard les noms de ses prédécesseurs depuis la fin de l'Ancien Régime.

Il existe également pour se repérer :

a) - des répertoires que tiennent les notaires et qui indiquent depuis 1803 la nature de l'acte, la date de son établissement et les noms des contractants.

b) - des états d'enregistrement pour la période préalable établis depuis 1703 selon le même modèle à quelques nuances près. Ces derniers documents étant détenus par les Archives départementales sous la série "C" qui fait le plus souvent l'objet d'inventaires imprimés. Avant 1703, les registres des insinuations civiles et ecclésiastiques détenus le plus souvent aux Archives départementales série "B" bien que sélectifs, donnent parfois de précieux renseignements sur l'état des familles au cours des temps. A Angers par exemple, de tels documents existent depuis 1574.

Il est évident que la consultation des Archives notariées est longue, parfois fastidieuse, et il est vrai qu'une liasse assez énorme ne représente qu'une année pour un notaire donné; patience et ténacité sont donc nécessaires pour l'analyse de tels documents. Nous en sommes très vite récompensés car il est vrai que ces archives fournissent beaucoup plus de renseignements que l'Etat civil ou même les Etats paroissiaux. Renseignements d'ordre sociologique ou même parfois nobiliaire; on sait immédiatement en lisant un partage après décès si la famille est noble (partage effectué en fonction du droit d'aînesse) portant toujours la mention "héritier principal et noble" ou d'un partage roturier (en parts égales); de même un testament bien que s'attachant davantage à la destinée post-mortem du corps et de l'âme du testateur laisse toujours entrevoir, pour qui sait l'analyser, si le trépas de l'intéressé est prochain (au lit malade) ou non (sain de corps et d'esprit). En outre, les testaments sont d'un précieux intérêt pour qui veut connaître les opinions politiques ou religieuses des testateurs: par le nombre des messes qu'il prescrit ou par l'intérêt que porte le personnage concerné au devenir de son âme on peut deviner le degré de piété qui l'imprègne.

Evidemment le contrat de mariage est toujours filiatif ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les premiers actes de mariages; tout dépend de la région et aussi de l'intérêt qu'y porte le prêtre. Il est donc bon dans certains cas de corroborer les deux pièces, acte et contrat: car nous ne devons pas oublier que les actes notariés sous l'Ancien Régime concernaient au moins 50 ou 60 % de la population pour la plupart analphabète et qui avait donc recours au notaire, homme instruit, pour les divers actes de la vie courante.

Malheureusement, là aussi il existe un butoir constitué soit par l'absence soit par la carence des textes et c'est encore une fois un changement d'orientation que nous sommes obligés d'opérer lorsque les actes notariés ont été vainement expurgés.

II - LES CENSIFS

De tout temps, même avant Charlemagne, la population a été astreinte au paiement de l'impôt, cet impôt s'appelait alors le cens et était perçu dans des bureaux de la "censerie" dont de nombreuses rues de nos villes conservent le nom en souvenir de la situation topographique de ces bureaux. Là se tenaient des officiers royaux qui recevaient l'impôt payé parfois en espèces parfois en nature et l'inscrivaient sur le grand livre qu'ils tenaient. Ces livres, appelés aujourd'hui documents censifs, nous sont pour la plupart parvenus; certains d'entre eux remontent fort loin dans le temps, dès le XI^e siècle le plus souvent. Il est bien évident, d'une part, que tous les habitants d'une cité ne payaient pas le cens, d'autre part, que ces versements annuels ne permettent que difficilement de suivre la trace des familles. Toutefois il n'est pas impensable qu'on parvienne à remonter une filiation suivie (mais non datée avec précision) grâce à de tels documents qui figurent bien aussi dans la série "C" des Archives départementales.

A noter que parallèlement aux censifs civils, des censifs ecclésiastiques étaient tenus par les abbayes qui faisaient gérer leurs terres par des laïcs; ceux-ci devaient de la même façon payer chaque année une redevance au prieur ou à l'abbé concerné. Ces documents figurent également aux Archives départementales dans la série du clergé régulier (série H); pour le seul Maine-et-Loire il n'y a pas loin de 2 km linéaires de documents qui concernent ces abbayes et prieurés depuis le XIII^e ou XIV^e siècles. Il est infiniment intéressant lorsque l'on a quelques rudiments de latin de consulter ces pièces incomparables et inégalables tant sous l'angle généalogique qu'historique.

Cela nous amène tout naturellement à discuter du contenu de la série G, toujours aux Archives départementales: cette série concerne le clergé séculier et de ce fait indique donc les noms des prêtres ayant exercé dans les paroisses du département concerné. Mais ce qui est au moins aussi intéressant du point de vue stric-

tement généalogique, c'est qu'elle donne aussi l'identité et parfois des fragments généalogiques des familles fondatrices ou bienfaitrices des églises locales, ainsi que les noms des notables dont les corps reposent parfois sous les dalles de nos vénérables lieux de culte. C'est tout un ensemble de documents, également long et difficile parfois à consulter, mais dont le résultat des recherches apporte toujours des éléments nouveaux sur les familles régionales.

III -

Il existe également pour les temps plus anciens ce qu'il est convenu d'appeler les aveux féodaux. Ces documents établis par les notaires seigneuriaux ou par des scribes du seigneur reconnaissent l'état de vassalité d'un personnage par rapport à un autre; cette méthode constituait la base hiérarchique de tout l'Ancien Régime et fut maintenue jusqu'en 1790. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ces aveux c'est le dénombrement des terres détenues par le sujet qui se déclare vassal : grâce à ces dénombrements fort bien détaillés on parvient à reconstituer l'étendue des domaines sur lesquels s'exerçait l'autorité du vassal en question. Il est évident que le suzerain était lui-même vassal d'un seigneur plus puissant, de même que le sujet avait lui aussi ses propres vavasseurs; ainsi en était-il, de l'humble serf au monarque lui-même, qui constituait le sommet de cette pyramide hiérarchique. Certains aveux indiquent l'origine des terres possédées : (héritage direct, collatéral, par alliance, acquisition ou autre). Ces origines sont bien intéressantes puisqu'elles permettent de connaître les noms des parents de l'intéressé soit en ligne directe soit en ligne collatérale et de rattacher ainsi le personnage en question à son entité familiale.

IV -

Les documents terriers sont à peu près de la même époque (XII^e au XVII^e/XVIII^e siècles) mais s'attachent davantage comme leur nom l'indique aux terres elles-mêmes qu'à leur possesseur dont les noms sont pourtant indiqués. De tels documents peuvent être très précieux surtout du point de vue topographie historique avant que le cadastre ne vienne se superposer à eux et devenir l'élément indispensable dans ce domaine.

V -

Mais il n'y a pas que les documents officiels, il existe également des documents privés qui sont du plus haut intérêt pour la recherche généalogique : par exemple, comme nous le savons tous, avant la chute de la monarchie les lois n'existaient pas et le droit coutumier local y suppléait. Selon ce droit coutumier en fonction des régions la majorité était atteinte à 25 ou à 30 ans. Etant donné que l'espérance moyenne de vie n'excédait guère 40 ans, il arrivait dans de très nombreux cas que des mineurs dépourvus d'autorité parentale se mariaient. Le fait même de leur minorité d'âge les obligeait à détenir une autorisation et cet accord était donné judiciairement : sous l'autorité d'un magistrat local, le conseil de famille était réuni et statuait sur les modalités de l'union prévue. Ces réunions familiales faisaient l'objet de documents écrits et contresignés, toujours conservés dans la série des Archives judiciaires et qui apportent beaucoup sur les familles des intéressés.

De même l'Eglise exige une dispense de consanguinité ou même une dispense d'affinité lorsque le mariage doit avoir lieu entre deux personnes ayant entre elles des liens de parenté prohibés, qu'il s'agisse de parenté physique ou spirituelle : dans ce cas les futurs époux doivent annoncer au prêtre le lien qui les unit, le prêtre doit soumettre à son évêque une demande de dispense jusqu'au 4^e degré de consanguinité canonique. Cette requête était autrefois soumise à l'autorité de la Rote qui donnait ou non son accord et le transmettait par la même voie au curé qui pouvait alors bénir l'union. Depuis le Concile Vatican II, le poids administratif de tels documents s'est allégé puisque c'est maintenant l'évêque qui prend la décision au-delà des cousins germains; les autres cas sont toujours soumis à l'autorité de la Rote.

Là aussi des écrits très précis demeurent et donnent en un bref tableau généalogique les liens qui unissent les conjoints. Le plus souvent ces documents sont conservés soit directement par les familles soit par les archives diocésaines soit encore dans certains cas dans les registres paroissiaux eux-mêmes où ils sont joints à l'acte de mariage. Malheureusement, beaucoup ont été détruits, ce qui est bien dommageable pour nos recherches.

VI -

Il nous faut aussi parler des obituaires ou nécrologes tenus dans les monastères et où figurent les noms des religieux ou religieuses qui y sont décédés avec tous les renseignements concernant leur état civil; mais dans ces obituaires figurent aussi les noms des bienfaiteurs laïcs qui ont souhaité être inhumés dans le monastère même. Certains obituaires ont été publiés, d'autres demeurent sous forme manuscrite; le plus ancien connu est celui de Saint-Germain-des-Prés de Paris qui remonte au IX^e siècle. Il est évident que lorsqu'il s'agit d'ordres hospitaliers les noms des malades décédés à l'hôpital figurent, parfois, aussi dans ces documents d'où leur autorité en matière de généalogie, de filiation et d'histoire.

Nous devons encore parler des archives privées détenues par les familles concernées et qui peuvent être composées de divers éléments : nous avons dit que dans certains cas les familles peuvent conserver les dispenses de consanguinité ou d'affinité en mariage, voire dispenses d'âge plus rares, même extrêmement rares, puisque l'Eglise reconnaissait comme âge limite du mariage 14 ans pour les jeunes filles et 16 ans pour les garçons; beaucoup d'autres documents peuvent être également conservés par les familles et notamment lorsqu'il s'agit d'apparentés à la noblesse, les lettres qui en font foi : lettre de provision, lorsqu'il s'agissait d'acquisition de charge anoblissante, qu'il s'agisse d'un anoblissement au 1^{er} degré ou au second degré, lettre patente accordée par les rois aux services rendus. Rappelons, à cet égard, que l'anoblissement par lettre est toujours en vigueur et que le souverain pontife peut encore anoblir les ressortissants de n'importe quelle nation mais cet anoblissement pontifical est donné au titre de chef de l'Etat vatican et considéré en France comme un titre étranger; le Pape n'anoblit pas en qualité de chef de l'Eglise catholique. La lettre de recognition, ou de réhabilitation, pouvait être obtenue en France lorsque la famille avait dérogé à la noblesse en exerçant des professions serviles pendant moins de 100 ans, au-delà de ce délai la réhabilitation n'était plus possible. Encore était-elle soumise à l'autorité royale qui seule avait pouvoir de la donner ou de la refuser. Notre but n'est pas ici d'entrer dans le domaine nobiliaire qui serait trop vaste à débattre en un temps malgré tout limité; je me suis seulement permis d'en faire état pour signaler que les seules preuves d'anoblissement réelles sont d'une part les "lettres royaux" (comme on disait alors) ou à défaut les partages nobles dont nous avons parlé ; le blason et la particule ne sont absolument pas preuve de noblesse, beaucoup de roturiers blasonnent depuis l'ordonnance prise par Louis XIV en 1696 qui autorisait chacun de ses sujets payant le cens à faire enregistrer moyennant finance un blason attribué ou choisi. Quant à la particule, il suffit de posséder une terre ayant un nom déterminé pour l'adjoindre à son nom patronymique et prendre ainsi les apparences d'une "fausse noblesse".

Fort heureusement, il existe aussi dans les archives familiales de nombreuses autres pièces qui permettent d'établir à coup sûr des généalogies (nobles ou roturières). Notamment je voudrais vous entretenir des lettres de raison extrêmement rares hélas ! tenues par des particuliers un peu à la façon de livres-journaux qui relatent au fur et à mesure les événements marquants de leur vie : naissance ou baptême d'enfants, mariage des frères ou des soeurs, décès des parents ou beaux-parents, maladies ou déplacements, difficultés financières ou autres. Naturellement ces livres de raison doivent être analysés avec une particulière attention étant donné qu'ils contiennent aussi des renseignements sans valeur lorsqu'il s'agit par exemple d'un déplacement en ville pour renouveler une garde-robe ou des événements de moins grande importance encore; néanmoins, lorsqu'on peut trouver de tels documents, on doit en tenir le plus grand compte car certains ont été dressés bien avant l'éta-

blissement des premiers registres paroissiaux ou d'état civil.

Je n'aborderai pas dans cet exposé le problème des registres pastoraux tenus de la même façon que les registres paroissiaux par les pasteurs protestants pendant le temps de validité de l'Edit de Nantes, soit de 1598 à 1685. Dans nos régions, ils ne s'adressaient qu'à l'infime minorité des gens de la religion réformée; ils sont utiles mais non primordiaux; il en va de même d'ailleurs pour les registres israélites tenus également à Metz et à Avignon, ou pour les registres musulmans plus récents.

Par contre, je voudrais m'appesantir davantage sur les fameux cartulaires.

VII - CES CARTULAIRES

ne sont rien d'autre que les recueils des chartes établies par les abbés ou les prieurs de nos monastères; les plus anciens connus remontent au VIII^e siècle et font état des familles nobles ou de très haute bourgeoisie qui pour le rachat de leur âme faisaient des dons territoriaux parfois immenses aux abbayes. Toutes les abbayes possèdent un cartulaire imprimé ou manuscrit qui apporte quantité de détails sur les familles féodales et qui sont à ce titre extrêmement précieux. Grâce à eux on peut suivre l'évolution de ces maisons et de leurs seigneurs, voire de leurs juvénieurs; c'est avec ces documents qu'on peut retrouver l'histoire des familles de la haute féodalité tant du point de vue généalogique que sociologique. Nous souhaiterions vivement que les cartulaires de certaines abbayes soient transcrits en français et publiés, comme c'est déjà le cas pour bon nombre d'entre eux. Cela permettrait assurément d'avoir des idées plus larges et plus nettes sur cette période médiévale si méconnue.

De plus il existe encore de nos jours les documents des fameux Conseils de Fabrique que conservent les prêtres et qui donnent l'historique des paroisses et très souvent des familles qui les ont occupés. Dans les monastères même, surtout chez les bénédictins, une foule de renseignements mériteraient d'être recensés, et un inventaire en être publié tant leur intérêt généalogique ou historique est important.

Vous voyez donc que l'état civil ou les états paroissiaux sont largement dépassés par le truchement d'autres séries archivées parfois départementalement, parfois aux diocèses, parfois chez les particuliers, parfois dans les abbayes ou dans les cures. Il n'est guère de mois qui ne se passent, sans qu'on retrouve çà et là des documents qu'on croyait à jamais disparus; cela compense un peu les pertes constatées trop souvent des archives publiques ou privées, très fréquemment d'ailleurs par suite des guerres, des révolutions, des incendies, des inondations ou de tous autres événements indépendants de la volonté des conservateurs.

J'ose espérer avoir ouvert par cette causerie des horizons nouveaux pour les conservateurs que vous êtes et je suis prêt pour ma part à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser sur ce point, si vous le jugez utile.

* * *

Je ne saurais conclure avant de vous avoir parlé aussi de ces notes manuscrites laissées par des savants feudistes (le feudiste était un personnage chargé de veiller à la bonne application des droits féodaux) et qui indiquent les actes officiels significatifs de l'histoire de certaines familles; je pense spécialement à deux d'entre eux particulièrement célèbres dans notre région : Joseph Audouys en Anjou (1727-1802) qui nous laissa 18 volumes in f^o, dans lesquels on peut retrouver les renseignements les plus circonstanciés sur les familles les plus remarquables de notre province et sur les principales juridictions de l'époque et leurs titulaires (grenier à sel, Consulat des Marchands, liste des Maires et échevins avec rappels généalogiques, des avocats, des principaux commerçants....), et Joachim Chartier (1720-1786), qui exécuta à peu près le même genre de travail en Mayenne et qui m'est

particulièrement proche par le sang puisqu'il s'agit d'un parent à la 6e génération.

Il existe aussi, dans le domaine religieux, des actes extrêmement passionnants, conservés aux Archives diocésaines et archidiocésaines, qui concernent plus spécialement les ecclésiastiques eux-mêmes et qui indiquent à leur sujet des éléments généalogiques importants; il s'agit des "ordinationes" en matière de clergé séculier ou des "prises d'habit" pour le clergé régulier.

De même, bien que dans un autre ordre d'idée, les Archives de la France d'Outre-Mer rassemblées désormais à Nantes et à Paris (27 rue Oudinot) indiquent également de précieux renseignements concernant les familles de "colons".

Les Archives militaires (locales - série R des Dépôts départementaux), ou du Fort de Vincennes, pour l'armée de terre, de Brest, pour la marine, apportent quant à elles des compléments biographiques non négligeables.

Angers, le 18 juin 1982

Jacques Saillot
généalogiste

MONSIEUR HUGUES PELLETIER
EVEQUE CONSTITUTIONNEL DE MAINE-ET-LOIRE
ET SON SEMINAIRE
D'APRES LES ARCHIVES

Qu'ils durent paraître lointains, en juillet 1790, les jours de liesse qui, l'année précédente, avaient marqué l'ouverture des Etats généraux !

Après une année de débats divers et très animés, les Députés en étaient arrivés à discuter de la situation de l'Eglise de France : question difficile et houleuse, dont le résultat ne fut guère satisfaisant !

En effet, la Constitution civile du Clergé fut, à n'en pas douter, l'une des erreurs capitales de la Révolution. Après avoir mis la main sur les biens ecclésiastiques imprudemment offerts à l'Assemblée, dans un moment d'exaltation, vite regretté, l'Etat rompa le lien unissant le Pape à l'Eglise de France.

Un décret de la Constituante, en date du 27 novembre 1790, enjoignait à tous les évêques, curés et autres fonctionnaires publics de prêter serment.

Ils devaient le faire un dimanche, en chaire, à la grand'messe, devant les officiers municipaux.

La formule de ce serment était la suivante : "Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution dé-créée par l'Assemblée et acceptée par le Roi."

A l'étude de ce texte, l'émotion se répandit dans le Royaume et particulièrement dans nos provinces de l'Ouest.

Le diocèse d'Angers fut, quant à lui, fortement secoué par les divisions qui allaient naître au moment de l'exigence des termes du décret.

A Angers, le serment fut signifié à Mgr de Lorry et aux curés et vicaires, le 31 décembre 1790. De cette façon, les assujettis devaient s'exécuter dès le début de l'année 1791.

On imagine facilement le trouble qui s'abattit sur l'Eglise d'Angers, déjà perturbée par tous les bruits qui circulaient : on laissait entendre que la religion allait être interdite. Les municipalités envoyaient des pétitions pour sa conservation à Delessart, ministre de l'Intérieur.

Ces pétitions, accompagnées de pages et de pages de signatures, remplissent, pour le Maine-et-Loire, tout un carton de la Série F 19, aux Archives nationales.

L'évêque, dont l'attitude passée avait semblé favorable aux idées nouvelles, puisque son Mandement du 30 mai 1790 avait tellement plu à l'Assemblée constituante qu'elle en avait ordonné l'impression et la diffusion dans les départements, ne s'exécuta point et fit savoir qu'il ne jurerait pas. Malheureusement, il ne retrouva pas ses accents sublimes pour mettre son clergé en garde contre un serment schismatique !

Les autorités civiles pressaient leurs pasteurs de jurer, afin qu'ils puissent garder leur place. Certaines municipalités allèrent très loin dans les concessions : Jean-Pierre Brichet, curé de La Bruère, près de La Flèche, alors du diocèse d'Angers, avait prêté serment avec réserves formelles pour le spirituel. Sa municipalité, qui l'aimait bien, consigna un texte ambigu qui contentait la Loi. Cepen-

dant, M. Bricbet, pris de scrupules, exigea de son maire qu'il fasse porter, sur le registre municipal, la teneur exacte de son serment. (A.N. D XIX 27)

Je pourrai multiplier de tels exemples.

La résistance au serment avait des points forts autour de Jean Meilloc, Supérieur du Séminaire, auteur d'une brochure "Préservatif contre le schisme", largement répandue, et les curés de la ville, qui refusèrent de jurer, sauf deux : les curés de Saint-Nicolas et de Saint-Samson.

Dans les Mauges et le Choletais, la loi nouvelle eut le succès que l'on sait.

Dans le Segréen, le curé de Sainte-Gemmes-d'Andigné, François Charon, prêtre fougueux de 40 ans, parcourait la région, prêchant le refus.

Autour de Saumur, Jean Robert Queneau, 34 ans, le doux et pacifique curé d'Allonnes, déployait un zèle identique. Il sera, plus tard, sabré aux Carmes, à Paris. Actuellement, il est inscrit au Catalogue des Bienheureux.

Chatizel, curé de Soulaines, membre de l'Assemblée constituante, aiguillait avec vigueur sa plume contre le serment.

Les Soumissionnaires à la Loi s'agitaient beaucoup aussi. Dans leurs rangs, certains furent trompés sur la licéité du serment et se rétractèrent dès qu'ils connurent la condamnation romaine.

En résumé, la confusion s'était installée dans les rangs du clergé angevin.

Les curés qui avaient juré restaient en place ou étaient pourvus de postes plus importants, par élections des paroissiens. On mesure facilement, tout le jeu des pressions et influences qui s'exercèrent alors, tant sur les désignations que sur les faibles, pour leur extorquer un serment, en excitant leur convoitise !

Les réfractaires et les rétractés étaient destitués par l'autorité civile départementale, suivie assez mollement par les municipalités qui, sauf exceptions, voyaient tous ces changements avec une certaine crainte.

De son côté, Mgr Michel François Couet du Vivier de Lorry était considéré comme "ayant renoncé à son évêché" (A.N. D. XIX 80.611)

Il fallait donc lui trouver un successeur !

Aux termes de la nouvelle Constitution, l'évêque devait être "élu" et non plus "désigné" par le Roi.

Les Administrateurs du département convoquèrent les 1240 électeurs de Maine-et-Loire : le 5 février, il s'en présenta 477.

Déjà des abstentions !!!

Le lendemain, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, célébrée par le curé jureur d'Epiré, René François Guillier de La Tousche, les électeurs désignèrent le Prieur-Curé de Beaufort, Hugues Pelletier, homme à la piété assez tiède, mais qui s'était fait cependant apprécier par sa charité. C'était un Chanoine de Sainte-Geneviève, congrégation de France, né à l'ombre de la cathédrale, sur la paroisse Sainte-Croix, et qui avait fait ses études à l'abbaye Toussaint.

Hugues Pelletier ne put se faire sacrer à Angers, car on craignait des troubles. L'administration angevine écrivait, en effet, au Comité ecclésiastique pour narrer longuement et les refus de serment et l'élection de Pelletier et concluait : "... tel est, Messieurs, le tableau de la situation actuelle de notre département, des 83, le plus hérissé d'ecclésiastiques réfractaires" (DXIX bis 22). Hugues Pelletier, accompagné de Jacques Prudhomme de la Boussinière, évêque élu de la Sarthe, s'en furent à Paris, pour se faire sacrer. En passant à Orléans, ils tentèrent leur

chance près de Jarente, évêque soumis au serment. On sait la réponse qu'ils en obtinrent : "Je jure, mais ne sacre pas !"

Après avoir reçu l'onction de Gobel, évêque de Lydda, le 13 mars 1791, Hugues Pelletier rentra à Angers.

Durant ce temps, Mgr de Lorry, qui avait fait une dernière ordination, le 21 février, s'était retiré au Séminaire, dès les premiers jours de mars. Il y vivra, sans bruit, jusqu'au 8 avril et partira, à Paris, quittant définitivement son diocèse, ses prêtres et leurs fidèles : troupeau sans pasteur, chiens sans colliers !!!

Oh ! bien sûr, avant de partir, il distribuera des charges à trois prêtres éminents et des pouvoirs étendus à tous ses prêtres fidèles. Son départ, malgré tout cela, ressemble beaucoup à une fuite.

Hugues Pelletier avait donc le champ libre. Non sans courage, il s'attaqua à la besogne, choisissant des Vicaires épiscopaux, comme le voulait le Titre Ier Article 9 de la Constitution.

Evidemment, on reste éberlué devant les noms choisis !!! Il est vrai que l'élite du clergé angevin était écartée, comme réfractaire.

Chaque jour, l'évêque constitutionnel recevait des lettres des municipalités du département qui lui réclamaient, qui un curé, qui un vicaire !

Durant quelques semaines, Hugues Pelletier put faire face à ces demandes, grâce aux prêtres assermentés dont une bonne partie était constituée de religieux désemparés par la fermeture de leurs couvents et abbayes, et de transfuges de diocèses voisins. Cependant, le nombre de prêtres en règle avec la loi se tarit rapidement, alors que les besoins ne faisaient que croître ! beaucoup, qui avaient juré par manque de discernement, se rétractaient après connaissance de la condamnation du Pape.

Malgré la nouvelle circonscription qui amputait le diocèse, en lui donnant les limites du département, malgré les suppressions de paroisses, malgré les diverses fusions décrétées par le pouvoir civil, les besoins de prêtres étaient grands.

Hugues Pelletier ne pouvait plus compter sur l'antique Séminaire d'Angers.

Les Sulpiciens, derrière Jean Meilloc, leur Supérieur, n'étaient pas dans les voies de l'évêque constitutionnel, loin de là ! Ils dispersèrent leurs 240 élèves. Parmi ces derniers, j'ai réussi à dresser une liste de treize sous-diacres et vingt et un diacres, au moment de la fermeture du Séminaire. Hugues Pelletier, sans nul doute, dans ses supputations, songea à ces clercs engagés, pour combler les vides des paroisses.

La loi lui prescrivait, par ailleurs, d'ouvrir un Séminaire.

M. l'Evêque de Maine-et-Loire se mit au travail : il lui fallait trouver un Supérieur, des professeurs et des élèves.

Rude besogne !!!

Le 28 avril, il s'adressa au curé et maire de Fontevraud, Alexandre Guerrier, moine fontévrisme. Ce dernier avait d'autres vues. Craignant un refus, Hugues Pelletier lui fit envoyer une lettre par les Administrateurs du département, lettre qui ressemblait fort à une mise en demeure, comme le révèlent les dernières phrases : "... nous ne nous dissimulons pas qu'il doit vous en coûter beaucoup de quitter un troupeau qui vous aime et qui vous chérit, mais il est des circonstances où la chose publique commande des sacrifices et nous comptons sur votre zèle et sur votre patriotisme pour être persuadés que vous viendrez, le plus vite possible,

prendre possession du poste distingué où la voix de vos concitoyens vous appelle. Nous sommes, avec les sentiments les plus fraternels... etc...."

Alexandre Guerrier s'exécuta donc, mais pas pour longtemps, comme on le verra ensuite.

Le Séminaire constitutionnel se mit en fonctions, dans les anciens locaux, avec Guerrier, Supérieur, les premiers jours de mai de 1791.

En janvier suivant, Guerrier qui avait peur d'être empoisonné par les domestiques du Séminaire, ainsi que le révèle une lettre retrouvée aux Archives nationales, laissait son poste et retournait à Fontevraud, où l'attiraient de plus douces perspectives. Il écrira, plus tard, être "tout pressé de trouver une compagne pour filer le charme de ses vieux jours". Il avait 55 ans.

René François Guillier de La Tousche, vicaire épiscopal, lui succéda, dès le 16 février 1792 (A.D. Mne et L. - L.980).

Ces deux Supérieurs se firent aider par des Directeurs de leur choix : Jean-Pierre Decazes, moine fontévrisme, amené par Guerrier et ordonné prêtre par Hugues Pelletier - Pierre Antoine Le Boux de La Mesengère, Doctrinaire de La Flèche, qui, par la suite, deviendra célèbre dans la mode féminine, discipline bien différente de la théologie, vous en conviendrez ! Enfin François Peyré, prêtre de Paris, appelé par Hugues Pelletier lui-même, et Louis Joseph Plessis, Oratorien.

Les élèves n'étaient pas nombreux. En février 1792, on en comptait 29, mais en juin suivant il n'y en avait plus que 5. Les autres étaient ordonnés. Je reviendrai tout à l'heure sur ces ordinations.

Quand on enferma, au Séminaire, les prêtres réfractaires soumis à un appel quotidien, on pria Guillier de La Tousche et ses cinq élèves de partir de l'antique maison, le 19 juin. Ils se réfugièrent à l'abbaye Toussaint, toute proche. Dès le 26 juin, les Administrateurs du département demandent la fermeture du Séminaire "entièrement dépourvu de sujets" (Mne et Lre 2 L.123).

Quelques jours après, le 2 juillet, François Peyré, l'un des Directeurs, reçut 400 francs du département, "en dédommagement de la fermeture momentanée du Séminaire". Ce fait, cité sans référence, par Letourneau, dans son "Histoire du Séminaire d'Angers" semble inexact, car on voit, peu après cette date, Guillier de La Tousche quitter Toussaint et s'en aller aux Récollets. Ayant jugé, lui ou ses élèves - contestataires avant l'heure -, cette maison peu convenable, ils s'en furent enfin à l'Hospice des Enfants trouvés, rue Valdemaine.

Le Séminaire constitutionnel fut définitivement fermé à la fin de 1792.

Il est bien difficile dans le cadre de cette causerie sur l'éphémère Séminaire constitutionnel de ne pas apporter quelques précisions sur les ordinations faites par l'évêque de Maine-et-Loire.

Rappelons que, sous l'Ancien Régime, les élèves ecclésiastiques se préparaient de deux manières à recevoir les Ordres sacrés. La façon la plus commune était d'entrer au Grand Séminaire, après avoir fait ses études classiques. Les études cléricales duraient trois années, jalonnées par les Ordres mineurs et majeurs.

La tonsure, qui se recevait vers 14 ans, constituait un état permanent que le tonsuré mentionnait dans les actes officiels, même après avoir pris femme.

La seconde façon de se préparer au sacerdoce consistait à étudier philosophie, théologie et liturgie, près d'un prêtre, souvent un parent. Le candidat, muni de recommandations, se présentait alors à l'ordination de l'évêque après avoir subi un examen et suivi une retraite, au Séminaire.

On était ordonné dans la vingt quatrième année, mais il arrivait souvent que l'évêque usait de dispense d'âge envers certains sujets. J'ai trouvé un cas de prêtrise reçue à vingt ans et cinq mois.

Au début de son épiscopat, Hugues Pelletier conserva les règles établies, mais, bientôt, les ordinations intervinrent de plus en plus rapidement et avec de moins en moins de préparation.

Le premier prêtre ordonné fut Toussaint Grille - bien connu des spécialistes des Guerres de Vendée - à la fin d'avril 1791. Le dernier a été Pierre Poisson, en octobre 1793. Durant ces trente mois, Hugues Pelletier conféra le sacerdoce à plus de soixante dix prêtres, au titre du diocèse.

Ces ordinations de l'évêque constitutionnel forment un chapitre très intéressant, sinon édifiant, sur lequel les historiens de l'Eglise d'Angers ont été fort discrets !

Dans l'Anjou historique, le chanoine Uzureau avance le chiffre d'une douzaine de prêtres constitutionnels. Il était bien loin de la vérité !

M. Hugues Pelletier n'était pas plus excessif dans ses appels à la prêtrise que ses collègues constitutionnels. Aux Archives de Maine et Loire - 81 L 7 -, se trouve une lettre écrite par Garnier, curé de Cléré, au diocèse de Tours, dans laquelle il dit : "Samedi, Pierre Suzor - évêque constitutionnel de Tours - a ordonné soixante diacres et sous-diacres et deux prêtres." Guillaume Gratien, à Rouen, ordonna cinquante prêtres, entre le 24 mars 1792 et le 20 mai 1793.

Les candidats qui se présentèrent, à Angers, devant un prélat de plus en plus conciliant, vinrent, au début, de quelques élèves du Séminaire ancien. Ils furent certainement très sollicités et n'eurent pas tous le courage et les moyens d'aller se faire ordonner fort loin.

Des religieux convers, ceux de Fontevraud en particulier, se présentèrent à l'ordination. On a beaucoup daubé sur leur compte. Il faut cependant penser à l'influence de Guerrier, Supérieur, et Decazes, Professeur au Séminaire, et Fontévrists eux-mêmes. Il faut également dire que les religieux laïcs, tertiaires et convers qui ne purent se réfugier dans leur famille, à la fermeture des abbayes et couvents, tombèrent dans une misère incroyable que la lecture des innombrables suppliques adressées au Comité ecclésiastique éclaire parfaitement.

Des cas pires existent, hélas ! dans les ordinations de M. Pelletier, tel ce René Boret, marchand d'ânes, qui, venant livrer une ânesse chez Hugues Pelletier, lui dit avoir été élevé par son parent, curé dans le Saumurois. Dès le lendemain, l'évêque l'ordonnait et l'envoyait à la tête d'une paroisse. Pauvre René Boret, il ne s'en tira pas plus mal que d'autres et resta prêtre toute sa vie, regrettant, cependant, son ancienne profession. Ces détails proviennent d'un manuscrit appartenant à André Sarazin.

Antoine Chardon, de Beaufort, prêtre par Hugues Pelletier, se maria deux fois et eut de telles aventures qu'il m'est impossible de les narrer ici.

Pour bien se faire une idée de ce que devinrent tous ces prêtres constitutionnels, il faut dépouiller le "Fonds Caprara" aux Archives nationales, car les Archives départementales ou diocésaines sont peu riches en détails sur ces malheureux prêtres.

Au moment du Concordat de 1801, quand furent connues les extrêmes facilités accordées par le Pape, pour mettre de l'ordre dans l'Eglise de France, tous ces pauvres prêtres écrivirent pour narrer leurs aventures et demander l'absolution du Saint-Siège par l'intermédiaire du Cardinal-légat. Finalement, les choses rentrèrent rapidement dans l'ordre, soit par intégration dans le clergé, soit par validation des mariages contractés selon la loi civile.

Dans le diocèse, Charles Montault des Isles, évêque concordataire, utilisa, avec précautions, une vingtaine de ces prêtres constitutionnels, fils d'Hugues Pelletier. Les autres avaient disparu dans la tourmente ou s'étaient mariés.

L'un d'eux ne se rétracta de ces erreurs qu'à l'article de la mort, cinquante ans après avoir reçu l'onction sacrilège et souscrit aux pires serments, selon un dossier récemment retrouvé, à l'évêché.

Un autre eut la chance de découvrir, chez son servent de messe, une vocation qui allait briller d'un vif éclat sur l'Eglise. Cet enfant était le futur Cardinal Régnier, archevêque de Cambrai.

Un mot, pour finir, sur l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire.

Il fut rapidement le jouet de ceux qui avaient juré de tirer parti de son orgueil. Cependant, à côté de ses collègues dans l'épiscopat, il ne fut pas dans les plus mauvais. Il faut ajouter qu'il ne persécuta pas les prêtres fidèles et n'hésita pas, au mépris du danger, en 1793 et 1794, à défendre "son" clergé.

Les quelques relations de ses derniers moments laissent croire à un cancer généralisé : il eut des souffrances terribles qui éloignaient tout le monde de lui, car on voyait dans la maladie qui le dévorait une vengeance divine.

Le chanoine Portais écrit "qu'il avait fait sa rétractation, devant un notaire".

Il mourut le jour de Pâques, 5 avril 1795, et fut inhumé dans son jardin, près de la maison, sous un parterre (cette maison est l'école Saint-Maurice).

Hugues Pelletier et son Séminaire marquèrent d'une triste page l'histoire de l'Eglise d'Angers.

Le Concordat approchait, qui allait relever les ruines et faire surgir une nouvelle génération de prêtres ardents et généreux.

Angers, le 24 juin 1982

Raymond Perrin de Rouvray

.../...

PIECES ANNEXES

Les Sous-diacres et Diacres à la fermeture du Séminaire,
en 1791.

Sous-diacres : Jean-Maurice Audouin - Michel Bourguillau - Pierre-François Charanton - Antoine Dugrip - Michel Fleury - N... Haulme - Julien-Charles Levacher - Jean-Jacques Libeau - Pierre Malines - René Pauvert - N... Piau - Charles Pichonnière - Paul Vessor.

Diacres : Jean-Ambroise Bigeard - Thomas Blandin - François Boussion - Louis-Jacques Breton - Georges-Louis Couchot - Jean-Marie Jos. Gourdon - Jean-Baptiste Lego - Martin Mauboussin - Charles Mesnet - Pierre Mollisson - Maurice Monsallier - Michel-Denis Mustière - Urbain-François Naudin - Jean Ouvrard - Anselme Pasqueraye du Rouzay - N.... Plotin - Louis-Charles Rattier - Louis-René Rousseau - Charles-François Septier - René-François Soyer - François-Julien Terouin.

Les Vicaires épiscopaux de Monsieur Pelletier

Il devait en avoir 16. Par suite de changements et nominations, tous les prêtres, ci-dessous, furent, à un moment donné, vicaires épiscopaux.

Toussaint-Philippe Adeline - François-Yves Besnard - Firmin Blondeau - Jos.-Pierre Blondeau - Denis Bonneau - Joseph Bouguereau - Etienne-François Chevalier - Pierre Cordier - Paul-François Desmarquais - Guy-Jos.M. Duboueix - Pierre-Joseph Fouqueret - Bernard-Guillaume Gaudin - Jérôme-Bonaventure Gibault - René-François Guillier de La Tousche - Jean-Louis Joly - Louis-Pierre Loir-Mongazon - Guillaume-Jean Loret - Augustin-Jean Mace - Louis Moulin - François Peyré - Louis-Joseph Plessis - Olivier-Pierre Reyneau - Jean Servan-Duvivier - Pierre Voillemont.

RECEPTION DU 3e STAGE DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE
 PAR LE CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE, le 18 juin 1982

ADRESSE DE M. JEAN SAUVAGE
 PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir à l'occasion du stage que vous suivez à l'Université catholique d'Angers. Vous êtes ici dans la salle capitulaire de l'abbaye Saint-Aubin qui a longtemps servi de salle d'archives avant que M. Enguehard, Architecte départemental, ne découvre, emmurées depuis des siècles, deux branches et une porte de ce magnifique cloître roman où déambulaient ceux qui n'avaient pas droit au chapitre.

J'ai lu avec intérêt le programme de votre séjour de travail à Angers et je suis persuadé que vos préoccupations présentent un intérêt majeur pour l'histoire de l'Eglise et pour l'histoire de France, tellement les deux sont liées.

En ma qualité de président du Conseil général, j'ai le plus grand respect pour tout ce qui touche à la préservation des documents et des sources et le problème d'archivage ne m'est pas étranger puisque désormais j'assume la charge d'exécutif de l'Assemblée départementale. Je constate d'ailleurs que vos pas vous mèneront aux Archives départementales où vous retrouverez, sans doute, des documents déposés par le clergé à la Révolution selon les directives de l'Assemblée constituante.

Combien l'historien, le démographe en particulier, doit apprécier le travail de vos prédécesseurs qui tenaient à jour les registres paroissiaux, ces sources fondamentales qu'un historien connu qualifie de "richesse historique en cours d'exploitation".

Bien avant le pouvoir royal, c'est donc l'Eglise qui demande aux curés des paroisses de recenser les baptêmes, les mariages, les confirmations, les sépultures et j'apprends que l'initiative en est revenue à l'évêque de Nantes, Henry Le Barbu, en 1406.

A l'Etat civil, vous avez désormais substitué d'autres témoignages dont la conservation est précieuse car elle permettra aux générations à venir de parcourir la vie de l'Eglise et de cerner sa mission.

Je suis persuadé que l'oeuvre que vous accomplissez à partir des méthodes actuelles très élaborées viendra augmenter le patrimoine national encore que s'agissant de l'Eglise catholique, le cadre soit universel. Que seraient nos contemporains sans référence à l'Histoire et que serait l'Histoire sans archives ? Votre mission me paraît de la plus haute importance puisqu'elle contribue à la sauvegarde de documents qui témoignent de la vitalité de l'Eglise et à l'alimentation diversifiée des sources imprimées qu'elles soient religieuses ou laïques.

J'ai lu la préface de M. Guy Duboscq, Directeur général des Archives de France, au livre de M. l'abbé Molette. Je suis en accord avec lui lorsqu'il insiste sur l'importance des archives de l'Eglise de France. Le catholicisme dans notre pays tient une place telle qu'il est du plus haut intérêt que vous soyez imprégné de l'importance du rôle qui est le vôtre.

Je formule des vœux pour que votre séjour déjà entamé soit fructueux et que vous puissiez allier l'étude au tourisme en Anjou.

Angers, le 18 juin 1982

Jean Sauvage
 président du Conseil général
 de Maine-et-Loire

REPOSE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE
L'EGLISE DE FRANCE A L'ADRESSE DE BIENVENUE DE
M. JEAN SAUVAGE, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.

Monsieur le Président,
Monseigneur le Recteur,
Messieurs,
Mes chers Amis,

Dès que vous fut parvenue, Monsieur le Président, l'annonce du projet que formait l'Association des archivistes de l'Eglise de France d'organiser son troisième stage de formation archivistique spécialisée dans cette ville qui mérita jadis le nom d'"Athènes de l'Ouest" et en recourant aussi à certaines ressources du département, vous avez tenu à me faire savoir qu'à cette occasion vous accueilleriez volontiers nos stagiaires et leur encadrement.

Nous vous en remercions, Monsieur le Président et Messieurs.

Et nous vous sommes reconnaissants, Monseigneur le Recteur, d'avoir bien voulu nous accompagner ce soir, puisque pour ce stage vous nous avez ouvert, avec tant de cordiale prévenance, les portes de l'Université catholique de l'Ouest aux destinées de laquelle il vous est actuellement donné de présider.

L'accueil que vous nous réservez aujourd'hui, Monsieur le Président, est bien le signe de l'intérêt que vous portez à un effort comme le nôtre. Bien évidemment, nos initiatives dans le domaine de la formation spécialisée requise pour un service adéquat des archives ecclésiastiques et religieuses rejoignent certaines de vos préoccupations et certains de vos propres efforts, puisqu'aussi bien c'est un élément - spécifique et assez privilégié - du patrimoine de la communauté humaine dont nous avons le souci.

Le lieu où vous nous accueillez ce soir est un lieu chargé d'histoire et de culture. Nous y sommes sensibles. Vous nous recevez, en effet, dans la salle capitulaire de l'illustre abbaye Saint-Aubin, dont le réfectoire, que vous vous proposez de nous présenter, est devenu la salle de séances du Conseil général. Et c'est même, Monsieur le Président, le bureau du Père Abbé qui est devenu votre propre bureau.

L'abbaye Saint-Aubin n'est-elle pas la plus ancienne des abbayes de l'Anjou ? Quelque vingt-cinq ans après qu'elle eut été établie en ce lieu, sans doute par saint Germain de Paris, elle reçut - au milieu du VI^e siècle - le corps de l'évêque d'Angers Aubin, mort quelques années plus tôt; et elle prit son nom. Quatre cents ans plus tard, en 966, les chanoines qui l'habitaient furent remplacés par des bénédictins. Et ce fut pour quatre siècles l'âge d'or de l'abbaye. Plusieurs bâtiments témoignent aujourd'hui encore de cette époque. La musique sacrée y était en honneur. La bibliothèque ne cessait de s'enrichir : actuellement il en reste quelque deux cents manuscrits à la bibliothèque municipale; et un certain nombre d'autres, qui furent acquis au XVII^e siècle par la reine de Suède, sont arrivés avec elle à Rome parmi les collections qu'elle avait constituées au cours de ses pérégrinations à travers l'Europe; rapidement, lorsque le cardinal Ottoboni devint le pape Alexandre VIII, ces collections arrivèrent à la Bibliothèque vaticane où elles sont aujourd'hui conservées dans le célèbre fonds de la reine Christine.

De ma part, en la circonstance qui nous réunit ce soir, il serait outre-cuidant et hors de propos de chercher à retracer l'histoire de cette abbaye et de prétendre évoquer l'évolution des bâtiments que cette histoire a entraînée.

Qu'il me soit du moins permis de présenter quelques réflexions que suggèrent ces lieux et d'autres lieux que nous ne manquerons pas de visiter à Angers même ou dans le département.

Ici, en effet, à Saint-Aubin, comment ne pas reconnaître dans ces murs quelques traces de "toutes les oeuvres de la culture dans lesquelles, au cours des deux derniers millénaires, s'exprimait l'homme qui avait accepté le Christ et l'Evangile." Et, en songeant à quelques autres visites que nous devons faire durant ce stage, comment ne pas évoquer les "institutions de différentes sortes qui sont nées de la même inspiration dans les domaines de l'éducation, de l'instruction, de la bienfaisance, de l'assistance sociale et en tant d'autres." ?

Ces rappels, que nous suggèrent la considération de ces lieux et la perspective de ces visites, ne nous incitent-ils pas à être attentifs, pour reprendre les paroles prononcées par Jean-Paul II lors de sa visite au siège de l'U.N.E.S.C.O., "au lien fondamental de l'Evangile, c'est-à-dire du message du Christ et de l'Eglise, avec l'homme dans son humanité même. Ce lien est en effet créateur de culture dans son fondement même." (n. 10).

Comment, pour reprendre encore les paroles de Jean-Paul II à l'U.N.E.S.C.O. ne pas être amené à réfléchir au "lien organique et constitutif qui existe entre la religion en général et le christianisme en particulier, d'une part, et la culture d'autre part. Cette relation s'étend aux multiples réalités qu'il faut définir comme des expressions concrètes de la culture aux différentes époques de l'histoire et dans tous les points du globe." C'est aussi pourquoi, continuait Jean-Paul II, "il ne sera certainement pas exagéré d'affirmer en particulier que, à travers une multitude de faits (j'ouvre une parenthèse : dont les archives ecclésiastiques et religieuses témoignent à l'envi), l'Europe tout entière - de l'Atlantique à l'Oural - témoigne, dans l'histoire de chaque nation comme dans celle de la communauté entière, du lien entre la culture et le christianisme."

Ces considérations, que nous suggère ce soir l'abbaye Saint-Aubin où vous nous accueillez et qui nous viennent aussi à l'esprit en songeant aux autres visites que nous ferons en Anjou, ne sauraient pas ne pas vous être familières, Monsieur le Président. Ce ne peuvent être que des considérations de ce genre et d'autres analogues qui vous stimulent dans la responsabilité qui vous incombe de promouvoir la culture dans le département.

Ces considérations sont aussi de celles que les documents qu'ils ont journalièrement entre les mains imposent à l'attention des archivistes ecclésiastiques et religieux réunis pour ce stage.

Par leur expérience journalière, ils savent, comme le rappelait à l'occasion de notre congrès tenu à Paris en novembre 1979 le message pontifical adressé en cette circonstance, "que les archives ecclésiastiques et religieuses possèdent un caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent."

Ce caractère spécifique, ils sont amenés à le reconnaître dès lors qu'ils sont attentifs aux divers aspects qui marquent leurs fonds.

Ils savent assurément l'existence d'autres archives, économiques, policières, politiques, etc., qui ont leurs caractères propres et auxquelles il y a lieu de recourir pour ce qu'elles contiennent.

Mais une familiarisation avec les archives ecclésiastiques et religieuses apprend qu'elles ne livrent ce qu'elles recèlent qu'à partir du moment où on a perçu qu'elles revêtent toujours et en dernier ressort un aspect humain et spirituel qui en marque l'inspiration et les finalise.

En outre, leur signification n'apparaît d'une façon plénière qu'à partir

du moment où on a perçu que cette signification n'est pas seulement liée à une entreprise particulière; car elles ont toujours, au moins virtuellement, une signification universelle.... que les circonstances présentes rendent encore peut-être plus manifeste.

Enfin, leur visée n'est pas liée à un moment de l'histoire dans lequel elles s'épuiseraient; elles s'inscrivent, en effet, dans la continuité d'une histoire qui est tradition vivante.

Dans la perspective de ce caractère spécifique des archives de source ecclésiastique et religieuse, le message pontifical que j'évoquais à l'instant soulignait que les différentes autorités religieuses ne sauraient se décharger de leur responsabilité "ni à l'égard des archives anciennes, ni à l'égard des documents journalièrement produits /.../ Au contraire /... elles ont/ le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir."

Or, c'est par la direction des services d'archives attachés à leur unité administrative que les différentes autorités religieuses s'acquittent de leur responsabilité en ce domaine.

Mais, dans l'accomplissement de leur tâche, le service que rendent les archivistes ecclésiastiques et religieux n'est pas seulement une responsabilité ecclésiastique, c'est véritablement un service rendu à la communauté humaine tout entière.

En gardant la mémoire du déploiement du fait de civilisation spécifique qu'est l'activité de l'Eglise catholique, les archivistes ecclésiastiques et religieux conservent en effet les traces de l'évolution progressive comme de l'évolution régressive qui marquent les différentes étapes de la vie de la communauté humaine.

Or, si l'on voit le présent, on lit le passé. Et mieux on sait lire le passé, mieux aussi on peut comprendre le présent et mieux aussi préparer l'avenir.

Si donc les archivistes conservent "l'héritage du passé /selon les termes du message pontifical déjà évoqué :/ en mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication", s'il en est ainsi, ils aident véritablement l'humanité à mieux prendre conscience d'elle-même, de la genèse et du sens de sa propre existence. En agissant ainsi, les archivistes ecclésiastiques et religieux contribuent à apporter à leurs contemporains ce "supplément d'âme" qui frémit à travers leurs archives et qui est indispensable pour forger un avenir vraiment humain.

Tel est bien le service auquel les archivistes ecclésiastiques et religieux se forment dans ce stage, en considérant les fonds dont ils ont la charge comme un élément spécifique du patrimoine de l'humanité.

Si, de par leur origine, leur nature, leur contenu, leur finalité, les archives de source ecclésiastique et religieuse se réfèrent au sens de la vérité sur l'homme que vise à servir l'Eglise, comment les responsables de ces archives pourraient-ils envisager leur tâche en faisant abstraction de cette référence ?

C'est aussi pourquoi il est assez naturel que, comme cadre de la formation archivistique requise, nous nous tournions vers nos Universités catholiques, dont le propre - comme vous le suggérez, cher Monseigneur le Recteur, lors de l'ouverture de notre stage - est précisément d'être, et de demeurer, animées de cette même référence.

L'Anjou d'ailleurs conserve bien des vestiges d'institutions qui procédaient de cette référence. Et c'est l'honneur de la ville d'Angers et de tout le département de Maine-et-Loire de s'ingénier, à défaut de pouvoir toujours permettre que ces institutions soient revivifiées, du moins à conserver dans leur matérialité et à restaurer les traces documentaires, monumentales, artistiques, culturelles, qui constituent un élément spécifique et privilégié du patrimoine de la communauté humaine. En toute hypothèse, il incombe aux héritiers de ces institutions du passé de com-

muniquer aux traces qu'elles ont laissées le "supplément d'âme" qui les rende fécondes.

Dans ces conditions, comment ne trouverions-nous pas ici tout un contexte favorable à la tenue et à la poursuite de ce stage de formation archivistique spécialisée qui nous a conduits dans cette ville ?

Merci donc, Monsieur le Président, de vouloir bien accueillir, en ce cadre pétri d'histoire et de culture, le troisième stage de formation archivistique spécialisée organisé par l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Angers, le 18 juin 1982

Charles Molette

président de l'Association
des archivistes de l'Eglise de France

RECEPTION OFFERTE A L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST

PAR MGR JEAN ORCHAMPT, CHANCELIER DE L'U.C.O.

ET PAR MGR LOUIS COLLIN, RECTEUR DE L'U.C.O.

LE VENDREDI 25 JUIN 1982 A L'OCCASION DU 3e STAGE
DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE ORGANISE A L'U.C.O.
PAR L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE.

REMERCIEMENTS DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Monseigneur le Chancelier,

Monseigneur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Vous avez voulu, Mgr le Chancelier et Mgr le Recteur, offrir cette réception en l'honneur du 3e stage de formation archivistique spécialisée organisé dans cette maison par l'Association des archivistes de l'Eglise de France. Nous vous remercions vivement de cette délicate attention.

A cette réception vous avez invité à participer, avec les stagiaires et leur encadrement, les divers responsables de l'U.C.O. qui peuvent avoir eu quelque lien avec ce stage, avec son organisation et son objet. Nous vous remercions donc aussi, Mesdames et Messieurs, d'entourer votre Chancelier et votre Recteur. Comment ne pas vous adresser un merci spécial, cher abbé Besson ?

Quant à vous, Mesdames et Messieurs qui à un titre ou un autre avez favorisé le succès de ce stage par votre compétence et avec cette note de délicatesse angevine que nous avons tant appréciée, nous vous remercions encore une fois de votre contribution si utile, et nous vous disons combien nous sommes heureux que vous ayez pu nous permettre de vous retrouver ce soir.

Chacune des rencontres qui a pu jalonné ce stage avait son caractère propre. A l'heure où s'achève notre présence dans les murs de l'U.C.O., il est possible d'essayer de dresser une espèce de bilan de ce séjour que nous sommes sur le point de terminer. Je ne m'attarderai ni au déroulement des cours ardues ou pratiques qui ont été donnés; qu'il me suffise de dire merci à ceux qui les ont donnés. Je n'évoquerai pas non plus le climat fraternel dans lequel s'est déroulé ce stage. Je m'efforcerai seulement de dégager ce que fut pour notre stage le contexte que vous nous avez offert.

Si nous sommes venus en Anjou, ce n'est pas pour chercher, par quelque souci d'archaïsme, à redorer des blasons. Ce n'est pas non plus, par quelque prurit de modernisme, pour apporter notre concours à l'une ou l'autre propension qui se fait jour présentement.

La tâche des archivistes ecclésiastiques et religieux est celle que nous nous sommes efforcés d'exprimer par notre sceau : "Servata tradere viva", ce qui est

conservé le transmettre vivant.

Or, les diverses traces laissées par l'histoire de l'Eglise pérégrinante permettent, avec le recul du temps, non seulement de les voir dans leur matérialité comme il a pu arriver à leurs contemporains, mais de lire l'enjeu de ce qui a été visible dans le temps.

Ainsi l'archiviste ecclésiastique ou religieux, de par la responsabilité qui lui incombe, a-t-il pour mission de contribuer d'une manière assez privilégiée à rendre ses contemporains attentifs à ce qui est en jeu dans l'héritage du passé et donc à le prolonger aujourd'hui et demain, non pas dans ses aspects contingents, mais dans la continuité vivante qui procède d'une même inspiration.

L'Anjou garde bien des traces d'institutions d'enseignement, de fondations hospitalières, d'initiatives caritatives ou sociales, etc., que l'Eglise catholique a fait surgir sur notre sol tout au long des siècles. Toutes ces traces archivistiques, monumentales, culturelles etc. ne témoignent-elles pas du sens de la vérité sur l'homme que de génération en génération vise à servir l'Eglise.

Que l'on songe à cette vieille Universitas andegavensis que l'un de vos prédécesseurs, Mgr le Chancelier, a ressuscitée il y a plus d'un siècle, à des abbayes comme celles de Saint-Maur ou de Saint-Aubin dont subsistent des vestiges facilement éloquentes, à des communautés qui demeurent vivantes aujourd'hui, celles de servantes des pauvres comme celle de Jeanne Delanoue - cette fille de Saumur qui sera prochainement canonisée -, celles qui sont vouées au service d'êtres humains marqués par la misère morale comme la famille spirituelle issue de sainte Marie-Euphrasie Pelletier dont la Doutré garde tant de souvenirs. Que l'on songe à tant d'autres communautés religieuses surgies dans ce diocèse, et à tant d'églises ou d'objets d'art conservés avec une si belle ferveur !.... Que l'on songe encore à ces martyrs de la période révolutionnaire que vous nous avez présentés cher abbé Pouplard : les actes des procès, les récits des témoins, les charniers eux-mêmes proclament avec force que la parole de Dieu n'est pas malléable au gré de l'humeur des hommes au pouvoir, mais qu'elle est adorable jusque dans l'offrande de la vie. Que l'on songe à ces missionnaires qui, au risque du martyre, ont préféré la liberté de l'Evangile à la protection d'une canonnière impériale !....

Discerner la référence spirituelle dont témoignent, en lettres de chair et de sang, les traces de toutes ces initiatives, et mettre en lumière cette référence, n'est-ce pas rendre manifeste, pour reprendre les paroles de Jean-Paul II à l'U.N.E.S.C.O., le "lien fondamental de l'Evangile, c'est-à-dire du message du Christ et de l'Eglise, avec l'homme dans son humanité même" ? Et c'est pourquoi le service rendu par les archivistes ecclésiastiques et religieux est un service rendu non seulement à l'Eglise, mais aussi et véritablement à la communauté humaine tout entière.

Dès lors, en effet, qu'elles sont transmises éloquentes par cette référence à leur inspiration et à leur destination, les diverses archives religieuses - c'est un premier aspect - permettent à l'Eglise, d'une part de célébrer l'anamnèse des "mirabilia Dei" (n'est-ce pas la première raison d'être des béatifications et canonisations ?) et, d'autre part, "par l'esprit d'en-haut dont elle (l'Eglise) respire le souffle" - pour reprendre l'expression de Montalembert - de faire retentir sur nos chemins d'hommes l'appel universel à la sainteté.

A l'égard de toute la communauté humaine, et c'est le second aspect, les archives de source ecclésiastique et religieuse amènent ceux qui en ont saisi "la nature propre et le sens plénier" (message pontifical adressé au 4e congrès des archivistes de l'Eglise de France) à reconnaître, selon la parole de Bergson, "jusque sur notre planète réfractaire la fonction essentielle de l'univers qui est une machine à faire des dieux."

Pour prendre la mesure de ce double service qu'ils ont à rendre, à l'E-

glise et à la communauté humaine tout entière, n'est-il pas naturel que des archivistes ecclésiastiques et religieux se tournent vers nos universités catholiques ? Avec la référence spécifique qui est leur raison d'être, nos universités catholiques sont bien, d'une façon adaptée à cette exigence, à compter parmi ces lieux que Jean-Paul II appelait dans son discours à l'U.N.E.S.C.O. des "bancs de travail, auprès desquels la vocation de l'homme à la connaissance, ainsi que le lien constitutif de l'humanité avec la vérité comme but de la connaissance, deviennent une réalité quotidienne." Pendant ces quinze jours nous avons pu l'expérimenter.

Merci donc, Mgr le Chancelier, d'être attentif à cet effort.

Merci à vous, Mgr le Recteur, d'en avoir favorisé la réalisation.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les Responsables des services de l'U.C.O., de témoigner, par votre présence aujourd'hui, de l'intérêt que vous portez à cette formation.

Merci, Mesdames et Messieurs, qui nous avez apporté votre concours avec tant de cordialité.

Merci à tous de tout ce que vous avez accompli pour ce 3e stage de formation archivistique spécialisée organisé à l'U.C.O. par l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Angers, le 25 juin 1982

Charles Molette

président de l'Association
des archivistes de l'Eglise de France

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de travail et de recherche

- Jean-Marie MAYEUR et Marie ZIMMERMANN.- *Lettres de Carême des évêques de France. Répertoire 1861-1959.*-Cerdic-Publications, Palais universitaire, 9 place de l'Université, 67084 Strasbourg Cedex, 1981, 378 p.

Ce répertoire des lettres de Carême des évêques de France durant le siècle précédant Vatican II contient, en une 1^e partie, un relevé de 8462 lettres pastorales, classées selon l'ordre alphabétique des diocèses (à l'intérieur de chacun, par ordre chronologique). Une 2^e partie contient les tables par matières : Religion et piété populaires; Marie et le culte marial; Saints et bienheureux; Eglise et Etat; Actualité; Documents pontificaux; enfin un Index général selon 1034 mots-clés.

Cet instrument de travail permet, p. ex., de se rendre compte que, si *Rerum novarum* a été le thème de 16 lettres pastorales (dont 4 de Mgr Perraud, év. d'Autun), *Quadragesimo anno* n'a donné lieu qu'à deux lettres pastorales (et là, il doit y avoir une erreur de datation pour la lettre de Mgr Rumeau, év. d'Angers). En outre, seul, Mgr Denêchau, év. de Tulle, s'est fait l'écho de l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* (de 1892 : sur "le ralliement"), dont l'écho en France a tout de même été, en des sens divers d'ailleurs, bien plus important.

Au point de vue spirituel, il est notable que seul Mgr Perraud ait présenté l'encyclique *Mirae caritatis* (de 1902), de laquelle devaient sortir, sous Pie X, les décrets d'application relatifs à la communion fréquente et à la communion des enfants. Seul, Mgr Flocard, év. de Limoges, parle de l'encyclique *Mens nostra* (de 1929) sur les Exercices spirituels. Seul, Mgr Megnin, év. d'Angoulême, se fait l'écho de l'encyclique *Sacra virginitas* (de 1954) sur la virginité consacrée.

Il est possible aussi de relever que, seul, Mgr Ardin, arch. de Sens, répercute l'encyclique *Pascendi* (de 1907) à l'heure du modernisme.

Quant à l'oecuménisme, qui n'apparaît pas dans les mots-clés, seul Mgr Langénieux, arch. de Reims, témoigne, par une lettre pastorale du souci qu'il en a (le congrès eucharistique de Jérusalem, de 1893, pour lequel il avait été envoyé comme légat avait pu le sensibiliser à ce genre de problèmes) : en se faisant l'écho de l'encyclique *Divinum illud munus* (de 1897) sur l'Esprit Saint et les chrétiens non-catholiques (avec l'institution d'une neuvaine de prières pour l'unité de l'Eglise chaque année de l'Ascension à la Pentecôte).

Pour ce qui concerne les missions (à l'extérieur), il n'y a, en cent ans, que dix lettres pastorales qui abordent cette question. A signaler à ce sujet que l'index récapitule un peu indistinctement les "missions" diocésaines ou paroissiales avec les missions à l'extérieur. Mais il faut tenir compte du fait que, malgré les répercussions importantes qu'elle a eues dans la pastorale de l'Eglise catholique en France, l'encyclique *Fidei donum* n'apparaît pas dans la table des documents pontificaux et que n'y renvoie explicitement aucune des lettres pastorales concernant les missions.

Important donc, cet instrument de travail est précieux et ne manquera pas de rendre de grands services, même si l'on sait que pour l'histoire des préoccupations épiscopales il ne peut donner que ce qu'il contient.

- Ambrogio ALBANO.- *AGMAR : Répertoire analytique des boîtes 18 - 19 - 20. Cahiers des Frères.*- Rome, 1981, 395 p.
- *AGMAR : Répertoire de statistiques S.M.*- Rome, 1982, 292 p.

Le P. Albano, archiviste des Marianistes, continue la publication (cf. Bulletin XII - 25) des répertoires des Religieux de la Société de Marie.

Dans le répertoire analytique des boîtes 18 - 19 - 20, sont présentés les "106 cahiers écrits /de 1814 à 1870/ par les premiers religieux de la Société de Marie ou bien recopiés par leurs successeurs immédiats dans les noviciats ou pour l'usage des communautés". Une étude critique de ces copies qui ont besoin d'être confrontées avec l'original ou le texte-source, manifeste d'une part l'intérêt qui a été pris pour les textes des origines, ceux de Chaminade ou de Lalanne, p. ex., et d'autre part, les choix qui ont été effectués, la lecture qui a été faite de ces textes de la fondation. Pour chaque cahier sont indiqués l'auteur du texte recopié, le nom du copiste qui généralement est aussi le propriétaire du cahier, la date du cahier, éventuellement la référence de l'impression, et diverses références ou notes utiles. Quelques tables permettent de retrouver les correspondances avec la classification antérieure, de récapituler les textes des auteurs, le travail des copistes, les mots-clés, etc.

Le Répertoire de statistiques S.M. permet de suivre le développement de la Société. L'établissement de ces statistiques a exigé des vérifications rigoureuses, une harmonisation des dates (c'est au 31 décembre de chaque année qu'ont été reportées les diverses statistiques afin de permettre des comparaisons), etc. Les statistiques concernent le total des religieux (1817 - 1980), la composition des administrations générales (1817 - 1981), la tenue des chapitres généraux (1845 - 1981), la constitution et la vie des provinces (1841 - 1979). Des graphiques "visualisent" un certain nombre de données : total des religieux-laïcs et prêtres - de 1831 à 1979; total des ordinations, de 1906 à 1979; total des défunts, de 1819 à 1979; total des sortis (les quatre grands moments sont les guerres, 1914 - 1919 et 1939 - 1945; les sécularisations, 1902 - 1905 pour la France, et 1966 - 1971 pour l'ensemble). Enfin, un calendrier, du 1er janvier au 31 décembre, rassemble les anniversaires concernant les premiers maristes de chaque communauté. C'est la trame de l'histoire de la congrégation qui apparaît à travers ces statistiques.

Ces volumes, qui prolongent les précédents, constituent comme eux des instruments de recherche très précieux pour les sources de l'histoire des Marianistes.

Publications de textes

- *L'enseignement des papes*, présentés par les moines de Solesmes :
 - t. I : *La Vierge Marie*, Solesmes, 1981
 - t. II : *L'Europe unie*, Solesmes, 1981
 - t. III : *La Prière*, Solesmes, 1981
 - t. IV : *Le Droit à la vie*, Solesmes, 1981
 - t. V : *L'Eucharistie*, Solesmes, 1982
 - t. VI : *La Femme*, Solesmes, 1982
 - t. VII : *L'Esprit-Saint*, Solesmes, 1982
 - t. VIII : *L'Éducation*, Solesmes, 1982

Les moines de Solesmes, dans cette nouvelle collection, veulent, dans chaque volume, rassembler un certain nombre de textes des papes du XIXe et du XXe siècles ou du concile Vatican II sur une question particulière.

Les sources sont diverses (et ne revêtent donc pas la même autorité) : constitution apostolique, constitution dogmatique ou pastorale, décret; lettre encyclique, lettre apostolique, exhortation apostolique, lettre radio-message, discours à une audience générale ou particulière, etc. Le rythme de la production et la difficulté qui existe parfois d'avoir connaissance de certains de ces documents font mesurer l'intérêt de cette collection.

A l'intérieur de chaque volume, les documents choisis sont répartis en chapitres, de manière à présenter un petit traité sur le sujet. Chaque volume se termine par une table chronologique des documents cités, un index des mots-clés et une table des matières mettant en lumière la "suite logique et synthétique" des points parti-

culiers abordés. Cette mise en oeuvre peut aider à mieux situer dans son ensemble tel ou tel aspect particulier, -autre intérêt de cette collection.

Les auteurs sont bien conscients, dans le même temps, du caractère des documents ainsi rassemblés. Si chacun d'entre eux vise à répondre à une situation concrète, en même temps aussi la référence ultime qui est sous-jacente confère à "la plupart /.../ une valeur permanente comme norme sûre de pensée et de vie à travers toutes les contestations et remises en question."

Pour ce qui concerne la Vierge Marie, il est bien certain que la définition dogmatique de l'Immaculée Conception par Pie IX, celle de l'Assomption par Pie XII, la constitution dogmatique *Lumen gentium* de Vatican II témoignent de l'approfondissement doctrinal qu'a nourri la contemplation de l'Eglise durant un peu plus d'un siècle.

Pour ce qui concerne l'Europe, "tel qu'il se pose de nos jours, en cette deuxième moitié du XXe siècle, le problème européen est tout à fait nouveau."

Pour ce qui concerne le droit à la vie, "il y a vingt cinq ans, un recueil des textes des papes sur l'avortement et l'euthanasie se fût réduit à quelques pages. Celui que nous publions aujourd'hui en comprend une bonne centaine. C'est dire l'importance prise par ces problèmes depuis un quart de siècle et aussi hélas ! la décadence morale qui se fait jour à travers eux."

Quant à l'éducation, "dans l'ensemble des documents publiés, tout n'a pas la même importance ni le même intérêt. Outre ce qui a vieilli parce que trop marqué par le contexte d'une époque ou désuet quant au style, il y a aussi beaucoup d'allocutions qui se répètent sans apporter d'élément nouveau ou original. Nous avons essayé de garder toute la richesse de cet enseignement, sans négliger aucun texte important."

Le but général de cette collection n'est pas de faire oeuvre historique en montrant à quelle question répond chaque document et comment est apportée cette réponse, mais "de rendre plus accessible ce précieux enseignement" des derniers papes sur les sujets retenus. C'est dire l'intérêt de cette entreprise.

- *Dossiers de Beauraing*, présentés par Camille-Jean JOSET :

1. *Thomas-Louis Heylen, 26e évêque de Namur (1899 - 1941), président du Comité permanent des congrès eucharistiques internationaux (1901 - 1941), confronté aux apparitions de Beauraing.* - Beauraing - Namur, 1981, 43 p.
2. *André-Marie Charue, 27e évêque de Namur (1941 - 1974), reconnaît les apparitions. Documents.* - Beauraing - Namur, 1981, 179 p.
3. *Au rendez-vous de Notre-Dame. Message d'un demi-siècle, 1932 - 1982.* - Beauraing - Namur, 1982, 96 p.

Les *Dossiers de Beauraing* complètent le volume historique déjà présenté dans ce bulletin (cf. XVII - 50).

l'essentiel du t. 1 reprend l'étude parue dans la *Nouvelle Revue théologique* de mars-avril 1981 (cf. Bulletin XVII - 51).

Le t. 2, après quelques pages de présentation, contient essentiellement 66 documents datant de l'épiscopat de Mgr Charue (du 6.2.1942 au 4.6.1974) : les deux tiers sont de la première année de cet épiscopat. Après réflexion et enquêtes, Mgr Charue reconnaît le "caractère surnaturel des apparitions de la Vierge aux cinq enfants."

Le t. 3 complète la documentation relative aux faits de Beauraing et à ce à quoi ils ont donné naissance : les lieux, les pèlerinages, l'actualité du message de Beauraing, l'année jubilaire de 1982.

Ensemble sobre, solide, sérieux et utile, qui doit être complété par quelques autres volumes.

Au Vatican ou à son sujet

- Archivio segreto vaticano.- *Mostra dei documenti nel 1° centenario dell'apertura dell'Archivio. Catalogo.*- Città del Vaticano, 1981, 83 p.

Dans le vestibule des nouveaux locaux installés pour l'Archivio segreto vaticano sous le cortile della Pigna, une exposition de plus de 200 documents conservés dans les archives vaticanes a été organisée afin de marquer le centenaire de l'ouverture de l'Archivio aux chercheurs. Le catalogue, rigoureux et sobre, de cette exposition aura permis aux visiteurs de discerner l'intérêt de chacun des documents présentés. Désormais, ce catalogue garde le souvenir de cette exposition et suggère l'intérêt des documents exposés : actes pontificaux, actes relatifs à des conciles oecuméniques, à des années saintes, concordats, actes concernant des universités, lettres de souverains, de personnages illustres (saints, hommes politiques ou ecclésiastiques, hommes de lettres, artistes, hommes de science), documents concernant diverses confessions chrétiennes, ou des événements célèbres, documents intéressants à un titre ou à un autre les Archives du Saint-Siège, ainsi que quelques reproductions de sceaux. Pour chaque document, il y a quelques mots le présentant et la cote.

Ces documents ne sont pas des témoins morts d'un passé révolu. Le premier document présenté met en lumière un des caractères propres des archives de l'Eglise. Il s'agit, en effet, d'un registre de Jean VIII (pape de 872 à 882) : c'est une copie de la seconde moitié du XIe siècle, exécutée par des moines de la dépendance romaine du Mont-Cassin et qui contient les lettres des années 876 à 882. Or, ce registre est ouvert aux folios 99 - 100 : là se trouve le texte de la lettre adressée en juin 880 par Jean VIII au prince Svatopluk, comte de Moravie; dans cette lettre le pape recommande l'archevêque Méthode et approuve l'usage de la langue slave dans la liturgie. Et chacun se rappelle que Jean-Paul II s'est référé à ce document lorsqu'il a déclaré les saints Cyrille et Méthode co-patrons de l'Europe. Apparaît bien ici un caractère des archives de l'Eglise : elles sont la mémoire de l'Eglise, elles sont même la conscience de l'Eglise.

-Mons. Giovanni PAPA, della S. Congregazione per le Cause dei Santi.-

- *Il ruolo dell'Ufficio storico nella Sacra Congregazione delle Cause dei Santi a proposito della causa di beatificazione e canonizzazione di Maria Domenica Brun Barbantini.* Extrait des "Atti dell'Accademia Lucchese di Scienze, Lettere ed Arti", t. XIV, N.S. (II), pp. 47 - 62.
- *Una complessa causa di beatificazione: il beato Paolo Burali d'Arezzo. Contributo alla storia della S. Congregazione dei Riti.* - Roma, 1978, 274 p.
- *I martiri di Otranto del 1480 e la loro storicità.* Extrait de "I beati 800 martiri di Otranto del 1480". Otranto, 1980, pp. 83 - 112.
- *Il processo di conferma di culto dei martiri di Otranto del 1480.* Ibid. pp. 113 - 127.

Par diverses interventions ou publications qui n'appartiennent pas *ex officio* à son Dicastère mais qui concernent son activité, Mgr Giovanni Papa, de la Congrégation pour les Causes des Saints, a eu l'occasion de mettre en lumière l'importance des recherches historiques dans le déroulement des causes de béatification et de canonisation, et par conséquent l'importance du recours aux archives.

Jusqu'au XIIe siècle environ, ce qui était requis pour aboutir à une canonisation, c'était essentiellement la renommée des miracles accomplis durant sa vie et après sa mort par le futur saint; d'où l'importance des témoignages des contemporains (*testes de visu*). Cette procédure a pu suffire dans le cas de sainte Claire, de sainte Françoise Romaine, de saint François de Paule, de saint Philippe Néri, etc.

Mais il faut reconnaître que cette procédure ne faisait guère appel aux documents écrits; et ce fut la raison des lenteurs du procès du cardinal Paolo Burali d'Arezzo, fondateur du séminaire de Plaisance (+ 1578, béatifié en 1772). Or le renouveau des études historiques attirait précisément l'attention sur l'importance des documents écrits. En outre, l'attention portée aux faits extraordinaires risquait de faire mé-

connaître chez les candidats à la sainteté leur personnalité propre et le jeu de leur liberté dans le contexte historique et social de leur temps; dans le cas des martyrs d'Otrante, qui étaient cependant bien authentiques, le désir de voir aboutir leur cause avait fait insérer en 1539 un faux, dont il a fallu se dégager pour retrouver la réalité historique de leur martyre !

C'est pour répondre aux exigences historiques des causes de béatification et de canonisation qu'a été instituée la Section historique à la Congrégation des Rites par le *motu proprio* du 6 février 1930, d'où est née la Congrégation pour les Causes des saints.

Les travaux de Mgr Papa mettent en lumière l'importance et les exigences de cette évolution.

Dans les diocèses

- Alype-Jean NOIROT.- *Le département de l'Yonne comme diocèse. Tome 5 : Partage du temps : la guerre et la paix (1932 - 1962).*- Auxerre, 1982, XXIV + 440 p. Chez l'auteur : Cidex 413. Saint-Aubin-Châteauneuf. 89110 AILLANT.

L'abbé A.-J. Noirot aura réussi à bien mener à son terme l'oeuvre entreprise. Par ce 5e volume, il achève l'histoire du département de l'Yonne comme diocèse (cf. Bulletin XVII - 41, où sont rappelées les références aux publications antérieures). "Ces cinq livres sur l'Yonne ont /.../ été écrits pour permettre d'aimer" en faisant connaître, et d'abord aux Icaunais, leur diocèse. Ce 5e volume présente deux épiscopats : celui de Mgr Feltin (chap. I) et celui de Mgr Lamy (chap. II et III). Le style pastoral de chacun de ces deux évêques justifierait, s'il en était besoin, le regroupement des faits de l'histoire du diocèse par épiscopat.

Dans un contexte social difficile et dans une région à la vitalité religieuse plutôt ralentie, Mgr Feltin (archev. de 1932 à 1936) a donné une impulsion décisive au diocèse de Sens, aussi bien par le souci des vocations ou de l'enseignement libre que par l'organisation d'un apostolat des laïcs (en annexe du chapitre est donnée une "statistique de l'oeuvre accomplie sous Mgr Feltin dans le diocèse de Sens", groupement par groupement). Les visites pastorales et les congrès cantonaux institués par Mgr Feltin (35 cantons sur 37 en ont tenu sous son épiscopat, rassemblant au total 3405 hommes) sont évoqués, ainsi que les pèlerinages (avec une longue note sur le renouveau du pèlerinage de Vézelay. Une phrase inquiétera les archivistes : celle qui fait allusion aux "archives prises" à Saint-Etienne d'Auxerre (p. 82).

Mgr Lamy, qui succède à Mgr Feltin, est comme lui ancien combattant (en annexe plusieurs documents provenant de cette période de guerre). Son long épiscopat (1936-1962) qui commence avec le Front populaire et se prolonge avec la Seconde Guerre mondiale, ne marque sans doute avec celui de son prédécesseur une "continuité" que "dans la dissemblance" : Mgr Lamy insiste beaucoup sur la vie spirituelle des prêtres, pour qui d'ailleurs il est toujours disponible. La guerre accumule les destructions et les difficultés de ravitaillement, ainsi que les drames (quelques notes sur la résistance dans le clergé, et aussi quelques mises au point sur cette période dans le diocèse). La guerre accule les mouvements à une vitalité clandestine (qu'il n'est possible d'appréhender aujourd'hui que par "les archives personnelles de leurs membres"). Après la guerre, c'est la reconstruction, et la réorganisation du diocèse. La Mission de France prend en charge le secteur de Cerisiers, puis s'installe à Pontigny. Les mouvements de jeunesse s'affirment (une journée est organisée pour eux en 1947 à Auxerre). Les congrégations religieuses évoluent (les relations de La Pierre-qui-Vire avec le diocèse sont évoquées; la communauté qui deviendra celle des "Petites Soeurs de Bethléem" apparaît à Chamvres, etc.).

Puis vient un chapitre sur "le clergé séculier de l'Yonne et ses collaborateurs" qui corrige et complète les éléments donnés dans les tomes précédents, en ajoutant notamment un "état des /363/ prêtres ordonnés pour le diocèse ou entrés au service

du diocèse depuis 1912". Sont aussi donnés un état des paroisses et quelques compléments. Enfin, près de 90 pages sont consacrées à un très précieux "Index général des cinq volumes sur le département de l'Yonne comme diocèse."

Ce dernier volume, comme les précédents, apporte beaucoup de documents et de photographies; dans le cas présent, un bon nombre n'existerait peut-être plus dans vingt ou cinquante ans; là, c'est donc un véritable sauvetage pour l'histoire ! L'ensemble constitue donc véritablement la mémoire vivante du diocèse de Sens.

- Antoine DEBAT.- Divers articles publiés dans la "Revue du Rouergue" (R.R.)
 - *Saint Amans : recherches chronologiques* /év. de Rodez : vers 362 - vers 400/ in R.R. n° 126, avr.-juin 1978, pp. 107 - 117.
 - *Evêques de Rodez aux IXe et Xe siècles*, in R.R. n° 123, sept. 1977, pp. 239 - 250
 - *Eglises préromanes du Rouergue occidental à "angles arrondis" /aux IXe et Xe siècles/*, in R.R. n° 102, avr.-juin 1972, pp. 156 - 171
 - *L'origine exacte de l'autel de Deusdedit* /év. de Rodez : vers 960 - entre 1004 et 1010/, in R.R. n° 119, sept. 1976, pp. 249 - 256.
 - *Gilbert de Cantobre avant son épiscopat*, in R.R. n° 110, juin 1974, p. 127-143 et R.R. n° 111, sept. 1974, p. 251-271.
 - *Gilbert de Cantobre, évêque de Rodez (1339 - 1349), et le pouvoir royal* in R.R. n° 136, hiver 1980, pp. 281 - 303 et R.R. n° 137, printemps 1981, pp. 11 - 22
 - *Quelques toiles de Procope d'Ambert (dévôt frère capucin de Notre-Dame d'Orient, 1682)*, in R.R. n° 120, déc. 1976, pp. 355 - 359
 - *Origines des légendes de Ceignac*, in R.R. n° 133, printemps 1980, p. 19 - 40

Le chanoine Debat, archiviste diocésain de Rodez, ne cesse de se pencher sur l'histoire du diocèse : les évêques et la liste épiscopale (saint Amans, les évêques des IXe et Xe s., Deusdedit, Gilbert de Cantobre), les églises anciennes et leurs particularités. Il s'intéresse aussi au diocèse de Vabres, maintenant réuni à celui de Rodez (Procope d'Ambert fut chargé par Louis de Baradat, év. de Vabres de 1673 à 1710, de peindre la série des évêques de Vabres alors connus jusqu'à lui-même : l'ensemble constitue 22 portraits, achevés en 1682); et il a recherché l'origine des légendes de Ceignac (les légendes apparues au XVIIe s. n'ont pas créé le centre régional de culte et de pèlerinage marial, antérieur de plusieurs siècles, mais sont nées pour l'auréoler).

Sous bien des aspects, ces diverses recherches, menées avec rigueur et précision, éclairent les souvenirs et les traces du passé, qui ainsi demeurent activement présents.

- E. TRONQUOY, chancelier, et L. BERTHE, archiviste diocésain.- *La sauvegarde des archives paroissiales*. Extrait de "Eglise d'Arras", n° 9, 1982.

Afin de réagir contre certains abus, l'abbé Berthe, archiviste diocésain d'Arras, a fait paraître, avec le chancelier de l'évêché, une note concernant : les registres de catholicité, les registres historiques de paroisse, les documents récents (archives de mouvements de jeunesse, de mouvements d'action catholique, etc.). Il s'agit de problèmes très concrets de sauvegarde, d'engrangement et de communicabilité de ces différents fonds d'archives, avec le rappel des problèmes juridiques et moraux qui sont en jeu en chaque cas.

- Jean-Marie LUSTIGER.- "*Puisqu'il le faut*". Interview publiée dans *Le Débat*, n° du 20 mai 1982, pp. 163 - 191.

Le Débat vient de reproduire l'interview accordée au quotidien israélien *Yedioth Haharonot* par Mgr Lustiger, peu après sa nomination au poste d'archevêque de Paris.

Cette interview, antérieure aux douloureux événements dont le Liban est le cadre, met en lumière la situation paradoxale - au sein des nations - du peuple dont l'origine procède d'une élection divine.

Archevêque de Paris, J.-M. Lustiger, est devenu un personnage public : à propos de ses origines, dit-il, "puisque'il le faut, je vais essayer de vous dire quelques souvenirs". Mais ces souvenirs personnels, qu'il répugne à évoquer, prennent place dans une présentation des rapports du judaïsme et du christianisme. Ces propos, jaillis de la conversation, n'éludent pas les questions; mais les réponses les replacent dans une lecture en profondeur jaillie de la foi.

Ce document n'intéresse pas seulement le diocèse de Paris; il concerne bien la vie de l'Eglise d'aujourd'hui, et sans doute de demain; peut-être contribue-t-il à éclairer certaines orientations du présent pontificat.

- CAMBOLAS.- *Le pèlerinage terrestre du vénérable Jean de Cambolas, prêtre et chanoine de Saint-Sernin (1599 - 1668).*- Chez l'auteur : La Petite Rivière 49170 EPIRE, 48 p. polyc. + photocopies hors-texte.

Le bibliothécaire de l'Université catholique de l'Ouest, grâce à des recherches archivistiques et bibliographiques, arrive à retracer la vie et la physionomie de ce prêtre de sa famille (c'était une famille de conseillers au Parlement de Toulouse), devenu prêtre et à 30 ans chanoine du "vénérable chapitre de l'église abbatiale de Saint-Sernin". Rien de marquant dans cette vie confinée à l'ombre de Saint-Sernin : bienfaiteur obscur des pauvres et de la basilique, directeur spirituel de plusieurs religieuses (Carmel, couvent de la Compagnie de Marie-Notre-Dame), ce prêtre, qui à 29 ans s'était remis totalement à la Vierge Marie, a mené une vie de prière, de pénitence, de don de soi. C'est tout; mais c'est cela. Les deux seuls autographes que nous ayons de lui - deux lettres de direction - sont ici reproduites en fac-similé. La véritable histoire ne commence qu'avec une auscultation du réel.

- Joseph BERTAUD.- *La Petite Eglise en Poitou.*- Les "Cahiers" n° 3. Centre théologique de Poitiers, 1981, 50 p. polyc.

Bref rappel de l'origine, de l'implantation, du caractère, de l'histoire de la Petite Eglise, ainsi que de sa permanence au XXe siècle et des questions que pose aux catholiques de la région cette présence.

Chez les Religieux

- L'animation vincentienne.- *Au temps de saint Vincent-de-Paul et aujourd'hui : 1581 - 1981.*- Bordeaux, 1981, 204 p.

A l'occasion du 4e centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul un numéro spécial des "Fiches vincentiennes", présente un rappel du temps de saint Vincent, puis un regard sur la pauvreté d'aujourd'hui et sur la réponse que peut y apporter l'héritage vincentien, enfin des témoignages contemporains sur ce qu'est "pour vous ... saint Vincent".

Document précieux sur la manière dont aujourd'hui la province lazariste qui conserve le berceau de saint Vincent perçoit le message de son fondateur et vise à le faire passer aux pèlerins de Ranquines.

- Jocelyn de METZ (+).- *Pour servir à l'histoire des Dominicains enseignants :*
1. *Le personnel religieux de la congrégation.*
2. *Les difficiles débuts du collège d'Arcueil (mai-novembre 1863).*

Extrait de "Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de Saint-Dominique en France", n° 17, 1982, pages A 55 - 81.

L'entreprise du P. J.-D. Levesque, archiviste de la province dominicaine de Lyon, a déjà été évoquée dans ce bulletin (XII - 40, XV - 49). C'est dans ce cadre que le P. J. de Metz, archiviste de Sorèze, a été prié de faire, grâce aux archives rassemblées à Sorèze (cf. Bulletin XII 7 - 9 et XVI 24 - 26), quelques articles historiques sur la défunte congrégation enseignante de Saint-Dominique, afin que tout n'en tombe

pas dans l'oubli. Le second article, sur la fondation d'Arcueil, avait été rédigé il y a longtemps déjà, mais n'avait pas été publié. La rédaction de ce qui est devenu la première partie de cet ensemble a déclenché la publication des deux textes réunis comme s'ils avaient été rédigés pour se faire suite l'un à l'autre. Tout en regrettant quelques répétitions qu'il aurait élaguées s'il avait su cette juxtaposition, le P. de Metz, dont les stagiaires et les congressistes de Toulouse n'ont oublié ni l'accueil ni la délicatesse souriante, avait eu la pensée, avant de mourir, de faire quelques tirés à part de ces deux études. Cette ultime initiative leur confère un relief particulier, outre l'intérêt qu'elles présentent d'attirer l'attention sur cette source importante pour l'histoire de l'enseignement issu de Lacordaire.

- René-Xavier LAMEY /archiviste des Pères blancs/, en collaboration avec 5829 missionnaires.- *Journal historique des Pères blancs. Le passé vécu au présent. 1866 - 1879.*- Paris, 1981, 140 p.

Sous forme de périodique illustré, annuel puis mensuel, donnant au jour le jour nouvelles et documents émanant de la vie de l'Institut des Pères blancs ou concernant cette vie, ce travail offre une présentation chronologique des 13 premières années de l'Institut. Cette rétrospective est éloquente comme une bonne exposition. Cette initiative du P. Lamey peut donner des idées à des archivistes soucieux de faire, à leur façon, quelque chose qui soit susceptible d'attirer l'attention sur l'importance du passé afin de mieux accomplir le présent en vue de préparer demain.

- Charles CHOQUE /archiviste o.m.i. de la Baie d'Hudson/.- *Kayoaluk /c.a.d. Barbe rousse, dans la langue locale/, Pierre Henry, Oblat de Marie immaculée, missionnaire des Inuit (1904 - 1979).*- Québec, 1981, 289 p.

Il s'agit d'un missionnaire breton (originaire de Cornéan en Plouguesnat, Côtes-du-Nord) qui, entré chez les Oblats de Marie immaculée, fut envoyé chez les Esquimaux (lesquels aujourd'hui préfèrent se nommer "Inuit", pluriel du mot "Inuk" qui veut dire "homme") : entre le cercle polaire arctique et le pôle nord magnétique. En style alerte sont présentés ses voyages en traîneau, son zèle missionnaire, sa vie spirituelle, ses exigences catéchétiques, pendant une trentaine d'années. De nombreuses recherches et enquêtes (la consultation, p.ex., du *Codex historicus*, journal quotidien tenu dans chaque mission). Puis sont évoqués ses déboires apostoliques, ses épreuves; au terme de sa vie, il souffre, au Québec comme en France, de la tempête qui accompagne la réforme conciliaire, et reste fidèle, quant à lui, à la soutane et à sa croix d'Oblat. C'est une page de l'histoire missionnaire qui est ainsi présentée par l'archiviste o.m.i. de la baie d'Hudson.

- Une clarisse de Nice /Soeur Marie-Colette/.- *Regard sur l'histoire des Clarisses, t. II : L'épanouissement de l'Ordre et le second printemps franciscain, XIIIe - XVIe siècles (1253 - 1520).*- Edition pro manuscripto. Paray-le-Monial, 1982, 406 p.

Lors de la parution du tome I, l'auteur et son propos ont été présentés (cf. Bulletin XIII - 38). Très important, ce 2e tome commence par évoquer l'expansion des Clarisses dans l'époque troublée et difficile qui suivit la mort de sainte Claire, ainsi que la vie dans les monastères de l'Ordre : dès 1263, la règle du monastère royal de Longchamp est approuvée définitivement, avec voeu de clôture perpétuelle et avec un changement notable pour ce qui concerne la pratique de la pauvreté : la subsistance étant assurée non par des quêtes, mais par des possessions en commun. L'approbation d'Urbain IV prévoit l'extension de cette règle : d'où les monastères dits "urbanistes". Le XIVe s. voit ainsi se faire jour une insertion dans la société féodale par la possession de biens seigneuriaux; et, à côté de quelques moniales au rayonnement spirituel assez grand, force est de relever des indices de relâchement.

C'est donc un second printemps franciscain qui éclôt au XVe s. : en France, à l'instigation de sainte Colette de Corbie, qui accomplit un véritable "aggiornamento" de l'Ordre de sainte Claire, tandis qu'en Italie la réforme est liée à l'Observance. Peu à peu la lutte d'influence entre Conventuels et Observants se répercute chez les

Colettines, en même temps que se développe hors d'Italie l'apparition de monastères de Clarisses de l'Observance.

A la fin du XVe s., il restait certes des monastères non réformés, mais ils ne pouvaient pas se définir exclusivement par le relâchement. Et, en marge du Second Ordre, étaient nées les Conceptionnistes avec Béatrice da Silva (béatifiée en 1976) et les Annonciades fondées par sainte Jeanne de France.

Pour n'être pas absolument exempte de quelques expressions témoignant d'une ferveur admirative, cette excellente synthèse, rigoureusement menée, non seulement introduira dans la complexité de l'histoire du courant de l'Ordre de sainte Claire, mais encore stimulera des recherches complémentaires et favorisera l'enregistrement des sources journalièrement produites en vue de l'histoire de demain.

- André RAVIER.- *Sainte Colette de Corbie : sur les pas de François le Poverello et de Claire d'Assise.* - Poligny, 1976, 64 p.

Très bien présentée, avec tout un jeu de photographies pertinentes, cette plaquette est plus qu'une oeuvre de vulgarisation : elle constitue une bonne initiation à la vie, à la réforme et à la glorification de sainte Colette.

- Claire AUBERIVE /pseud. de Madeleine Marguerite RONOT/.- *La bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'Annonciade céleste (1562 - 1617).* - Langres, 1981, 205 p.

Un siècle et demi après la béatification (1828) de leur fondatrice, les Annonciades "célestes" (du nom du scapulaire et du manteau bleu qu'elles portaient sur leur robe blanche), fondées à Gênes en 1604, ont souhaité mettre en lumière l'esprit de leurs origines. Après un essor important en France de 1612 à la Révolution -surtout dans l'est de la France -, cette congrégation a eu du mal à reprendre sa vitalité au XIXe s. Outre les maisons qu'elle a actuellement à Gênes et à Rome, ainsi que deux fondations dans la péninsule ibérique, il n'y a plus que le monastère de Langres.

L'A., qui avait fait une biographie (Paris, 1961) de *Marie-Adélaïde Champion de Ciccé*, fondatrice de la société des Filles du Coeur de Marie, a été attirée par la vie contemplative de Marie-Victoire Fornari-Strata; à sa mort (1977) elle laissait des notes que l'abbé Robert Desvoyes, aumônier du monastère des Annonciades et directeur de *L'Ami du Clergé*, mit au point et publia, dans la revue *Esprit et vie* (tomes 88 et 89, Langres, 1978 et 1979). C'est l'essentiel de ce texte qui est aujourd'hui repris, précédé par une introduction (de dom Guy-Marie Oury) sur l'Italie spirituelle née de la Réforme catholique dans la 2e moitié du XVIe s.

D'une famille gênoise, Victoire Fornari, veuve à 25 ans après 8 ans de mariage, est guidée dans la vie spirituelle par un jésuite. C'est vers 40 ans qu'elle songe à la fondation d'un ordre particulièrement dévoué à la Mère de Dieu, honorée dans le mystère de l'Annonciation. Même dévotion donc que chez les Annonciades de sainte Jeanne de France un siècle plus tôt; mais avec une note franciscaine chez celles-ci, avec une note ignatienne chez Victoire Fornari. Elle inculque à ses fondations quelques exigences : solitude, clôture particulièrement rigoureuse, silence pour mieux entrer dans la contemplation du mystère "caché depuis le commencement des siècles". La fondatrice est privilégiée de grâces exceptionnelles et ne meurt qu'après avoir vu les premiers développements de son ordre et l'approbation des règles.

Des sources existent, qui sont citées, des écrits, des témoignages contemporains, etc. Mais la seule bibliographie ne les récapitule pas et rien n'indique ni le lieu ni le mode de conservation de ces documents.

- Jean-Marc DELAUNAY.- *Des réfugiés en Espagne : les religieux français et les décrets du 29 mars 1880.* Extrait de "Mélanges de la Casa de Velasquez", t. XVII, 1981, pp. 291 - 319.

Les expulsions de France des religieux en 1880 ont moins retenu l'attention que celles de la Révolution et de la Séparation. Il y en eut cependant : 6589, d'après

Jules Ferry, dont 820 à 840 se réfugièrent en Espagne :

- en juillet 1880 : Jésuites et Picpuciens ;
- en octobre 1880 : Dominicains du tiers-ordre enseignant ;
- en novembre 1880 : Capucins, Carmes déchaussés, Dominicains, Missionnaires du Sacré-Coeur d'Issoudun, Pères des Missions africaines de Lyon ;
- en décembre 1880 : Assomptionnistes et Bénédictins ;
- en mai 1881 : Franciscains ;
- en novembre 1881 : Chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran ;
- en septembre 1882 : Maristes.

L'accueil des Espagnols fut très généralement chaleureux. Le gouvernement espagnol ne laissa pas les Français s'installer dans les régions frontalières; certains furent accueillis dans des édifices riches d'histoire et d'art. Tous ne revinrent pas.

La documentation de cette étude est puisée aux sources publiques comme auprès des archives des congrégations. L'ensemble, sobre, est suggestif.

- *Bulletin de Notre-Dame de Tournay*, n° 154, été 1982.

Ce n° spécial est consacré à la bénédiction abbatiale du Père Marie Lamy de La Chapelle par Mgr Henri Donze, év. de Tarbes et Lourdes, qui eut lieu le 3 juillet 1982. C'est un document, qui garde le souvenir de la préparation et de la célébration de cet événement - y compris le rituel utilisé pour la cérémonie -, ainsi que la concélébration du 4 juillet présidée par le nouvel abbé.

- *Lettre de la Supérieure générale des Religieuses de la Sainte-Trinité à toutes les soeurs de sa congrégation*, 24 avril 1982.- Publication *ad usum privatum*, 1982, 16 pages.

Il s'agit d'un texte sur le charisme de la congrégation des religieuses Trinitaires de Valence. Ce qui marque cette étude, c'est le recours aux sources archivistiques de la congrégation, des origines jusqu'à nos jours.

- *Stabat*, bulletin de la congrégation Notre-Dame du Calvaire (Gramat), n° 205, automne 1982.

Ce numéro spécial donne un écho du chapitre général de la congrégation, tenu en juillet 1982 : élections; préparation de la congrégation à l'événement; présentation de quelques communautés locales (de France, Argentine, Côte-d'Ivoire); orientations du chapitre général. Dans ces orientations, à signaler le souhait d'un approfondissement de la théologie mariale (qui semble se retrouver de divers côtés depuis peu) et le souhait de l'intégration dans la congrégation (sur une proposition du chapitre provincial du Brésil) d'un groupe de soeurs déficientes auditives (souhait qui est situé dans une perspective ouverte par le fondateur, le P. Pierre Bonhomme : le texte de cette perspective du fondateur est conservé dans les archives de la congrégation et est rapporté dans la *Positio* de son procès de béatification, actuellement en cours).

Pèlerinages et formes populaires de la dévotion

- Paule-Vincénette BETEROUS.- *Les collections de miracles mariaux en gallo et ibéro-roman au XIIIe siècle. Étude comparée. Thèmes et structures.*- Thèse de doctorat d'Etat. Montpellier III, 1980, 1643 p.

Il s'agit de douze collections (2 anglo-normandes, 3 en langue d'oïl, 2 en langue d'oc, 1 d'origine milanaise, 4 de la péninsule ibérique), totalisant 719 "miracles" attribués à Marie, dont le rôle est qualifié de "réparateur" (194 cas), "mandatif" (159), "rétributeur" (109), "protecteur" (103), "intercesseur" (99), "auxiliaire" (65).

A travers cette étude rigoureuse, on perçoit que toute cette littérature, qui se

veut didactique, s'apparente parfois au chant religieux et plonge dans une culture qui est celle du Moyen Age chrétien : culture biblique et patristique enfouie dans le tréfonds, culture antique (véhiculée d'ailleurs par les clercs) et culture profane (laquelle se développe sous un ciel coloré par la foi chrétienne). Si les sources de l'inspiration sont chaque fois empruntés à des modèles latins (secrétés du VIe au XIIe s.), la destination populaire de ces collections apparaît dans l'emploi de la langue vulgaire, de même que dans les anecdotes susceptibles d'atteindre l'auditoire et de mettre en lumière d'une manière vive des exigences morales ou religieuses réduites d'ailleurs à la dénonciation des péchés capitaux. Les stéréotypes apparentent ces collections dont chacune a cependant ses caractères littéraires propres. Le rôle de la Vierge incite à la confiance; et l'humanisation de la religion, bien que généralement marquée par les clercs, fait pressentir comme une ébauche de l'humanisme chrétien. S'il est possible de discerner une évolution d'ensemble, "l'apogée et le déclin du miracle marial en langue vulgaire suivent le cours du XIIIe s." et se développent dans une période stable entre deux moments de crise.

A plusieurs reprises il est possible, dans ce gros travail de relever des notations très fines, une analyse pénétrante soucieuse de retrouver l'esprit. La sympathie méthodologique de l'A. pour l'objet de son étude sert l'attention de son regard et la pénétration de son analyse; et, reléguant bien loin quelques imperfections inévitables, qui peuvent subsister dans ce genre de travail, cette importante étude introduit dans la mentalité de ce XIIIe s. "où une communauté européenne a vraiment existé et duré."

- Jean ROCACHER.- *Saint-Bertrand de Comminges et Saint-Just de Valcabrière*.- Paris, D. d. B., 1982, 295 p.

Dans cet ouvrage de J. Rocacher (cf. Bulletin XIII - 37), les congressistes de Toulouse - et les autres - seront heureux de trouver une histoire et un guide du lieu de pèlerinage où s'est achevé le congrès de 1981.

L'histoire, c'est un rappel du passé de la cité romaine, "Lugdunum Convenarum", où les traces d'une communauté chrétienne au IVe s. sont certaines; et c'est le rappel de la vie de l'évêque Bertrand de l'Isle (év. de 1083 à 1123), soucieux, dans la ligne de la réforme grégorienne, de la reconstitution de son église locale. Le livre des miracles (31 miracles : la moitié de son vivant, autant après sa mort), par-delà la présentation conventionnelle, permet de retrouver au moins certains traits qui ont frappé les contemporains et qui ont développé la renommée de celui dont le nom est devenu celui de sa ville moins d'un siècle après sa mort, celui aussi dont le tombeau est devenu très vite un but de pèlerinage.

A signaler une annexe (pp. 90-94) sur les miracles du Moyen-Age (on se rappelle que l'A. a étudié le livre des Miracles de Rocamadour, qui est de la même époque). A noter aussi une analyse, fine et pénétrante, de la bulle du 16.1.1309 de Clément V venu "élever les reliques" de l'un de ses prédécesseurs sur le siège du Comminges et organiser le pèlerinage (progressivement, en un siècle, il va y avoir : agrandissement de la cathédrale, naissance du jubilé, érection d'un nouveau mausolée pour la chässe du saint).

La 2e partie de l'ouvrage vise à servir de guide. D'abord, deux église érigées en des lieux riches de leur passé : Saint-Just de Valcabrière (où, en 1885, fut découvert un parchemin de 1200, enfermé à l'intérieur d'un chapiteau évidé placé dans la maçonnerie de l'autel) et l'ensemble de Saint-Julien (basilique paléo-chrétienne du IVe s., église cimétériale, hospice des pèlerins de Saint-Bertrand). Puis vient une description de Saint-Bertrand-de-Comminges : la ville, la cathédrale, le domaine des pèlerins, le domaine des chanoines, etc. La conclusion témoigne d'une belle intelligence de la réponse que, par "sa pastorale du pèlerinage", l'Eglise, "experte en humanité" apporte aux pèlerins "vere penitentibus et confessis".

Synthèse présentée en style alerte, attentive à l'existence et à l'enjeu d'une tradition populaire.

La qualité de ce travail incite à poser deux questions : En quel sens précis est employée (p. 102) l'expression "faire long feu" ? Et, 2°, qu'est devenue la "*littera confessionalis* accordée par Clément V aux chanoines de Saint-Bertrand" (p. 132) et découverte par Claude le Mazuyer vers la fin du XVIIe s. : aurait-elle disparu dans la déportation napoléonienne des Archives vaticanes, ou bien aucun chercheur contemporain n'a-t-il pu encore prendre le temps d'aller la retrouver et l'éditer ?

A signaler que récemment fut retrouvé le registre de la confrérie de Saint-Bertrand au XVIIIe s. (*La Croix du Midi, L'Echo de Saint-Bertrand-de-Comminges*, supplément à *La Croix du Midi*, n° du 7 mars 1982).

A signaler encore, à l'occasion du 9e centenaire de l'arrivée de saint Bertrand, le remarquable supplément à *La Croix du Midi* du 3 octobre 1982, *La Croix du Midi. L'Echo de Saint-Bertrand-de-Comminges et Saint-Just-de-Valcabrière*. Les 8 pages de ce numéro sont un document d'histoire, témoignant de la mémoire vivante que le Comminges garde de saint Bertrand qui a commencé son épiscopat en 1083.

- Robert PANNET.- *Marie au buisson ardent*.- Paris, 1982, 191 p.

A partir du thème de "Marie au buisson ardent", auquel se réfèrent en France une centaine de pèlerinages et lieux de dévotion mariale, qui sont évoqués, cet ouvrage de sociologie religieuse pastorale analyse ce que l'auteur appelle "religion savante" et "religion populaire" (avec mention particulière de deux pèlerinages-types du Moyen-Age : Notre-Dame de l'Epine à Evron et l'Epine près de Châlons-sur-Marne), ainsi que les "médiateurs : prédicateurs populaires, poètes, imagiers" et leur importance. Car l'auteur, qui sait être attentif à la valeur des formes populaires de la piété, sait aussi reconnaître l'accord qui a pu exister, au Moyen Age par exemple, entre les requêtes de la doctrine et les aspirations populaires (accord qui "devient alors un des signes de l'authenticité de la foi") et sait discerner l'action des "médiateurs".

De cette étude découlent des conclusions pastorales, y compris celle de "prévoir les archives de l'avenir".

- /textes de divers auteurs réunis par Yves-Marie HILAIRE/.- *La religion populaire. Aspects du christianisme populaire à travers l'histoire*.- Lille, 1981, 205 p.

Conduite à partir du concept, employé d'une manière polyvalente, de "religion populaire", voici une investigation historique, menée d'Isidore de Séville jusqu'à l'époque contemporaine (inscriptions funéraires dans le Douaisis), en passant par une scène de "cannibalisme sacré chez les croisés populaires", une recherche sur le "mariage difficile mais réussi" entre Contre-Réforme et religion populaire aux XVIe et XVIIe s. en Flandre et Hainaut", une étude sur "Voltaire, contempteur de la religion populaire", l'analyse de quelques sermonnaires du Cambrésis au milieu du XIXe s., une enquête sur les "pèlerinages et livres de piété en Alsace du XIVe au XXe s.". Une "analyse quantitative" concernant les modes de représentation de saint Fiacre et une lecture de l'oeuvre de Georges Bernanos visant à mettre en lumière la conception de cet écrivain en ce qui concerne "le peuple et la religion" achèvent ce recueil. L'ouvrage est complété par une bibliographie des dix dernières années.

La visée de ce regroupement quelque peu hétérogène est exprimée d'entrée de jeu : "Une Europe qui a été modelée mentalement par le christianisme pendant quinze siècles ne prend pas son parti de voir la religion chrétienne représentée aujourd'hui assez souvent par des clercs ou des laïcs partisans d'une croyance élitiste et ultraminoritaire, et admet mal la prédication des sectataires d'une religion des purs". La question est peut-être un peu plus complexe. De quel côté, par exemple, le petit peuple chrétien qui se prévaut de chromos criards de Lourdes ou de Lisieux reconnaît-il mieux la religion : du côté du "cannibalisme sacré" incitant à "manger du curé", ou bien du côté du "Soyez parfaits comme votre Père des cieux est parfait" ?

Divers
=====

- Charles LELONG.- *Observations et hypothèses sur l'église abbatiale gothique de Marmoutier*. Extrait de "Bulletin monumental", t. 138 - II, 1980, pp. 117 - 171.

Saccagée en 1562, à demi-détruite par la Révolution, anéantie en 1817 - 1819, l'église abbatiale gothique de Marmoutier avait été construite en diverses étapes tout au long du XIII^e s. (le porche avait été ajouté dans la première moitié du XIV^e s.) pour intégrer la "grotte du Repos de saint Martin" sur l'édifice antérieur. La Chronique des Abbés de Marmoutier, ainsi que divers manuscrits, plans et dessins, se conjuguent avec les vestiges lapidaires découverts d'année en année par les fouilles poursuivies sous la direction de Charles Lelong.

Sous sa direction aussi, les stagiaires, venus d'Angers à Tours le 15 juin dernier, ont pu s'initier aux efforts accomplis pour l'étude de cette abbatiale qu'on a pu appeler "Cluny de l'Ouest". Cette visite, ainsi guidée, a aidé à mieux comprendre l'importance de la constitution et de la conservation des archives (manuscrits, plans, photographies, dessins, etc.) pour servir la mémoire non seulement de l'histoire de Marmoutier, mais aussi de l'utilisation des bâtiments de cette abbaye.

- Henri de LUBAC.- *La postérité spirituelle de Joachim de Flore*

t. I : *De Joachim à Schelling*, 1979, 414 p.

t. II : *De Saint-Simon à nos jours*, 1981, 508 p.

Collection "Le Sycomore" (série "horizon", vol. 3 et 8). Paris - Namur.

La collection "Le Sycomore" a déjà été présentée dans ce bulletin (XVII - 52). Les deux volumes que le P. de Lubac consacre à la postérité spirituelle de Joachim de Flore sont très importants : non seulement parce que c'est le fruit de vingt ans de travail, non seulement parce que cette somme témoigne d'une information considérable et d'une lecture très pénétrante, mais aussi à cause de l'importance très actuelle du sujet étudié. Cet ouvrage s'est trouvé mûri dans cette explosion conciliaire et post-conciliaire, qui d'une part a servi de révélateur et, d'autre part, a souvent rendu plus sensible, dans l'effervescence du moment, à ce qui a été dit à l'occasion du concile, qu'à l'enjeu de ce qui était élaboré et fut dit par le concile.

Joachim de Flore (1130 - 1202) annonçait, par une nouvelle exégèse, l'approche, dans le temps de l'histoire, d'une nouvelle Eglise, dont il lisait la préfiguration dans l'Ecriture, et qui instaurerait l'âge de l'Esprit Sans prendre garde que prôner un règne de l'Esprit qui, par delà une rupture historique, nous ferait dépasser le Christ, c'était détruire, avec l'Eglise du Christ, le moyen - institué, voulu et animé par lui - de continuer à vivre de son Esprit.

D'ailleurs, les protestations, répétées, de ferveur purificatrice et monastique, du moine calabrais ont, sur le moment et souvent dans la suite, masqué à bien des esprits l'enjeu des postulats nouveaux qu'il introduisait. Fascinant, dans le même temps, par la perspective de la réalisation historique d'un âge d'or, le mouvement spirituel issu de Joachim, est demeuré à l'oeuvre, de génération en génération, d'une manière diffuse ou consciente, et souvent non sans amalgames, chez des vrais comme chez des faux spirituels.

Par delà les diverses interprétations auxquelles chacun a pu donner lieu, le P. de Lubac, avec discernement et nuances, s'avance pas à pas tout au long de neuf siècles, soupesant les nombreux développements et avatars du joachimisme, qu'il a repérés tant en Occident que chez les Slaves : que ces résurgences se traduisent en un messianisme temporel ou en un spiritualisme mystique ou gnostique, qu'elles soient présentes dans la théologie de la révolution ou dans des métamorphoses totalitaires - politiques ou sociales -.

Mettre ainsi en lumière, avec une lucide et délicate équité, l'énigmatique postérité et la polymorphe actualité de Joachim de Flore, démasquer les fausses évidences qui en sont issues, dissoudre la fallacieuse pertinence de jugements péremptoi-

res fondés sur une histoire systématiquement faussée (avec plusieurs exemples tirés de récentes publications de certains de nos "spécialistes" d'histoire religieuse), n'est-ce pas rendre service à l'intelligence de notre temps lui-même ? Du même coup, c'est aider à une juste mise en place des traces archivistiques journalièrement produites et inciter à servir une utilisation des sources du passé, qui soit soucieuse de les lire en en comprenant d'abord la signification et l'enjeu, sans soumettre cette utilisation au préalable de quelque arbitraire infléchissement sélectif.

- Michel AUBINEAU.- *Jean Chrysostome, sur le sacerdoce. Deux remarques à l'occasion d'une édition récente.* Extrait de "Rivista di storia e letteratura religiosa", 1982, année XVIII, n.1 pp. 47 - 51.

Il s'agit de deux remarques concernant le volume 272 de *Sources chrétiennes*, qui contient deux oeuvres de saint Jean Chrysostome. La 1^e remarque concerne le sermon donné par Jean Chrys. lors de son ordination sacerdotale : "Ignorer huit manuscrits, un nombre égal à celui dont on s'est servi, c'est jouer de malchance." (!) La 2^e remarque concerne le *Dialogue sur le sacerdoce* : là, c'est l'intelligence du texte qui est compromise par l'omission de l'introduction théologique (et qui avait été demandée au P. de Lubac ! : cf. *Nouvelle Revue théologique*, 1978, pp. 823-831). Cette omission mérite une fiche à placer à l'endroit opportun, afin de rendre service aux historiens qui demain voudront étudier la théologie du sacerdoce dans la conscience des années 1980.

MEMENTO

Nous aurons une pensée et une prière particulière pour :

- Soeur Hildegarde-Marie Penon, archiviste du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement, de Rosheim.

- le Père Josselin de Metz, o.p., archiviste de Sorèze, dont la dernière publication est signalée dans la bibliographie, avec un rappel des articles qu'il avait donnés au bulletin, de l'accueil qu'il avait réservé aux stagiaires de Toulouse et de sa participation au congrès qui a suivi.

Né à Rennes en 1910, il fait profession chez les dominicains en 1929 et il est ordonné prêtre en 1935. Envoyé à Corbara, en Corse, il est un infatigable apôtre du Rosaire, pendant 18 ans - interrompus par la guerre et un séjour en Syrie, pour une fondation qui ne put continuer, étant données les conditions.

Participant à la fondation d'une communauté dominicaine au Cameroun, le P. de Metz prêcha "la légion de Marie" se donnant sans compter et sans jamais ménager ses forces et sa santé, de 1955 à 1969. A son retour en France, il est accueilli à Marseille d'où il prêche inlassablement dans toute la région jusqu'au jour où, en 1976, il va à Sorèze où il fut archiviste et bibliothécaire.

Il désirait mourir en pleine activité et a été exaucé; quelques instants avant sa mort, voyant qu'il ne surmontait pas le malaise cardiaque qui allait l'emporter, il dit : "C'est embêtant, parce que j'ai deux personnes qui travaillent en ce moment aux archives." C'était le 23 août 1982.

- la mère de l'abbé Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres et vice-présidente de l'Association, décédée le 27 août 1982.

Quelques questions

Le P. Camille Fabre, archiviste diocésain de la Guadeloupe (B.P. 50 Evêché. 97101 BASSE TERRE CEDEX), serait heureux d'avoir quelques compléments d'information sur les sources archivistiques relatives aux deux points suivants :

- 1) L'abbé Casimir Dugoujon, préfet apostolique lors de l'abolition de l'esclavage : ses idées abolitionnistes le firent révoquer.

Né à Condom en 1810
Séminaire à Versailles au séminaire du Saint-Esprit
Prêtre en 1839
1er séjour en Guadeloupe en 1840
Entrée à Sainte-Croix du Mans en 1843
Préfet apostolique de Guadeloupe en 1848
Expulsion en 1849

Quelles traces trouverait-on de lui entre 1833 et 1836, et surtout après 1850 : Quel diocèse l'a accueilli ? Où et quand est-il mort ?

Quels fonds d'archives pourraient fournir des indications ?

- 2) Dans quels diocèses existait-il la coutume des mariages de nuit ?

A Bordeaux, c'était assez courant : les statuts synodaux font état de cette coutume et prévoient même une tarification spéciale pour ces cérémonies (merci à Mgr Laroza !). Quels autres diocèses pourraient fournir quelques renseignements à ce sujet ?

Merci !!!

Livre de paroisse, et histoire de Buseins
- - - - -

Tenete traditiones, quas didicistis sive per sermonem,
sive per epistolam nostram
ad thess. II

J'eus l'idée, en 1833, de faire l'histoire de l'église de Buseins et, quand mon travail fut terminé, j'en fis part à M. Giraud, alors évêque de Rodez. Le prélat trouva bonne l'idée et quelques années après, il ordonna aux curés de son diocèse de recueillir tous les faits historiques de leur paroisse, sous le titre de livre de paroisse.

Cependant mon opuscule ou manuscrit était fort imparfait, parceque j'avais eu très peu de documens. Plutard j'en ai trouvé quelques uns, et j'ai remis, sur le métier, mon ouvrage. C'est pour la quatrième fois que je le retouche. Ce sera probablement pour la dernière. Mes successeurs auront la bonté d'y mettre le sceau de la perfection. Néanmoins si Dieu me donne de découvrir quelques faits importants, je les mettrai en marge du livre.

texte de la 1e page du livre de paroisse de Buseins (Aveyron).

Ce livre de paroisse a été commencé par l'abbé Jean-Louis Bousquet
né à Saint-Geniez le 23.4.1801
mort à Buseins le 20.3.1856

SOMMAIRE

	Pages
- <u>Editorial</u> , par Charles Molette	1
- <u>Stage de formation archivistique spécialisée - Angers, 14-26 juin 1982</u>	4
- <u>Echos du stage</u>, par Soeur Marie-Geneviève Guernier	4
- <u>Ouverture du stage - 14 juin 1982</u>	
* Adresse du président de l'Association au recteur de l'U.C.O.	6
* Adresse du recteur de l'U.C.O. aux stagiaires	8
- Visite aux <u>archives paroissiales</u> du Pin-en-Mauges, par l'abbé René Lépine	12
- <u>Transmission vivante des archives de congrégations féminines</u>	
* Bon Pasteur d'Angers, par Soeur Marie-Anne Cloarec	17
* Dominicaines de la Présentation, de Tours, par Soeur Madeleine-Saint-Jean	21
* Jeanne Delanoue : béatification et canonisation, par Soeur Marie de l'Annonciation	25
- <u>Traces de la vie de l'Eglise dans des archives familiales</u>	
* Note sur les archives familiales et leur intérêt pour l'histoire religieuse, par Charles Molette	29
* "Le message de l'Eglise incarné dans une famille", par Louis de La Bouillerie	31
- <u>Utilisation des archives</u>	
* pour les recherches archéologiques l'exemple de l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil, par le P. Jean Pineau	35
* pour les recherches généalogiques par Jacques Saillot	43
* pour l'histoire l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire et son séminaire, par Raymond Perrin de Rouvray	50
- <u>Réceptions offertes à l'occasion du stage</u>	
* par le Conseil général de Maine-et-Loire	
- Adresse du président du Conseil général	57
- Réponse du président de l'Association	58
* par le Chancelier et le Recteur de l'U.C.O. : Remerciements du président de l'Association	62
- <u>Bibliographie</u>	65
- <u>Memento</u>	78
- <u>Quelques questions</u>	79
- Première page du livre de paroisse de Buzains, abbé Jean-Louis Bousquet	79